

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 27 ET 28 MARS 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ADUZZIONE DI U BUGETTU PRIMITIVU DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA PÈ L'ESERCIZIU 2024**

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITÉ
DE CORSE POUR L'EXERCICE 2024**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Cf. rapport en annexe



Bugettu Primitivu

Budget Primitif

2024



Introitu / Introduction	3
Les chiffres clés du budget primitif 2024.....	9
Partie A – Le cadre budgétaire.....	10
1 - Les grands équilibres du budget primitif 2024	10
2 - Les ressources de la Collectivité de Corse	14
2-1. Une structure de ressources budgétaire atypique et défavorable à la Corse	16
2-1.1. Une perte de recettes de fonctionnement estimée à 10M€ par an du fait de la structure des ressources :	16
2-1.2. Une moins-value annuelle de ressources estimée en valeur 2024 à 94M€.....	17
2-2. Les recettes de fonctionnement	23
2-2.1. Les ressources liées à la fiscalité,	23
2-2.2. Les dotations et participations stables par rapport à 2023.....	28
2-2.3. Les recettes sectorielles de fonctionnement	29
2-3. Les recettes réelles d'investissement	30
2-3.1. Les recettes non-ventilées	31
2-3.2. Les recettes sectorielles d'investissement	31
3 - Focus sur la dette de la Collectivité	33
3-1. Les ratios d'analyse	33
3-2. Les caractéristiques de la dette	34
3-2.1. La dette par prêteurs.....	34
3-2.2. La dette par type de risque	34
3-2.3. La durée de vie moyenne :	35
3-2.4. La durée de vie résiduelle :	35
3-2.5. Les flux de remboursement sur les exercices à venir :	35
3-3. Catégories d'emprunt particulières	36
3-3.1. Les contrats d'échanges (SWAP)	36
3-3.2. La dette garantie	36
4 - La programmation financière.....	37
4-1. Les autorisations d'engagement	41
4-2. Les autorisations de programme	43
5 - Les dépenses de la Collectivité de Corse	45
5-1. Présentation par chapitre fonctionnel des dépenses réelles ventilées	49
5-1.1. Services généraux.....	51
5-1.2. Gestion des fonds européens.....	53
5-1.3. Sécurité.....	54
5-1.4. Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	55
5-1.5. Culture, vie sociale, jeunesse, sport	57
5-1.7. Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	62
5-1.8. Revenu de Solidarité Active (RSA)	62
5-1.9. Aménagement des territoires et habitat.....	63
5-1.10. Action économique	65
5-1.11. Environnement.....	67
5-1.12. Transports	69
5-2. Présentation des dépenses par nature	71
5-2.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature	71
5-2.2. Présentation des dépenses réelles d'investissement par nature.....	76
6 - Les opérations d'ordre.....	80
Partie B - Présentation des crédits budgétaires par politique publique.....	82
Conclusion / Conclusion	127
ANNEXE N°1.....	128

Introitu / Introduction

En suite de la présentation des orientations budgétaires et du débat qui leur a été consacré lors de la session de l'Assemblée de Corse du 1er mars 2024, la présentation du budget primitif constitue une étape essentielle du calendrier budgétaire de la Collectivité de Corse.

Ce budget primitif a été construit en cherchant à concilier trois paramètres majeurs, qui définissent les exigences et les contraintes dont doit tenir compte la Collectivité de Corse pour définir sa trajectoire budgétaire, annuelle, et pluriannuelle :

I. Un haut niveau d'investissement, qui est allé croissant depuis 2021

La Collectivité de Corse, depuis la fusion en date du 1^{er} janvier 2018, est progressivement montée en puissance, et s'est mise en état, budgétairement, d'assumer un haut niveau d'investissement, aux fins de répondre aux besoins de la Corse, de ses territoires, et de son peuple.

Malgré des contraintes budgétaires lourdes, la période (2021-2023) a permis à la Collectivité de Corse d'investir 1 022 Mrds d'euros en dépenses d'investissement, directement sur les territoires, et dans le cadre d'une trajectoire fortement à la hausse :

- 317,6 M€ en 2021 ;
- 341,1 M€ en 2022 ;
- 367,5 M€ en 2023.

Ces montants exceptionnels reflètent à la fois la capacité de la Collectivité à réaliser des opérations ambitieuses et la nécessité d'un effet de rattrapage post-COVID. Ils sont à mettre en perspective avec la moyenne des investissements réalisés par les trois collectivités (Collectivité de Corse/CD2A/CD2B) dans les 3 années précédant la fusion : 289 M€.

La volonté est bien évidemment de maintenir, et si possible d'accroître, ce montant d'investissement, pour répondre efficacement aux besoins et attentes de la Corse et des Corses, ainsi que des différents acteurs du territoire insulaire.

Mais cette volonté doit intégrer deux autres paramètres qui viennent contraindre les marges d'investissement de la Collectivité de Corse.

II. Des dépenses de fonctionnement structurellement importantes, et en augmentation mécanique malgré les efforts de maîtrise

Ces dépenses de fonctionnement procèdent de la structure et des compétences de la Collectivité de Corse (qui exerce les compétences exercées ailleurs par les départements, donc assume les dépenses à caractère social).

Elles ont pour traits communs d'être mécaniquement en hausse, y compris sous l'effets de décisions et mécanismes sur lesquels la Collectivité de Corse n'a pas de prise (inflation ; décisions gouvernementales ; dispositions législatives), d'augmenter plus rapidement que les recettes qui leur sont corrélées (ex : dans le domaine social), et de présenter un fort taux de rigidité.

Ainsi, il est loisible de rappeler les grands blocs de dépenses de fonctionnement suivants :

- a) Dépenses salariales : 243,4 M€, auxquels doivent être rajoutés les comptes 016 APA : 6,8 M€ + 017 RSA : 5,3 M€, soit **255,5 M€** de masse salariale pour le budget général.

Sur ce poste, la Collectivité territoriale de Corse avait anticipé les effets inflationnistes de la fusion en diminuant ses effectifs dans la perspective de la fusion, au contraire des deux départements qui les avaient augmentés de façon conséquente, notamment pour l'un d'entre eux dans les années précédant immédiatement celle-ci :

	2015	2016	2017	TOTAL
CD2A				
Total	88	84	5	177
CD2B				
Total	-17	-2	41	22
CTC				
Total	-43	-42	-23	-108
Total général	28	40	23	91

De même, depuis la fusion, et malgré l'état de sous-effectifs caractérisé dans lequel se trouvent certains services y compris stratégiques (routes ; Forsap par exemple), ou l'accroissement des besoins (domaine social par exemple) il n'y a eu aucun recrutement massif, les effectifs globaux étant à iso-périmètre (en légère diminution). De même, la modification de la structure des effectifs, dans le sens d'un renforcement qualitatif (remplacement d'agents de catégorie C par des B) n'a eu qu'un effet marginal sur la masse salariale.

Mais cette gestion vertueuse est absorbée par les effets mécaniques combinés du glissement vieillesse technicité, de l'harmonisation des régimes indemnitaires des trois anciennes collectivités et l'intégration de l'augmentation des points d'indices en suite des décisions gouvernementales : depuis la fusion, la masse salariale a connu une augmentation de plus de 39 millions d'€ en 5 ans. Il s'agit d'une trajectoire qui suit celle connue par le bloc (département + région) mais qui est tendanciellement insoutenable.

b) Les dépenses du secteur social et santé : **207 M€** hors masse salariale.

L'augmentation des dépenses sociales, outre la paupérisation de la société, est particulièrement alimentée en Corse du fait du vieillissement des populations (augmentation de l'APA) et d'un flux démographique important, augmentant souvent le nombre de profils en situation de précarité (augmentation du RSA).

c) La Dotation de Continuité Territoriale à l'Office des Transports de la Corse (187 M€), mais avec un montant de dépenses de fonctionnement liées au financement du service public aérien qui est passé à **230 M€** du fait de l'augmentation des coûts et de la fiscalité écologique ;

d) Les dépenses de prévention contre les incendies : **54 M€**

L'augmentation mécanique de toutes ces dépenses, y compris du fait de décisions ou mécanismes sur lesquels la Collectivité de Corse n'a pas de prise (réévaluations décidées au niveau gouvernemental ; inflation ; vieillissement et augmentation de la population) vient diminuer notre épargne brute, entraînant corrélativement la nécessité de recourir à l'emprunt pour maintenir l'investissement, et ce d'autant plus que les recettes diminuent ou perdent en dynamisme.

Le recours à l'emprunt est donc un levier qui est nécessairement mobilisé dans le cadre du présent BP, mais dans des proportions qui restent tout à fait soutenables. La référence à l'endettement de 1 MD€ est souvent évoquée comme un épouvantail. Il convient de rappeler avec force que l'endettement s'apprécie au regard des capacités de remboursement de la Collectivité concernée.

A cet égard, les ratios de la Collectivité de Corse sont tout à fait satisfaisants, dans la moyenne des Collectivités françaises de même strate ou de strate équivalente qui ont vu leur épargne fortement chuter en 2023. (Cf partie 1)

III. Des recettes globalement atones, qui placent la Collectivité de Corse dans une situation atypique par rapport aux collectivités de droit commun

La Collectivité de Corse intervient, indépendamment de ses prérogatives spécifiques, dans des champs de compétence qui relèvent ailleurs des départements ou des régions, sans pouvoir compter sur une structure de recettes présentant le même dynamisme que celles de ces collectivités.

Les recettes de fonctionnement des régions et départements métropolitains croissent tendanciellement de 2,0% par an, soit au rythme de l'inflation. Celles de la Collectivité de Corse plafonnent à 1,2% par an, soit 0,8 point moins vite que l'inflation. Cette différence génère une perte cumulative de 10 M€ par an (0,8% appliqués à 1,2 Md € de recettes de fonctionnement totales).

Deux exemples permettent d'illustrer ce constat :

- La problématique récurrente de la Dotation de Continuité Territoriale : figée depuis 2009, l'absence d'indexation constitue une perte mécanique de recettes considérable, alors qu'elle doit financer un service public dont les coûts augmentent de façon exponentielle (augmentation du carburant ; de la fiscalité, notamment écologique ; des charges fixes etc...). Une indexation de la DCT sur la T.V.A. depuis 2017 seulement aurait permis de générer 40 millions d'euros de recettes supplémentaires par an. Le sous-dimensionnement actuel de la DCT, non structurellement compensé, a au surplus privé l'OTC et la Collectivité de Corse du reliquat annuel qu'une gestion vertueuse de l'enveloppe depuis 2015 avait permis de dégager jusqu'en 2020 (année Covid) : un reliquat pouvant aller jusqu'à 23 M€ et 24 M€ annuel entre 2017 et 2019 (cf. rapport CRC sur l'OTC ; exercices 2017 et suivants ; p.14), et une recette, affectée en fonction de la déspecialisation partielle prévue par la loi, dont la Collectivité de Corse est désormais privée ;
- L'inertie des recettes de la Collectivité de Corse : dans les régions de droit commun, la structure des recettes se compose à **54% de T.V.A.**, impôt dynamique. **En Corse, la part est de 21%** (262M€). La structure des recettes est donc beaucoup plus favorable aux régions de droit commun, qui voient leurs ressources propres dopées par l'augmentation de la TVA, qu'à la Collectivité de Corse. Cette situation désavantageuse est encore aggravée par le poids croissant des dépenses sociales (non entièrement compensé par les recettes corrélées) qui vient alourdir les dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Corse (situation que ne connaissent pas les régions de droit commun qui n'exercent pas cette compétence).

La résorption de l'écart supposerait de dynamiser, par exemple en TVA, au moins 300 M€ de recettes actuellement figées (+3,5% par an appliqués 300 M€ produiraient environ +10 M€ cumulatifs).

Un examen des recettes de la Collectivité et de leur historique au cours des 20 dernières années, révèle un traitement inéquitable comparativement aux autres régions et départements de droit commun. Des dispositions qui pouvaient avoir leur logique dans l'espace continental n'ont pas tenu compte des spécificités institutionnelles et financières de la Corse (alors qu'elles pouvaient l'être par exemple à celui des DOM).

En valeur 2024, les moins-values totalisent **94 M€ de perte annuelle de ressources**.

En cumul, elles atteignent plusieurs centaines de millions d'euros, a minima 417 M€, lesquels mécaniquement se retrouvent dans la dette actuelle de la Collectivité (toutes choses égales par ailleurs, l'épargne manquante a dû être remplacée par de l'emprunt). (cf partie I).

A l'échelle de la Collectivité, les recettes disposant d'un caractère potentiellement dynamique sont également celles dont l'augmentation traduit des logiques politiques ou sociétales déstructurantes ou porteuses d'un coût majeur : droits de mutation, dopés par la spéculation immobilière, et fiscalité sur les tabacs, dont la consommation impacte lourdement la santé publique.

La baisse ou la diminution annoncée de la progression de ces recettes ne traduit pas nécessairement une diminution des logiques négatives qui contribuent à les doper.

Ainsi, les Droits de Mutation à Titre onéreux (DMTO) affichent désormais une tendance baissière de 8,18 % (Montant global 95 M€ : -7,7 M€) dans les projections 2024 par rapport aux recettes encaissées en 2023 (moins défavorable que la tendance nationale).

Cette diminution, pénalisante pour les recettes de la Collectivité, ne reflète malheureusement pas une diminution du phénomène spéculatif en Corse, mais simplement une difficulté d'accès à la propriété pour une majorité toujours croissante des insulaires : quasi-inatteignable structurellement pour les ménages à faible pouvoir d'achat, l'accès à la propriété devient de plus en plus difficile pour les classes moyennes : ce sont elles, et non les hauts revenus, qui sont le plus impactées par la hausse des taux d'intérêt, laquelle se combine avec l'augmentation des prix du marché immobilier pour contribuer à rendre l'accès à la propriété plus difficile.

Ce mécanisme déstructurant alimente un déséquilibre sociétal que l'action de la puissance publique doit corriger, en aucun cas un levier de recettes dont il serait loisible de se satisfaire au regard de ce que leur augmentation traduit.

Il en va de même pour la fiscalité sur les tabacs : outre l'effet incitatif sur le prix du paquet, la sortie annoncée du taux dérogatoire pour 2026 et les impératifs de santé publique conduisent à ne pas considérer la dynamique comme pérenne ni satisfaisante (150 M€ : - 3 M€).

Enfin, la Collectivité de Corse est la seule collectivité de l'ensemble français ayant fait le choix politique de n'activer aucune augmentation de la fiscalité à travers les quelques leviers de taux additionnels qui lui sont actuellement permis par la loi.

On peut ainsi citer le taux de TICPE, fiscalité sur les carburants, dont la hausse entraînerait une conséquence directe sur le pouvoir d'achat de la population, par ailleurs la plus précaire par référence à la moyenne métropolitaine, conséquence d'autant plus injuste qu'il n'existe que peu d'offre alternative, dans de nombreux territoires de Corse, en matière de transport collectif à l'utilisation du véhicule personnel.

Ou encore la taxe sur les transports, dont l'augmentation pourrait pénaliser les efforts déployés au titre de la diminution du prix du transport, aussi bien pour les résidents que, plus globalement, pour la compétitivité en matière d'attractivité touristique.

Un dernier élément est à intégrer : alors qu'il était d'usage que l'Etat verse la quasi-totalité des subventions dont le principe est acquis en début d'exercice budgétaire, ce qui donne à la Collectivité de Corse des facilités en matière de trésorerie, il n'y a eu pour l'heure, malgré nos diverses relances, aucun versement de la DCT ou des subventions PEI et PTIC pour l'exercice 2024.

Cette situation nous impose de mobiliser, dans le cadre du présent BP, des lignes de trésorerie de 120 M€ au lieu des 80 M€ initialement envisagés.

Augmentation mécanique et souvent incompressible des dépenses de fonctionnement, et tassement, voire diminution des recettes : cet effet ciseau, accru par la montée en puissance de l'investissement, a été clairement identifié depuis plusieurs exercices budgétaires.

Il a été en partie atténué par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, qu'il convient de renforcer, mais également aggravé, à la fois par la montée en puissance de l'investissement, et par la réalisation du risque de diminution des recettes.

Dans ce contexte, le budget primitif proposé au débat et au vote de l'Assemblée de Corse concrétise le point d'équilibre recherché entre soutenabilité budgétaire – poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement et recours à l'emprunt permettant à la Collectivité de Corse de ne pas dégrader ses ratios budgétaires, qui restent dans la moyenne des collectivités françaises de même strate ou de strate équivalente (Partie I), et ambition politique - le maintien d'un haut niveau d'investissement, écrêté en son volume et recentré en ses priorités, mais qui reste très largement supérieur à la moyenne cumulée des trois collectivités avant la fusion, et qui reflète la concrétisation opérationnelle des choix et du projet politiques portés par le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale, dans un contexte budgétaire excessivement et structurellement contraint – .

C'est autour de la déclinaison de ces priorités que s'organise la deuxième partie du présent rapport (Partie II), laquelle souligne les grands axes des politiques publiques de la Collectivité de Corse :

- L'effort en faveur des infrastructures stratégiques (routes ; ports ; aéroports et chemins de fer, avec une montée en puissance dans ce dernier secteur au service de la politique multimodale dans l'aire ajaccienne, bastiaise et en Balagna ; eau ; gestion des déchets y compris hors compétence ; numérique avec l'achèvement du déploiement du très haut débit et la sécurisation des réseaux) ;
- Le soutien aux communes, intercommunalités et territoires, y compris hors compétence sur le fondement de la clause générale de compétences : au CA 2023, seuls 188,1 M€ ont été investis en maîtrise d'ouvrage directe, sur 367,5 M€ d'investissement global, le reste venant financer des dispositifs de soutien. Les financements sont mis en œuvre en application de règles transparentes et équitables, organisant un soutien renforcé au bénéfice de l'intérieur et de de la montagne. Le BP 2024 confirme également le soutien financier renforcé de la Collectivité de Corse aux équipements et à l'offre de services dans les domaines de la santé et du médico-social dans les communes et les territoires.
- La lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, la transition énergétique et l'exploitation de nos ressources dans une optique de développement durable, et les objectifs d'autonomie énergétique et alimentaire connaissent des traductions budgétaire renforcées : réaménagement de la Restonica après la tempête qui a frappé la Corse nouvel élan de la politique de la forêt et du bois, après deux années de travail et de concertation avec les élus et les acteurs de la filière ; déploiement des politiques mises en œuvre par les Agences et Offices de la Corse en intégrant ces enjeux ;

Ces politiques sectorielles s'inscrivent dans le renforcement de la vision politique et du projet global impulsé par la Collectivité de Corse depuis décembre 2015, en cohérence avec le fil historique du combat mené depuis plus d'un demi-siècle et dans le respect du mandat donné et renouvelé par le suffrage universel, parmi lesquels on peut citer, à titre non exhaustif :

Cohésion sociale, santé, lutte contre la pauvreté et la précarité

Accès à la terre, au foncier et au logement (règlement « una casa per tutti, una casa per ognunu, action de l'OFC,...)

Politiques d'émancipation par le savoir, la recherche et l'innovation (Université), la formation professionnelle (lycée maritime, école de tourisme) le sport ;

Politique volontariste en matière de politique linguistique et de soutien à la culture comme facteurs de richesse collective, d'émancipation et de cohésion sociétale, ains qu'en matière de préservation et de valorisation du patrimoine ;

Construction d'un modèle économique et social arrimé aux enjeux de production de biens et services, d'autonomie alimentaire (pôle petits ruminants, abattoir de Portivechju) et de tourisme durable ;

Soutien au tissu économique corse et à l'emploi local, dans une logique d'équité dans l'accès à la commande publique et d'équilibre territorial (Corsican Business Act ; économie sociale et solidaire ; protocole de 200 M€ validé dans le cadre de la révision de la PPE) ;

Maîtrise des infrastructures de transports aériens et portuaires, et des flux qu’elles reçoivent, et sécurisation des DSP aériennes et maritimes, et de leurs plus-values pour la Corse et les Corses dans les domaines économique et social ;

Affirmation de la place de la Corse en Europe et en Méditerranée : combat mené pour la prise en compte du fait insulaire par l’Union Européenne ; renforcement de la coopération corso-méditerranéenne ; combat politique victorieux pour la prise en compte de la Corse et des îles dans le traité du Quirinal...

Les acquis sont donc conséquents : il reste pourtant beaucoup à faire, et dans tous les domaines.

L’agenda politique de 2024 compte d’ores et déjà des échéances importantes :

- révision du PADDUC ;
- rapports structurants en matière de doctrine et de planification : plan déchets, plan Lingua corsa, dérives mafieuses ;
- rattachement de la CCI et de la CMA (à noter, à compter de 2025, la création d’une chambre territoriale d’agriculture)
- statut d’autonomie, révision constitutionnelle et loi organique, avec un volet budgétaire, financier et fiscal : structure des recettes de la Collectivité et pacte avec les communes et collectivités

Le processus en cours sur le statut d’autonomie de la Corse doit en effet permettre de construire un nouveau cadre budgétaire, financier et fiscal, dans le cadre d’un pacte global à définir entre l’Etat et la Collectivité de Corse, mais également les communes et intercommunalités, dont les ressources actuelles sont également limitées, et qui dépendent largement des co-financements mis en œuvre par l’Etat et la Collectivité de Corse pour mener à bien leurs projets.

Ce nouveau pacte, incluant un plan d’accompagnement financier concernant les investissements stratégiques et prolongé de nouveaux mécanismes financiers (crédits et financements européens ; mobilisation de l’épargne insulaire et des Corses ; banque de développement), est la condition sine qua non de la sécurisation d’une trajectoire budgétaire permettant à la Collectivité de Corse, mais aussi à l’ensemble des collectivités, intercommunalités et acteurs publics de l’île, d’atteindre les niveaux d’investissement nécessaires à la construction de la Corse du XXIème siècle.

Les chiffres clés du budget primitif 2024



1,423 Md€
Le montant du budget primitif 2024



4 002 €
Le montant du budget par habitant (dépenses réelles ventilées)



118,846 M€
Le montant de l'emprunt d'équilibre



1 045 M€
La dette de la CDC au 1^{er} janvier 2024



154,701 M€
Le montant de l'épargne brute au BP 2024



+ 3,36 %
L'évolution de la politique sociale, laquelle représente **231 M€**



85 M€
Le montant de l'action économique du BP 2024



331 M€ de dépenses structurantes d'investissement



68 M€
mobilisés en faveur de l'environnement et de la transition énergétique



74 M€
dédiés à l'aménagement des territoires



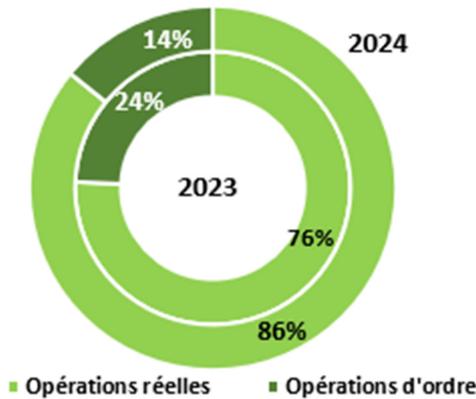
105 M€
consacrés à l'enseignement et la formation professionnelle

Partie A – Le cadre budgétaire

1 - Les grands équilibres du budget primitif 2024

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	385 371 231	61 500 000	446 871 231	230 220 037	216 651 194	446 871 231
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 037 429 413	173 273 194	1 210 702 608	1 192 702 608	18 000 000	1 210 702 608
TOTAL BUDGET	1 422 800 644	234 773 194	1 657 573 839	1 422 922 644	234 651 194	1 657 573 839

Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1,657 Md€, en diminution de 12,50 %, soit -236 M€ par rapport au BP 2023 (pour mémoire 1,894 Md€).

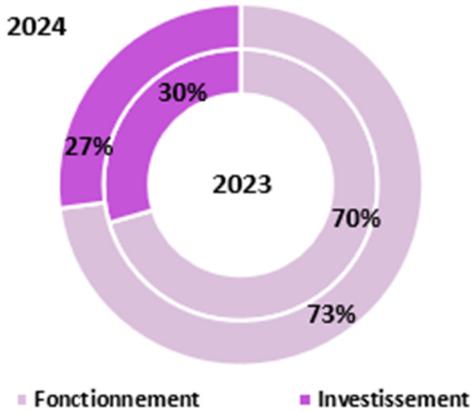


Les opérations réelles en dépenses s'établissent à 1,422 Md€, soit une baisse de 0,81 % par rapport à l'exercice précédent (PM : 1,434 Md€).

Les opérations d'ordre, constituées des opérations patrimoniales (158,521 M€) et de l'autofinancement de l'exercice (14,751 M€) sont en diminution 48 % par rapport aux inscriptions du BP 2023.

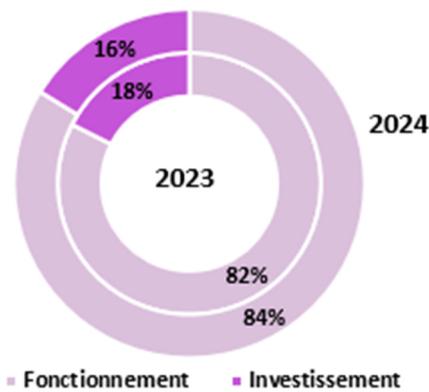
Répartition des dépenses réelles inscrites au BP 2024





Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 73% du total des dépenses réelles ; Avec un montant de 1 037 M€, elles sont en augmentation de 2,62 % par rapport à l'exercice précédent (PM : 1 010 M€).

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 385 M€ en diminution de 8,97 % par rapport au BP 2023 (PM : 423,457 M€).



Les recettes réelles de fonctionnement représentent 84% du total des recettes réelles ; elles s'élèvent à 1 192 M€, soit une variation de +0,84% par rapport au BP 2023.

En investissement, les recettes réelles inscrites sont en diminution de 8,49 % par rapport à l'exercice précédent, avec un montant de 230,220 M€ contre 251,581 M€ au BP 2023. L'emprunt d'équilibre 2024 est porté à 118,846 M€. (PM : 99,299 M€ au BP 2023).

L'équilibre réel du budget primitif 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES
1 037 429 414
dont intérêts de l'emprunt : 28 000 000
DEPENSES D'ORDRE
173 273 194
1 210 702 608

RECETTES REELLES
1 192 702 608
RECETTES D'ORDRE
18 000 000
1 210 702 608

Epargne brute : 154 700 559

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES
385 493 231
dont capital de la dette : 54 256 931
DEPENSES D'ORDRE
61 500 000
446 993 231

RECETTES REELLES
230 220 037
dont nouvel mprunt : 118 845 912
RECETTES D'ORDRE
216 773 194
446 993 231

Epargne nette : 100 443 628

Soldes intermédiaires de gestion			
	BP 2023	BP 2024	Evol n-1
Produits services et des domaines - 70	2 609 500	2 765 802	5,99%
Impôts et taxes - 73 et 731	753 965 000	764 146 787	1,35%
Dotations et participations - 74	343 320 813	337 450 517	-1,71%
Autres produits de gestion courante - 75	9 795 749	9 703 455	-0,94%
Recettes sociales - 016 et 017	62 180 052	68 968 215	10,92%
Atténuation de charges - 013	740 000	900 000	21,62%
Total recettes gestion courante (1)	1 172 611 114	1 183 934 777	0,97%
Charges à caractère général - 011	98 860 545	93 536 447	-5,39%
Charges de personnel - 012	232 352 303	243 400 228	4,75%
Autres charges de gestion courante - 65 et 6586	519 095 863	535 371 708	3,14%
Social - 016 et 017	121 691 595	121 186 030	-0,42%
Atténuation de produits - 014	14 100 000	15 800 000	12,06%
Total dépenses gestion courante (2)	986 100 306	1 009 294 413	2,35%
Excédent brut de fonctionnement (1) - (2)	186 510 808	174 640 364	-6,36%
Produits financiers - 76	7 995 195	7 995 195	0,00%
Charges financières - 66	24 779 533	28 000 000	13,00%
Produits exceptionnels (hors 7761 7718 777)	1 729 978	100 000	-94,22%
Charges exceptionnelles (hors 676 et 675)	40 000	35 000	-12,50%
Epargne brute	171 416 448	154 700 559	-9,75%
Taux épargne brute	14,62%	13,07%	-10,61%
Amortissement capital de la dette	52 309 000	54 256 931	3,72%
Epargne nette	119 107 448	100 443 628	-15,67%
Capacité de désendettement	5,82	6,75	16,01%

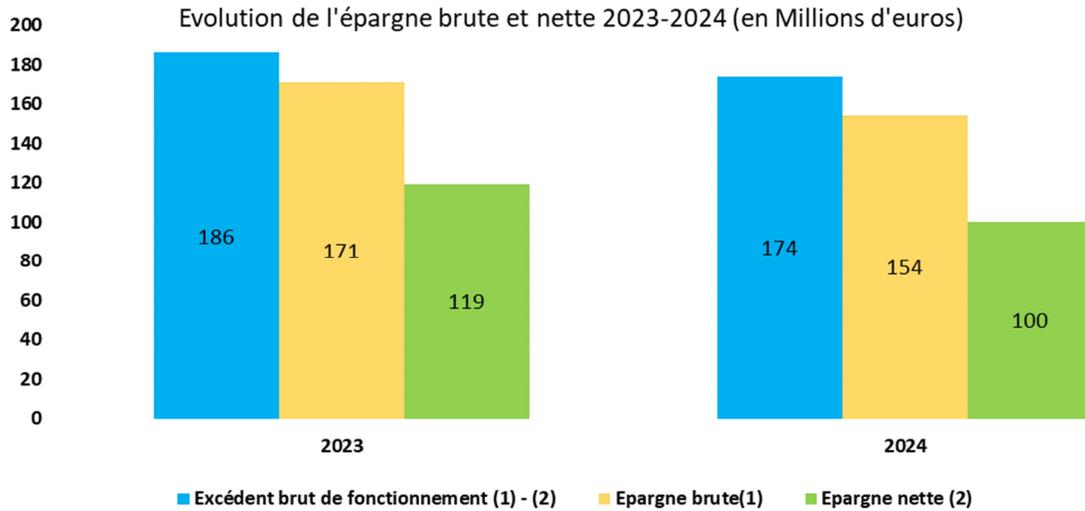
L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement contribue au financement des investissements. Les soldes d'épargne donnent des éléments sur la capacité structurelle d'une collectivité à couvrir ses besoins de financement.

L'épargne brute s'établit à **154,701 M€**, contre 171,416 M€ en 2023. Ce ratio se déduit de l'excédent brut courant qui s'établit à **174,640 M€**, majoré des produits financiers et exceptionnels et minoré des charges exceptionnelles et financières ainsi que des intérêts de la dette. L'épargne brute correspond à la contribution de la section de fonctionnement au financement de l'investissement. Au budget primitif 2024, le taux d'épargne s'établira à **13,07%**.

La capacité de désendettement estimée sera de **6,75 années**.

L'épargne nette s'établit à **100,444 M€**. Il s'agit du montant d'autofinancement des dépenses d'équipement, lesquelles se définissent comme les dépenses d'investissement déduction faite du remboursement du capital des emprunts.

Conformément à la trajectoire débattue lors des orientations budgétaires 2024, les indicateurs de solvabilité estimés au stade de la prévision budgétaire, connaissent une dégradation. Ils restent cependant éloignés des seuils d'alerte.



Ainsi, comme l'ensemble des régions et départements, la Collectivité enregistre une baisse de son épargne.

La lettre de février 2024 n° 16 Situation mensuelle comptable des collectivités locales publiée par le DGFIP), fait état d'une évolution positive de l'épargne brute des communes et groupements qui affiche un niveau supérieur à celui de 2022 et 2019, à la différence des départements et des régions qui enregistrent une baisse importante.

Epargne brute (CAF brute en M€)	2019	2022	2023	Evolution	Evolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	12499	13050	14379		15,04%	10,18%
GFP	5793	6695	7524		29,88%	12,38%
Départements	10085	12962	8013		-20,55%	-38,18%
Régions	5885	6030	5387		-8,46%	-10,66%
Total	34262	38737	35303		3,04%	-8,86%

2 - Les ressources de la Collectivité de Corse

Le projet de budget primitif pour 2024 présente un montant de recettes de 1,657 Md€, en baisse de -12,5 %, par rapport au BP 2023 (1,894 Md€).

RECETTES	Réelles	Ordre	TOTAL
Investissement	111 374 125	216 773 194	328 147 319
Dont virement de section		14 751 765	14 751 765
Emprunt	118 845 912		118 845 912
Total investissement	230 220 037	216 773 194	446 993 231
Total fonctionnement	1 192 702 608	18 000 000	1 210 702 608
TOTAL GENERAL	1 422 922 644	234 773 194	1 657 695 839

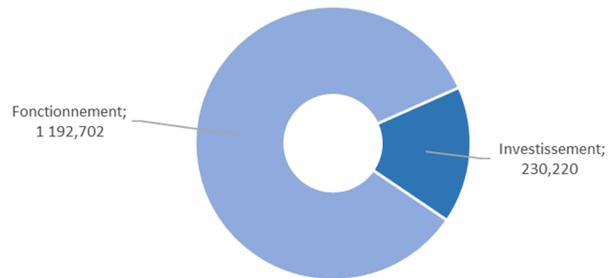
Les recettes réelles s'établissent à **1,422 Md€**, en baisse de -0,80% (-11,4 M€) par rapport au BP 2023 (1,434 Md€) :

Les recettes de fonctionnement avec un volume de **1,192 Md€** sont en hausse de +0,84 % par rapport au BP 2023 (1,182 Md€) ;

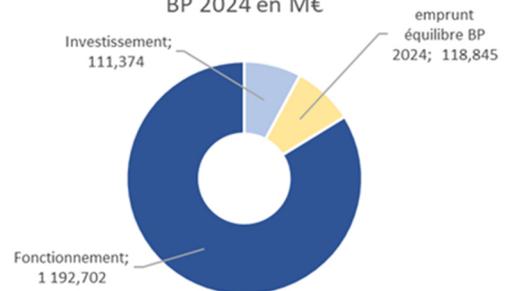
Les recettes d'investissement sont proposées à hauteur de **230 M€**, soit une baisse de 8,49 % par rapport au BP 2023 (251 M€).

L'emprunt d'équilibre s'élève à **118,846 M€** (PM : 99,299 M€ au BP 2023), lequel représente 8,35 % des recettes réelles totales du BP 2024.

Répartition des recettes réelles
BP 2024 en M€



Répartition des recettes réelles
BP 2024 en M€



Le tableau ci-après détaille les recettes réelles hors emprunt :

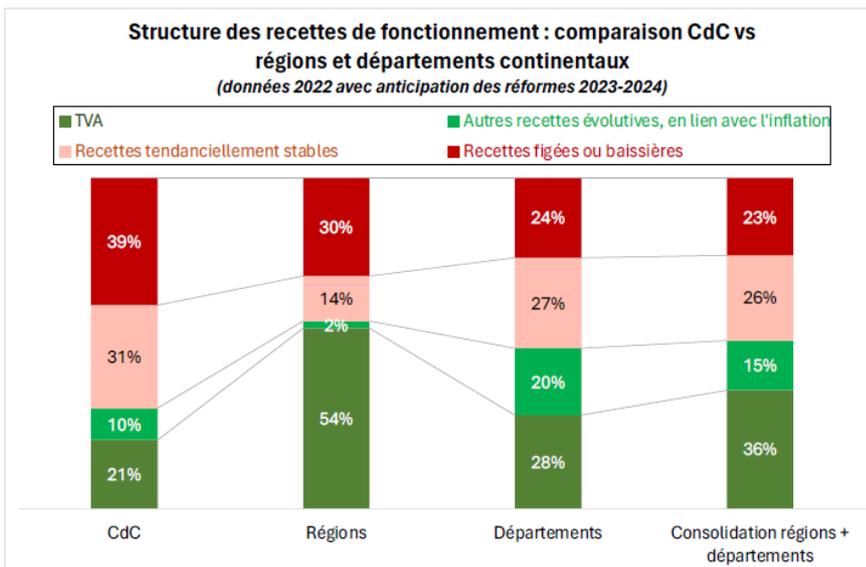
Recettes réelles BP 2024 (Hors emprunt) en €					
	Comptes	BP 2023	BP 2024	Evol en M€	Evol BP 2024/ BP
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Fiscalité directe 940		24 500 000	25 773 304	1 273 304	3,33%
TFPB	73111			-	
CVAE	73112	-		-	0,00%
IFER	73114	4 500 000	5 000 000	500 000	11,11%
FNGIR	73221	11 600 000	11 573 304	- 26 696	-0,23%
Frais de gestion de TFPB	7324	8 400 000	9 200 000	800 000	10,26%
Fiscalité indirecte 941		723 605 000	732 530 847	8 925 847	1,28%
Fiscalité indirecte générale		469 760 000	473 826 767	4 066 767	0,87%
DMTO	73128	86 700 000	86 900 000	200 000	0,23%
Taxe dpt. Additionnelle à droits d'enreg.	73122	350 000	350 000	-	0,00%
Taxe sur les conventions d'assurance	73171	67 200 000	71 000 000	3 800 000	5,65%
Taxe sur les permis de conduire	73151			-	#DIV/0!
Taxe sur les cartes grises	73153	10 000 000	9 700 000	- 300 000	-3,00%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	73141	5 400 000	5 891 618	491 618	9,10%
TICPE LRL	731421	40 600 000	35 000 000	- 5 600 000	-13,79%
TICPE LRL autres	731428	-	765 149	765 149	#DIV/0!
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	731722	310 000	700 000	390 000	125,81%
Produits des amendes	7345		800 000	800 000	#DIV/0!
Fraction de TVA compensation CVAE	7352	54 100 000	54 800 000	700 000	1,29%
Fraction de TVA compensation TFPB	7351	66 300 000	66 300 000	-	0,00%
Fraction de TVA nationale	7358	138 800 000	141 600 000	2 800 000	2,02%
Redevance sur l'énergie hydraulique	75814		20 000	20 000	0,00%
Apprentissage		2 945 000	6 204 080	3 259 080	110,66%
Taxe d'apprentissage	731771	945 000	904 080	- 40 920	-4,33%
TICPE FPA	731774	2 000 000	5 300 000	3 300 000	165,00%
Spécificité Corse		242 600 000	243 700 000	1 100 000	0,45%
TICPE Spécificité Corse	7348	52 600 000	55 000 000	2 400 000	4,56%
Taxe sur les tabacs	73413	150 000 000	150 000 000	-	0,00%
Taxe sur les transports de voyageurs	73433	35 000 000	35 000 000	-	0,00%
Taxe francisation des navires	73434	5 000 000	3 700 000	- 1 300 000	-26,00%
Fonds de péréquation 941		8 300 000	8 800 000	500 000	6,02%
Fds de péréquation des DMTO	732251	6 800 000	6 300 000	- 500 000	-7,35%
Fds de péréquation ress/régions Coll Corse	732222	1 500 000	2 500 000	1 000 000	66,67%
Sous total Fiscalité (940 / 941)		748 105 000	758 304 151	10 199 151	1,36%
Dotation et attribution de l'Etat (hors social) 942		320 688 633	319 502 826	1 900 000	0,60%
Dotation forfaitaire dpts	74121	12 700 000	12 500 000	- 200 000	-1,57%
Dotation de fonctionnement minimale dpts	741221	19 900 000	19 857 920	- 42 080	-0,21%
Dotation de compensation dpts	741223	75 200 000	74 528 815	- 671 185	-0,89%
ement sur recettes - Réforme de l'apprentissage	7454	700 000	703 986	3 986	0,57%
Dotation de Continuité Territoriale	74631	186 999 159	186 999 159	-	0,00%
DGD des régions	74631	50 228	50 228	-	0,00%
Dotation générale de Décentralisation des départements	74621	6 890 000	6 890 483	483	0,01%
Compensation au titre des exonérations TF	74833	40 246	6 908	- 33 338	-82,84%
DCRTP	748312	13 200 000	13 299 151	99 151	0,75%
Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale	74835	3 600 000	3 710 454	110 454	3,07%
Compensation CET	74832	9 000		9 000	-100,00%
Compensation Frais de Gestion TH	748382	1 400 000		- 1 400 000	-100,00%
autres	748388		955 722	955 722	0,00%
Fonds de soutien aux emprunts structurés 943		7 995 195	7 995 195	0	0,00%
Reprise sur provision 945		459 680	672 635	212 955	46,33%
Social (934/934-3/934-4)		75 608 571	81 182 836	5 574 265	7,37%
APA 934-3		27 800 000	34 062 889	6 262 889	22,53%
RSA 934-4		34 380 052	34 905 326	525 274	1,53%
Action sociale 934		13 428 519	12 214 621	- 1 213 898	-9,04%
Excédent OTC (938)		-	-	-	0,00%
Autres recettes sectorielles fonctionnement		29 938 888	25 044 964	- 4 893 924	-16,35%
Sous total Recettes sectorielles fonctionnement		105 547 459	106 227 800	680 341	0,64%
Total Recettes Réelles de Fonctionnement		1 182 795 967	1 192 702 608	9 906 641	0,84%
SECTION D'INVESTISSEMENT					
FCTVA (922)	10222	25 000 000	26 500 000	1 500 000	6,00%
Sous total Recettes propres d'investissement		25 000 000	26 500 000	1 500 000	6,00%
Sous total Recettes sectorielles Investissement		127 281 844	84 874 125	- 42 407 719	-33,32%
Total Recettes Réelles d'investissement hors emprunt		152 281 844	111 374 125	- 40 907 719	-26,86%
TOTAL fonctionnement + investissement (hors emprunt d'équilibre)		1 335 077 811	1 304 076 732	- 31 001 079	-2,32%

2-1. Une structure de ressources budgétaire atypique et défavorable à la Corse

La trajectoire budgétaire de la Collectivité est fortement contrainte par la structure de ses ressources. D'une part la **structure atypique de la Collectivité induit une perte de recettes annuelles de l'ordre de 10M€**. et d'autre part, l'examen des recettes de la Collectivité et de leur historique au cours des 20 dernières années, révèle un traitement parfois inéquitable comparativement aux autres régions et départements de droit commun qui démontre que la Collectivité est en droit de solliciter, comme elle l'a déjà fait par le passé et notamment dans le cadre des discussions de préfiguration de la Collectivité de Corse, **un rattrapage financier** permettant de resituer la structure de ses ressources à un nouveau similaire à celui des régions et départements de droit commun.

2-1.1. Une perte de recettes de fonctionnement estimée à 10M€ par an du fait de la structure des ressources :

La Collectivité est dotée d'une structure de recettes nettement moins favorable que ses homologues :



✚ Ratio de TVA de 15 points inférieur à celui des régions et départements consolidés.

✚ Ratio global de recettes adossées à l'inflation et à la croissance inférieur de 20 points à la moyenne.

✚ Ratio de recettes figées supérieur de 16 points à la moyenne.

Le différentiel de structure pénalise fortement la Collectivité car elle engendre un différentiel de dynamique.

En appliquant aux paniers des recettes respectifs (Collectivité d'un côté, consolidation des régions et départements métropolitains de l'autre) les mêmes hypothèses de projections de leurs diverses composantes, il ressort que **les recettes de fonctionnement des régions et départements métropolitains croissent tendanciellement de 2,0% par an, soit au rythme de l'inflation, alors que celles de la Collectivité plafonnent à 1,2% par an, soit 0,8 point moins vite que l'inflation.**

Structure et dynamique des recettes de fonctionnement					
Comparaison CdC vs consolidation des régions et départements continentaux					
Données 2022					
Inflation projetée	+2,0%/an				
Croissance économique projetée	+1,5%/an				
Montants en M€	Régions + départements		Corse	hypo % évol	
Cartes grises	1 830	2%	10	1%	-2,0%/an
IFER	953	1%	4	0%	+3,5%/an
DMTO + FPDMT0 net	14 313	15%	107	9%	+0,0%/an
Taxe électricité	913	1%	7	1%	+3,5%/an
Droits sur les tabacs		0%	153	13%	+0,0%/an
Taxe sur les transports		0%	35	3%	+0,0%/an
TVA	34 723	36%	251	21%	+3,5%/an
TICPE	10 325	11%	135	11%	+0,0%/an
TSCA	8 195	8%	65	5%	+5,0%/an
Frais de gestion	897	1%	8	1%	+4,5%/an
Dotations	10 581	11%	322	27%	+0,0%/an
CNSA	3 690	4%	34	3%	+3,5%/an
Participations reçues	3 710	4%	22	2%	+1,0%/an
Autres	6 943	7%	61	5%	+1,0%/an
Total RRF nettes	97 073	100%	1 214	100%	
Croissance moyenne	+2,0%/an		+1,2%/an		
--> Soit un différentiel de :			-0,8 pt/an		
--> Soit rapporté à la CdC un écart cumulatif de :			10 M€/an		

Les 0,8 point d'écart avec le reste de la métropole induisent une perte cumulative de 10 M€ par an (0,8% appliqués à 1,2 Md € de recettes de fonctionnement totales) qui rejaillissent sur le niveau d'épargne et la capacité à investir.

La Collectivité doit ainsi contenir nettement sous l'inflation l'évolution de ses dépenses de fonctionnement pour maîtriser son épargne. Aucune collectivité française n'est soumise à une telle contrainte, au demeurant sans pouvoir fiscal à droit constant.

2-1.2. Une moins-value annuelle de ressources estimée en valeur 2024 à 94M€

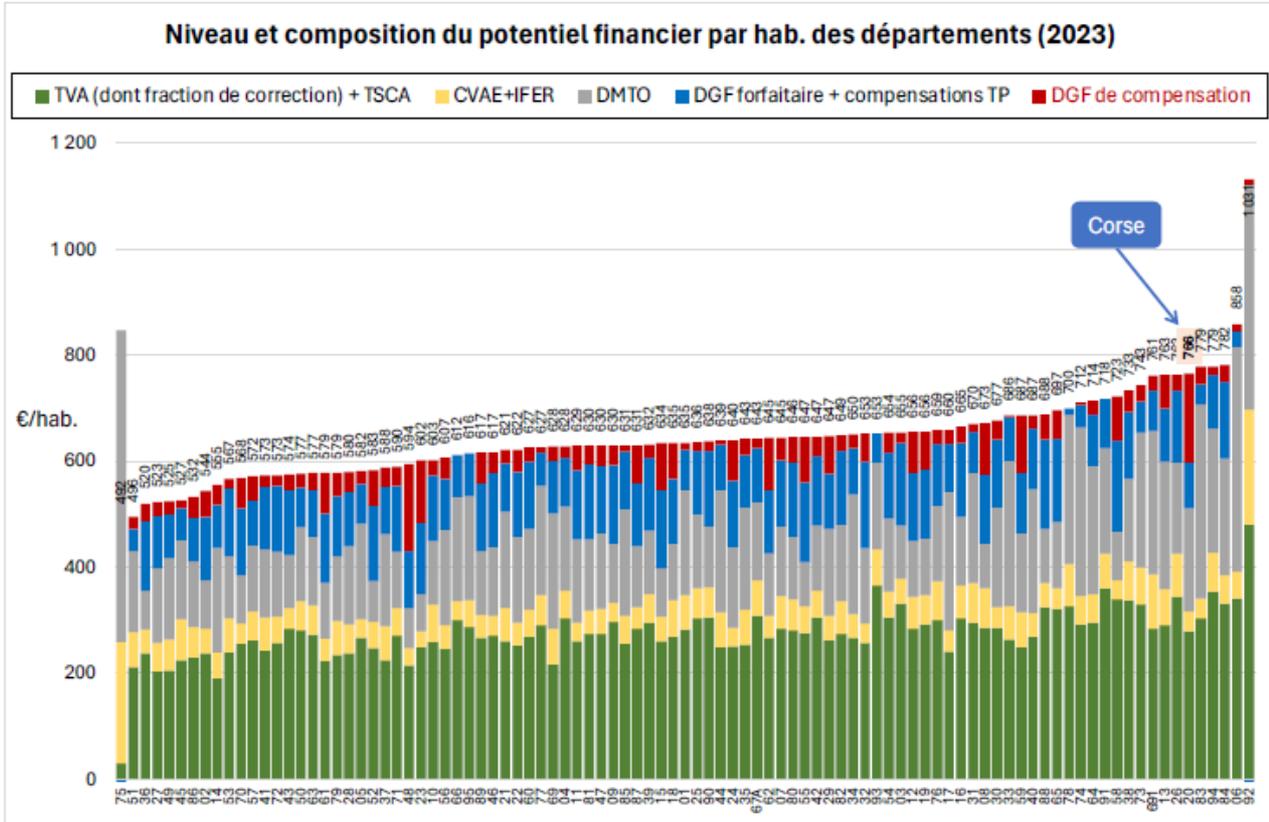
Cette moins-value est induite par un traitement inéquitable par rapport aux autres régions et départements de droit commun, du fait de la non prise en compte de spécificités institutionnelles et financières de la Corse .

Un examen des recettes de la Collectivité et de leur historique au cours des 20 dernières années, révèle **un traitement parfois inéquitable comparativement aux autres régions et départements français**. L'étude démontre que des dispositions qui pouvaient avoir leur logique dans l'espace continental n'ont pas tenu compte des spécificités institutionnelles et financières de la Corse (alors qu'elles pouvaient l'être par exemple à celui des DROM). Quatre exemples sont détaillés et chiffrés ci-après :

- La surévaluation artificielle de l'indicateur de richesse (potentiel financier) des départements (et, depuis 2018, du volet départemental de la CdC) eu égard à la richesse réelle des territoires.

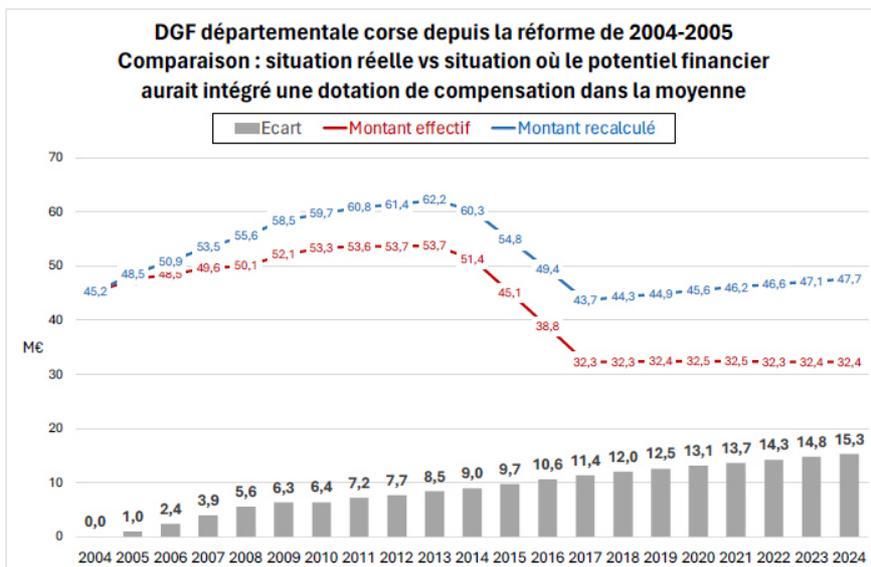
Le potentiel financier est l'indicateur de ressources des départements. Il intervient dans le calcul de multiples concours nationaux. (Ex. : la dotation forfaitaire de DGF, les dotations de péréquation de la DGF (DFM/DPU), les fonds CNSA finançant l'APA, les MDPH et la PCH, le fonds de péréquation des DMTO, ...)

Le potentiel financier départemental est artificiellement rehaussé par la prise en compte de dotations par habitant particulièrement élevées, lesquelles résultent de l’incorporation à la DGF, en 2004, de l’essentiel des ex-dotations générales de décentralisation. Adossées à des charges transférées par l’Etat, elles n’ont donc rien à voir avec une quelconque richesse du territoire. C’est là un biais important de l’indicateur de potentiel financier qui pénalise fortement la Corse.



Les deux départements corses, en raison du poids des compétences particulières transférées et des dotations induites se sont retrouvés classés parmi les plus « riches » de France devant entre autres les Savoie, les Yvelines, l’Isère, la métropole de Lyon, ...

Dès lors, la surévaluation du potentiel financier de la Corse a occasionné des moins-values conséquentes aux départements, puis à la Collectivité.



Un calcul réalisé sur une base 2023, avec la neutralisation de l'ex DGD ramène le potentiel financier pour la Corse à **proximité de la moyenne nationale des départements ruraux** (630 € vs 621 €) **Avec un potentiel financier dans la moyenne depuis 2005, la DGF départementale corse serait aujourd'hui 15,3 M€ plus élevée. Le manque à gagner peut-être estimé à 185M€ cumulés depuis 2005.**

Autre exemple, au titre des 2 principaux autres concours départementaux concernés - les fonds CNSA et le fonds de péréquation des droits de mutation – la moins-value atteint **7,6 M€** en valeur 2024 :

	Potentiel financier actuel	Potentiel financier simulé	Δ
Fonds CNSA	18,5	20,0	1,5
Fonds de péréquation DMTO	7,3	13,4	6,0
Total	25,8	33,4	7,6

b. La surévaluation de la contribution de la Collectivité territoriale de Corse à la contribution au redressement de comptes publics mise en œuvre entre 2014 et 2017 (et figée ensuite).

Entre 2014 à 2017, l'Etat ponctionna les dotations aux collectivités à hauteur de 11,5 Mds €, dont 1,5 Md € sur la dotation forfaitaire de DGF des régions. Les 4 tranches annuelles de ponction furent réparties entre régions **au prorata des recettes réelles totales hors emprunt.**

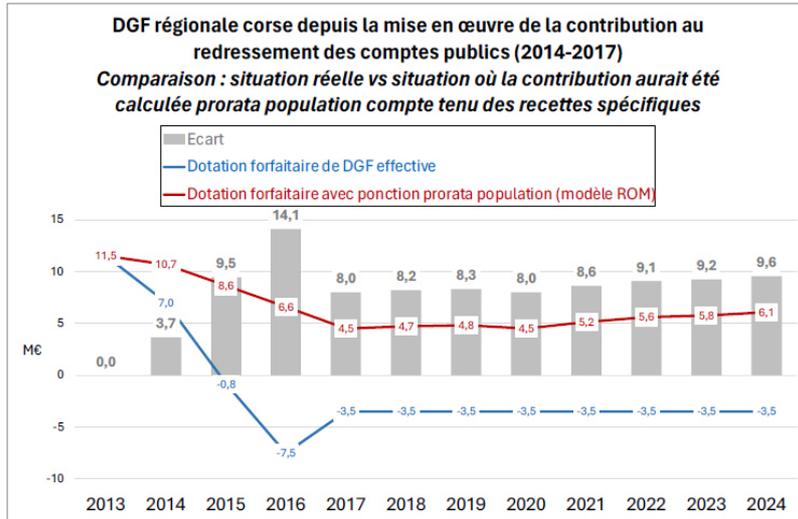
La collectivité de Corse de part son statut particulier, présentait **des recettes par habitant 5 fois supérieures à la moyenne.**

Ensuite, sa spécificité fut partiellement reconnue à compter de 2015 avec le retrait de la dotation de continuité territoriale (187 M€) de l'assiette de calcul. L'assiette de recettes n'en restait pas moins égale à 3 fois la moyenne. En 2017, sur demande du Président de l'Exécutif, une nouvelle dérogation fut accordée, consistant à ôter de l'assiette de recettes les impositions spécifiques : tabacs, transports, ce qui ramena les recettes d'assiette au voisinage de la moyenne nationale par habitant. Mais les ponctions 2014-2015-2016, cristallisées, ne furent pas remises en cause.

L'équité aurait commandé que fût transposée à la Corse la règle appliquée dès 2014 aux autres régions françaises dont les compétences dépassaient le droit commun : en Outre-mer, la ponction fut chaque année calculée au prorata des populations et non des recettes.

La dotation forfaitaire de DGF de la CTC (11,5 M€ à l'origine), non seulement, fut très vite annihilée, mais devint « négative » (le support DGF ayant été épuisé, l'Etat préleva le différentiel sur les recettes fiscales) à **depuis 2017, la CTC (puis la CdC) subit un prélèvement de 3,5 M€ par an.**

Une contribution au redressement des comptes publics plus justement calculée prorata population aurait préservé une dotation forfaitaire de DGF (+4,5 M€ au terme du processus de ponction au lieu des -3,5 M€) et aurait permis une dynamique dès lors que, dès 2018, la DGF fut remplacée par une fraction de TVA, dont la progression atteint +1/3 en 8 ans.



Cette non-reconnaissance de la spécificité de la CTC entre 2014 et 2017 occasionne en 2024 une moins-value de **9,6 M€**. En termes cumulés sur les 11 années 2014 à 2024, le différentiel atteint **96 M€**.

c. La cristallisation de la contribution de la Corse au fonds de péréquation des ressources régionales refondu en 2022.

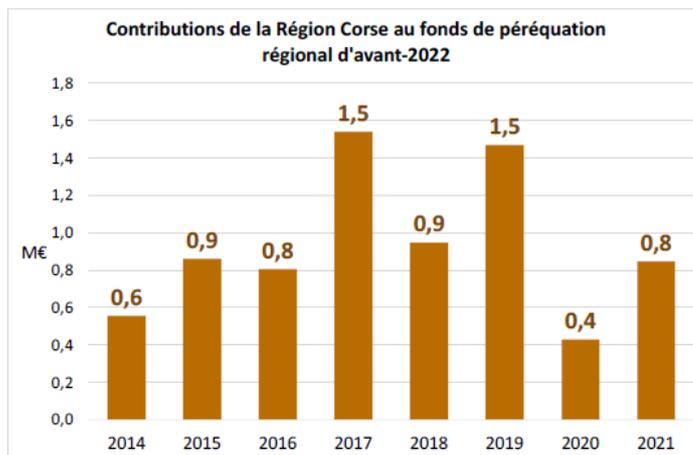
A la suite de la réforme de la taxe professionnelle, un fonds de péréquation des ressources régionales fut créé. Son fonctionnement reposait sur un principe simple : homogénéiser sur tout le territoire national la croissance des ressources issues de cette réforme, principalement la CVAE.

Or une Région en retard de développement comme la Corse, dont la CVAE croissait tendanciellement plus vite que la moyenne nationale par simple effet de rattrapage, se vit mécaniquement privée des surplus par rapport à ladite moyenne.

Le fonds, loin de péréquer les ressources, cristallisait leur structure préexistante.

De 2014 à 2021, la Corse acquitta ainsi 7,5 M€. En 2021, elle faisait partie des 4 contributrices en compagnie de l’Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire.

En 2022, avec la disparition de la CVAE une refonte du fonds a permis à la Collectivité de faire valoir l’iniquité du mécanisme par le biais de l’ARF et des députés. Elle a ainsi obtenu une situation plus favorable avec 2,3 M€ touchés en 2023. Pour autant, la dernière contribution au fonds antérieur fut cristallisée dans la fraction de TVA remplaçant la CVAE.



En 2024, la CdC en tire **une moins-value de 1,0 M€**. En termes cumulés, le manque à gagner est estimé à 7,5M€, entre 2014 et 2021 et 10,3M€ en cumulé à 2024

d. La non-transformation en fraction de TVA de la dotation de continuité territoriale en 2018.

La sécurisation du financement des DSP aériennes et maritimes impose de revoir le mécanisme de calcul et d'indexation de la DCT. Un rapport sera présenté par l'Exécutif sur ce sujet afin de débattre du volume et de la nature de l'indexation à retenir.

Cependant pour la cohérence de l'analyse présentée à ce stade dans le rapport du budget 2024 concernant l'impact sur la trajectoire financière de la Collectivité de la structure des ressources comparativement aux régions de droit commun, la démonstration sur la DCT est faite à partir d'une transformation de la dotation en fraction de TVA par recherche d'égalité de traitement avec les autres régions métropolitaines, sans préjuger des autres options possibles.

La dotation de continuité territoriale (DCT) est versée par l'Etat depuis 1992 à la CTC puis à la CdC. Elle est une composante de la dotation générale de décentralisation (DGD) des régions. Au sein de la DGD des régions, et même de l'ensemble des collectivités, elle présente une particularité. Elle est la seule dotation de décentralisation « **affectée** ». Initialement à la stricte compensation (via l'OTC) des surcoûts des transporteurs Corse-Continent, mais cet emploi a été progressivement étendu par la loi (équipements portuaires et aéroportuaires, actions menées en faveur des territoires de l'intérieur).

Depuis 1992, la DCT suit le régime financier de la DGD : jusqu'en 2008, elle fut indexée sur l'enveloppe nationale de DGF ; à partir de 2009, elle fut gelée aux **187 M€** toujours en vigueur aujourd'hui.

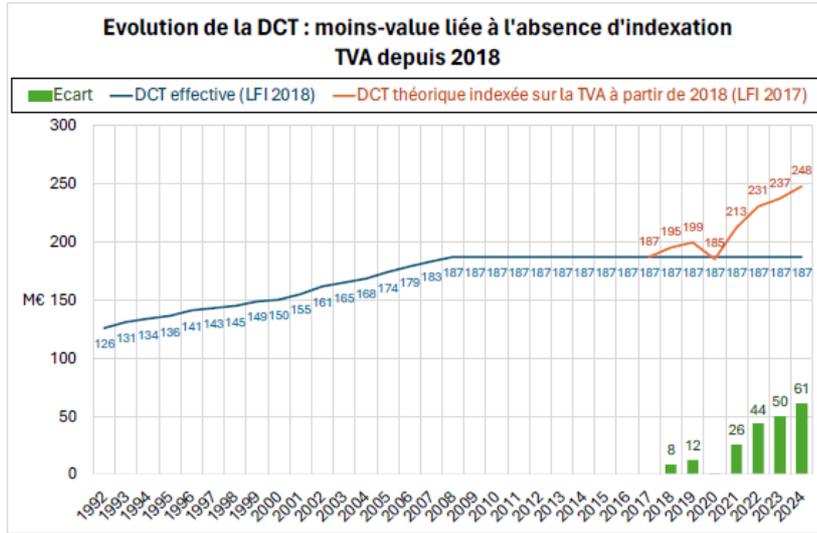
La DGD des autres régions, en particulier celle issue du transfert de la compétence TER entre 2000 et 2002 fut remplacée par une fraction dynamique de TVA, en 2018, en vertu d'une disposition votée en LFI 2017. La TVA ayant progressé de 34% depuis.

La DCT, de son côté, est restée sanctuarisée. Elle n'a pas rejoint la DGF de la CTC en 2004. **Elle n'a pas été remplacée par une fraction de TVA en 2018. C'est pourtant ce que prévoyait la LFI 2017. Mais, en LFI 2018, à quelques semaines de la mise en œuvre, le Gouvernement obtint le vote d'un amendement de retour en arrière.** L'argument invoqué - l'affectation de la dotation -, au demeurant devenu très formel, n'était pas recevable. Rien n'aurait empêché de distinguer la DCT au sein des fractions de TVA de la CdC.

Les choix de niveau de service et de gestion de l'OTC ont d'ailleurs permis de dégager des excédents qui ont alimenté les ressources budgétaires de la Collectivité dans le cadre de la déspecialisation partielle de la dotation. Les reliquats reversés se sont élevés à 110M€ dont 48M€ reversés depuis 2018 au budget de la Collectivité.

Ainsi, depuis 2009, et particulièrement depuis 2021, la CdC assume l'inflation des coûts de transports (personnel, carburants, nouvelles taxes environnementales, ...) via une recette figée. L'Etat ne l'ignore pas totalement, qui accordé deux compléments, de respectivement 33 M€ en Loi de Finances Rectificative 2022 et 40 M€ en Loi de Finances de Fin de Gestion 2023. Mais ceux-ci ont un caractère exceptionnel. Le problème de découplage entre une charge fortement évolutive (230 M€ désormais) et une recette figée à 187 M€ reste pendante.

La simple égalité de traitement avec les autres régions métropolitaines aurait commandé que la DCT, composante de la DGD, fût bel et bien transformée en TVA.



En cumul depuis 2018, déduction faite des (33 + 40M€) d’apports exceptionnels de l’Etat de 2022-2023, la moins-value s’élève à 126 M€.

En valeur 2024, les moins-values détaillées ci-dessus totalisent 94 M€ de perte de ressources annuelle.

	effet valeur 2024 en M€	estimation cumulée en M€
Surévaluation du potentiel financier départemental de la Corse : effet DGF	15	185
Surévaluation du potentiel financier départemental de la Corse : effet autres concours	8	A chiffrer
Surévaluation de la contribution au redressement des comptes publics de la CTC	10	96
Cristallisation de la contribution au fonds de péréquation régional en vigueur jusqu'en 2021	1	10
Non-transformation de la dotation de continuité territoriale en une fraction de TVA	61	126
Total	95	417

Le calcul de l’effet cumulatif sur les concours sociaux nécessite la recherche de données complémentaires.

En cumul, elles atteignent plusieurs centaines de millions d’euros, a minima 417 M€, lesquels mécaniquement se retrouvent dans la dette actuelle de la Collectivité (toutes choses égales par ailleurs, l’épargne manquante a dû être remplacée par de l’emprunt).

(Données issues d’une analyse financière réalisée avec le cabinet KLOPFER)

2-2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 1,192 Md€. Elles affichent une hausse de +0,84 % par rapport à 2023, soit +9,9 M€ (PM 2023 : 1,182 Md€). Les prévisions de recettes sont estimées sur une base prudentielle conformément aux projections présentées lors des orientations budgétaires 2024, à partir des recettes fiscales constatées au 31/12/2023 et des prévisions nationales définies dans le cadre de la loi de finances pour 2024.

La structure des ressources budgétaires de la Collectivité qui affiche une surreprésentation de recettes figées inertes, contraint fortement l'évolution des recettes de fonctionnement.

Le BP 2024 enregistre :

- Une légère évolution des recettes fiscales par rapport au BP 2023 de + 0,84%, soit + 9,9 M€
- Une stabilité des dotations de l'État,
- Une quasi-stabilité des recettes sectorielles : +0,680 M€.

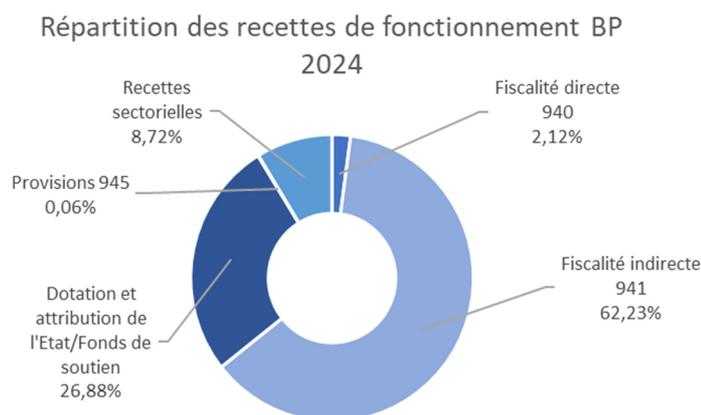
L'année 2023 a illustré la fragilité de la structure des ressources budgétaires de la Collectivité en enregistrant une perte de croissance des recettes volatiles dépendantes de l'activité économique :

- Un plafonnement des droits tabac à leur niveau 2022, impactés par la poursuite de l'alignement du tarif corse sur le tarif national,
- Une chute des droits de mutation contrastant avec la vive croissance antérieure.

Cette perte de dynamique pèse lourdement sur l'exercice 2024 puisque l'évolution des recettes courantes supplémentaires enregistrées par la Collectivité de 2017 à 2022, provenaient essentiellement de la croissance de ces deux seules ressources.

Les recettes de fonctionnement peuvent être regroupées en trois catégories :

- **La fiscalité** (directe et indirecte – locale ou nationale reversée /chapitres 940-941) avec un volume de **758,304 M€**, présente une hausse de 1,36 % par rapport au BP 2023 qui pour mémoire proposait un montant de 748,105 M€.
- **Les dotations et participations** (dotations, fonds de soutien /chapitres 942-943) à concurrence de **327,498 M€** sont quasi stables par rapport au BP 2023 (-0,36 %).
- **Les recettes sectorielles de fonctionnement**, y compris les recettes sociales (fonds APA et PCH, TICPE RSA, ...), pour **106,227M€** sont quasi stables par rapport au BP 2023 (105,5M€).



2-2.1. Les ressources liées à la fiscalité,

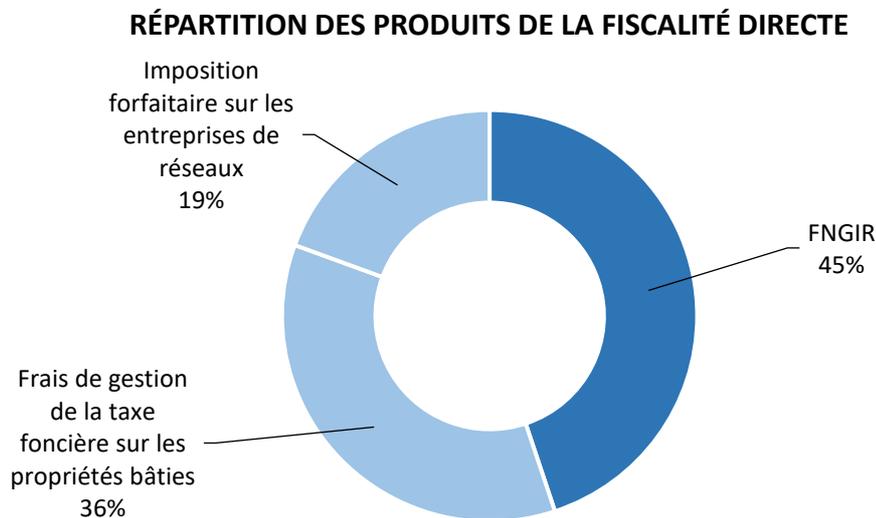
Qu'elles soient constituées de fiscalité liée au territoire, ou de fiscalité nationale reversée, les ressources fiscales constituent le principal poste de recettes.

Évolution des recettes fiscales 2023-2024				
	BP 2023	BP 2024	Évolution en €	Évolution en %
Fiscalité directe 940	24 500 000 €	25 773 304 €	1 273 304 €	5,20%
Fiscalité indirecte 941	723 605 000 €	732 530 847 €	8 925 847 €	1,23%
Fiscalité indirecte générale	469 760 000 €	473 826 767 €	4 066 767 €	0,87%
Apprentissage	2 945 000 €	6 204 080 €	3 259 080 €	110,66%
Spécificité Corse	242 600 000 €	243 700 000 €	1 100 000 €	0,45%
Fonds de péréquation 941	8 300 000 €	8 800 000 €	500 000 €	6,02%
Total fiscalité (940/941)	748 105 000 €	758 304 151 €	10 199 151 €	1,36%

Les produits de fiscalité (directe et indirecte), estimés à 758,304 M€ pour 2024 représentent 63,58 % des recettes réelles de fonctionnement et sont en hausse de +1,36% par rapport au BP 2023. L'évolution des recettes issues de la fiscalité entre le BP 2023 et le BP 2024 affichent ainsi une augmentation de 10,20 M€ imputable pour une part à la fiscalité indirecte générale, et plus particulièrement aux fractions de TVA reversée, à la taxe sur les contrats d'assurance et également à la taxe sur l'apprentissage.

a) Une fiscalité directe en hausse (Chapitre 940) : 25,773 M€

Les produits de la fiscalité directe sont estimés à 25,773 M€ soit une hausse de BP à BP de 5,20 % (+1,273 M€) par rapport à 2023. Cette hausse provient des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés (+0,8 M€) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (+0,5 M€).



➤ Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) : +11,11 %

L'IFER est une ressource fiscale de substitution à la suite de la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010. Elle est calculée sur la base d'une assiette locale, mais les tarifs sont nationaux. En Corse, elle provient essentiellement des raccordements téléphoniques et des stations de radio. Cette assiette s'est élargie en 2023 de 6,08 %. Par ailleurs, les tarifs sont revalorisés en fonction de l'inflation prévisionnelle inscrite en loi de finances, soit 2,50 % pour 2024.

➤ **Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties : +9,52 %**

Les frais de gestion payés lors du règlement de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont été transférés aux Collectivités en compensation de la revalorisation exceptionnelle du RSA en 2019. Les frais de gestion perçus en 2023 seront versés en 2024. Les valeurs locatives cadastrales qui servent de base au calcul de ces frais suivent l'inflation (indice des prix harmonisés). C'est donc l'impact de l'inflation de 2022 qui explique la hausse inscrite au budget 2024.

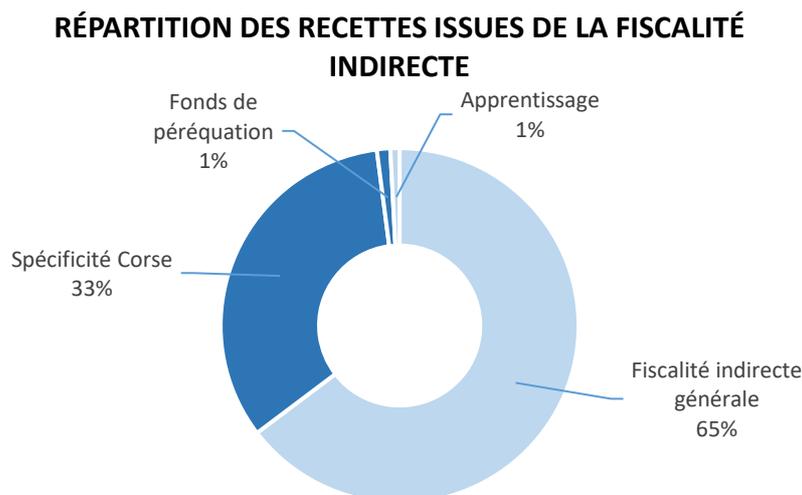
b) Une fiscalité indirecte stable (Chapitre 941) : 732,531 M€

La part des impôts indirects représente près de 70 % des recettes issues de la fiscalité et des dotations de la Collectivité et 61,42 % des recettes réelles de fonctionnement. Avec un montant estimé à 732,531 M€ au BP 2024, elle est en augmentation de 1,23 % par rapport au BP 2023 (723,605 M€).

La fiscalité indirecte regroupe fondamentalement trois types de taxes :

- **La fiscalité indirecte générale** représente un produit d'environ **473,827 M€** pour 2024. Elle comprend à la fois :
 - des taxes d'assiette locale de droit commun (droits de mutation, cartes grises, certaines portions de TICPE, ...)
 - des reversements de taxes d'accise nationale (taxe sur les contrats d'assurance, fractions de TVA).
- **Les taxes spécifiques à la Corse** : **243,700 M€** (taxe sur les tabacs, sur les transports de passagers, de francisation des navires, TICPE spécifique Corse).
- **L'apprentissage et les fonds de péréquation** : **15,004 M€** : les ressources fiscales résiduelles pour l'apprentissage sont des fractions de TICPE.

Les principales taxes sont détaillées ci-après :



➔ **La fiscalité indirecte générale : taxes d'assiette locale de droit commun**

➤ **Droits de Mutation à Titre Onéreux et taxe de publicité foncière (DMTO) : 86,9 M€**

Ces recettes proviennent des ventes de biens immobiliers de plus de cinq ans, ainsi que des enregistrements de privilèges et hypothèques. Les ventes immobilières et leur volume n'ont cessé d'augmenter depuis 2015. La hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers depuis 2022 a conduit à un tassement des transactions immobilières en

2023. En 2024, les taux d'intérêt immobilier devraient continuer de croître mais moins rapidement. Aussi, l'estimation prévu pour le BP 2024 prévoit une diminution de ces droits de 8,18 % (-7,7 M€) par rapport aux recettes encaissées en 2023, soit une légère hausse de 0,23 % (+0,2 M€) par rapport au BP 2023.

➤ **TICPE LRL (Liberté Responsabilité Locale) : 35 M€**

Il s'agit de fractions de taxe nationale sur les produits énergétiques transférées avec la loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales (LRL) et des lois « MAPTAM et NOTRe » et Natura 2000. Cette taxe est essentiellement assise sur la consommation de gasoil (2/3) et de sans plomb 95 et 98 (1/3). Toutefois, la consommation de ces deux carburants est en recul, en partie en raison de la montée des carburants de synthèse (E10 ; E85). Pour 2024, il est prévu une baisse de 13,79 % par rapport au BP 2023 (-5,6 M€).

Il est à noter que la Corse reste la seule région à ne pas avoir activé la « TICPE Grenelle » pour lequel la Collectivité dispose d'un pouvoir de modulation sur le tarif de TICPE des consommations locales (prix sur l'essence & le gasoil).

➤ **Taxe sur les cartes grises : 9,7 M€**

La taxe sur les certificats d'immatriculations des véhicules est proportionnelle au nombre de chevaux fiscaux enregistrés (27 €/CV). Depuis 2017, les immatriculations des véhicules neufs sont en baisse (-17,15 %), celles des véhicules d'occasions stagnent (-1,55 %). Dans le même temps, les véhicules roulant à l'hydrogène, ou étant électriques occupent une part de plus en plus importante dans ces ventes (0,18 % en 2017 ; 9,24 % en 2023). De ce fait, la taxe est également en baisse. Ainsi, au BP 2024, il est proposé une inscription de 9,7 M€ soit une baisse de 3% par rapport au BP 2023 (10 M€).

➔ **La fiscalité indirecte générale : reversements de taxes d'accise nationale**

➤ **Fractions de TVA nationale : 268,6 M€**

Les fractions de TVA sont des compensations de taxes précédemment supprimées.

La TVA compense, ainsi, quatre taxes supprimées. Les fractions ont été calculées à partir de la Loi de finances 2024, par rapport à laquelle une marge de prudence a été prise :

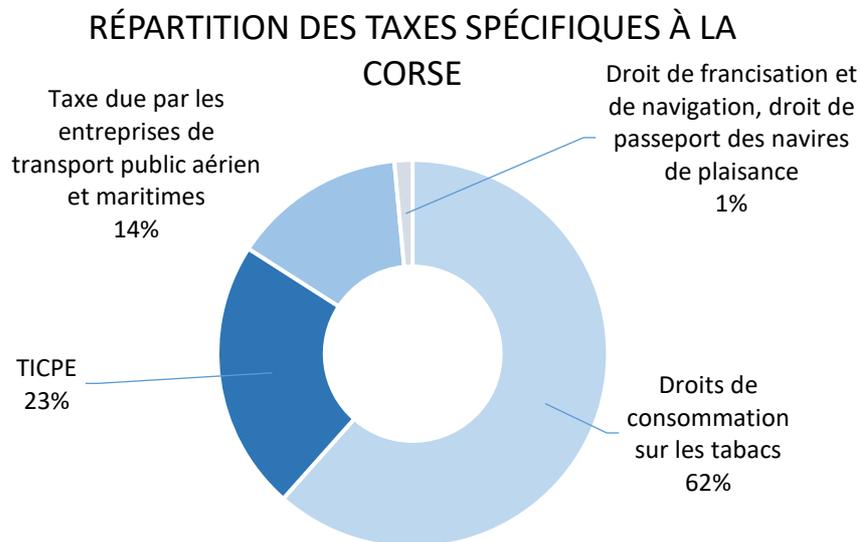
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de DGF régionale, supprimée en 2017 : elle représente pour 2024 environ **141,6 M€**.
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de la TFPB 2020 augmentée par des compensations d'exonérations et de la moyenne des rôles supplémentaires 2018-2019-2020 : **66,3 M€**.
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte des parts régionale et départementales de CVAE soit environ **54,8 M€**.
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de taxe sur la consommation finale d'électricité, supprimée en 2022, pour un montant prévisionnel de **5,9 M€**.

➤ **Taxe sur les conventions d'assurance : 71 M€**

L'Etat reverse le produit de la taxe sur les contrats incendie, navigation et automobile aux départements aux titres de la décentralisation prévue par la loi LRL, du financement des SDIS et de la compensation de la perte de recettes issues de la réforme de la fiscalité locale de 2010. Les taux sont nationaux. Le produit est relativement dynamique, avec une croissance annuelle moyenne de 4,95 % entre 2018 et 2023, due à l'augmentation des montants des contrats d'assurance. Il est proposé un montant de 71M€ au BP 2024.

→ Les taxes spécifiques à la Corse

Elles sont au nombre de quatre et représentent **243,7 M€** en 2024 soit 20,43 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles se répartissent de la manière suivante :



➤ **Droits sur les tabacs : 150 M€**

Ces droits sont essentiellement portés par les cigarettes. Sur la période 2018-2022, l'augmentation de leur prix a plus que compensé la baisse de la consommation. En 2023, la baisse de consommation, en particulier des touristes, n'a pas été compensée par la hausse des tarifs. Ce sont les autres produits de tabac qui ont compensé cette baisse. En 2024, les tarifs augmenteront de nouveau. Entérinant le décrochage de la consommation, il est proposé de reconduire le montant du BP 2023 en 2024.

➤ **TICPE Spécificité Corse : 55 M€**

Cette taxe correspond à 29 % du produit total de TICPE levé en Corse (26 % au titre de l'ex CTC, 3 % au titre des ex-départements) en 2023. L'évolution de cette taxe a surtout été liée aux taux de TICPE. En 2023, ils n'ont pas évolué. Par ailleurs, l'importation des produits pétroliers en 2023 a été à peu près similaire à 2022. Il est proposé de reporter le montant encaissé en 2023.

➤ **Taxe sur les transports : 35 M€**

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers embarquant ou débarquant sur le territoire corse. Le niveau de cette taxe est majoritairement déterminé par la fréquentation touristique. Le montant inscrit au BP 2023 est construit sur l'hypothèse d'une fréquentation touristique égale à l'année dernière.

➤ **Taxe de Francisation des navires : 3,7 M€**

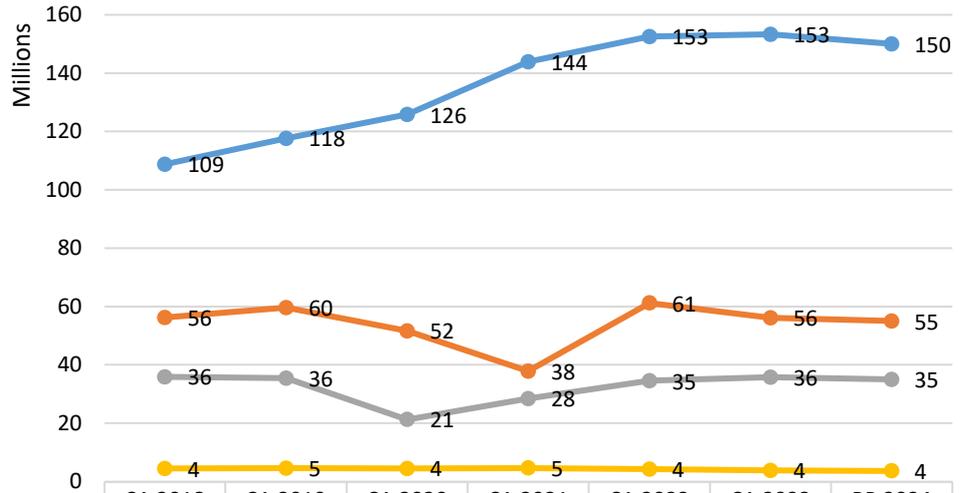
Cette taxe enregistre les droits de francisation des engins flottants et véhicules nautiques à moteurs, enregistrés ou stationnant en Corse. Depuis le transfert de la gestion de ce produit à la direction de la Mer, les déclarations des plaisanciers sont moins nombreuses. Le produit 2024 est reconduit sur la base du taux fixé à 70 % du tarif continental, pour un montant de **3,7 M€**, soit une baisse de 26 % par rapport à 2023.

➤ Focus sur l'évolution 2018-2024 des taxes Spécificité Corse

L'évolution globale des taxes spécifiques Corse depuis sur la période 2018-2024 est plutôt en progression à la faveur de la taxe sur les tabacs.

On peut constater l'impact de la crise sanitaire dès 2020 pour la taxe sur le transport de voyageurs, et en 2021 (avec rattrapage positif en 2022) pour la TICPE. L'année 2023 est marquée par un ralentissement de la dynamique de la taxe sur les tabacs et un retour à la normal pour la taxe sur le transport de voyageurs et la fraction de TICPE. Ces dynamiques sont prolongées pour 2024.

Évolution 2018-2024 des quatres taxes spécifiques



	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
—●— Droits de consommation sur les tabacs	108 783 202	117 682 828	125 799 239	143 845 400	152 529 992	153 314 452	150 000 000
—●— TICPE	56 260 667	59 664 510	51 696 496	37 880 809	61 233 477	56 131 924	55 000 000
—●— Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritimes	35 947 115	35 507 133	21 311 193	28 476 214	34 536 443	35 808 065	35 000 000
—●— Droit de francisation et de navigation, droit de passeport des navires de plaisance	4 460 000	4 566 546	4 470 000	4 694 040	4 245 266	3 812 257	3 700 000

➔ Les fonds de péréquation

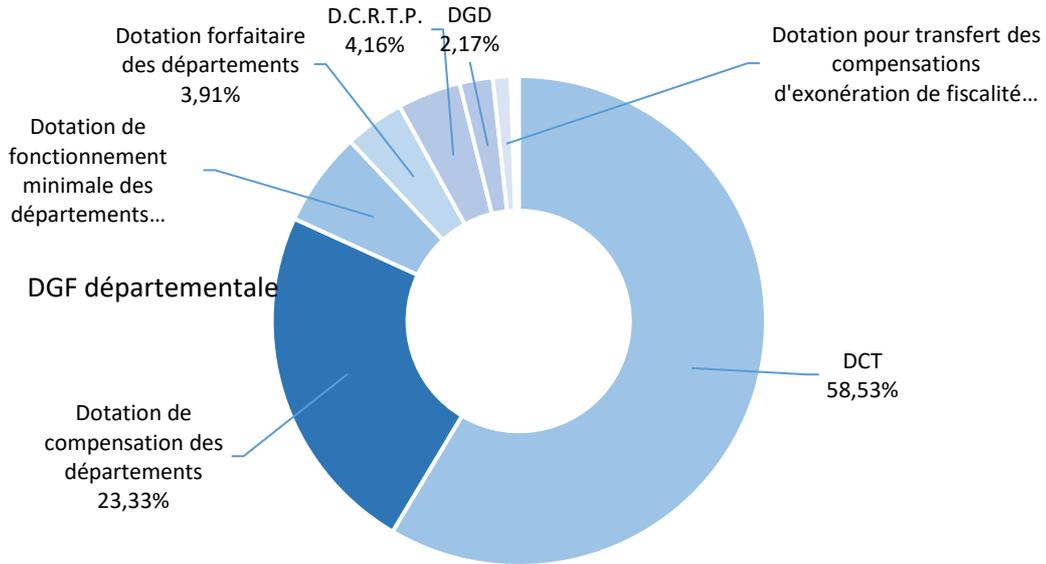
La Collectivité de Corse est bénéficiaire de deux fonds de péréquation : le fonds de solidarité régional et le fonds national de péréquation des DMTO.

- Le FSR répartit une part de la fraction de TVA de l'année précédente. Au regard de la dynamique de cette taxe en 2023, il est proposé d'inscrire 2,5 M€.
- Le fonds national de péréquation des DMTO répartit une fraction des DMTO encaissés par les départements de l'année précédente. Au regard de la baisse nationale de ces droits en 2023, il est proposé d'inscrire 6,3 M€.

2-2.2. Les dotations et participations stables par rapport à 2023

Le bloc des dotations et attributions (hors volet social ici) n'évolue pas en 2024 (-0,67% de BP à BP).

RÉPARTITION DES RECETTES DES CONCOURS EXTÉRIEURS



➤ Dotation de Continuité Territoriale (DCT)

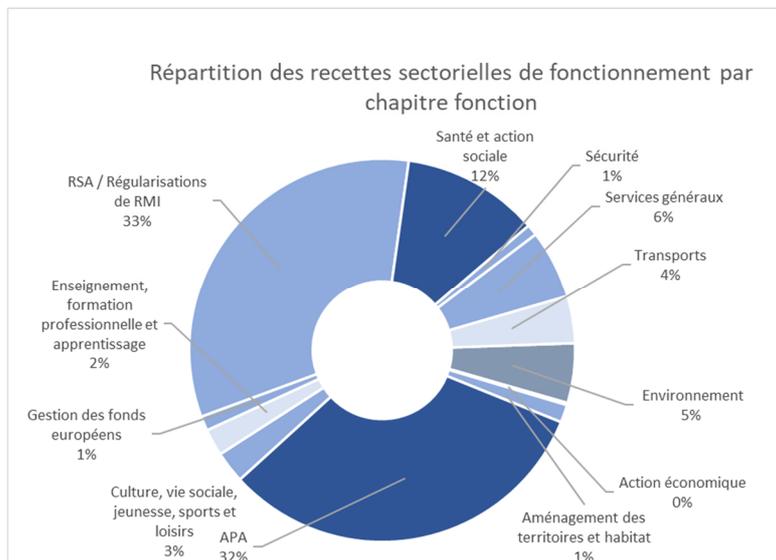
La dotation de continuité territoriale est figée depuis 2010. Deux abondements ont été votés en loi de finances rectificatives 2022 et 2023, à hauteur de 33 M€ et de 40 M€. Cette dotation est intégralement reversée à l'Office des Transports de la Corse.

➤ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) départementale

La DGF des ex-départements comprend trois fractions (une dotation forfaitaire, une dotation de compensation, une dotation de péréquation dite « dotation de fonctionnement minimale »). Au total, de budget à budget, la DGF départementale n'évolue pas.

2-2.3. Les recettes sectorielles de fonctionnement

Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres ventilés s'élèvent à 106,227 M€ en augmentation de 0,64 % par rapport à 2023 (105,520 M€). Elles dépendent des politiques publiques mises en œuvre et contribuent à leur financement.



La répartition comptable par chapitre fonctionnel de l'ensemble des recettes ventilées de fonctionnement est la suivante :

Chapitre par fonction	Libellé Chapitre par Fonction	BP 2023	BP 2024	Evo 2024/2023 en €	Evo 2024/2023 en %
930	Services généraux	5 072 000	6 197 000	1 125 000	22%
9305	Gestion des fonds européens	150 000	1 300 000	1 150 000	767%
931	Sécurité	1 037 500	992 288	- 45 212	-4%
932	Enseignement, formation professionnelle et	12 165 000	2 401 000	- 9 764 000	-80%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 852 377	2 824 050	- 28 327	-1%
934	Santé/action sociale	13 428 519	12 214 621	- 1 213 898	-9%
934-3	APA	27 800 000	34 062 889	6 262 889	23%
934-4	RSA	34 380 052	34 905 326	525 274	2%
935	Aménagement des territoires et habitat	1 635 000	1 579 553	- 55 447	-3%
936	Action économique	310 000	196 500	- 113 500	-37%
937	Environnement	5 330 400	5 336 573	6 173	0%
938	Transports	1 386 000	4 218 000	2 832 000	204%
Total général		105 546 848	106 227 800	680 952	0,65%

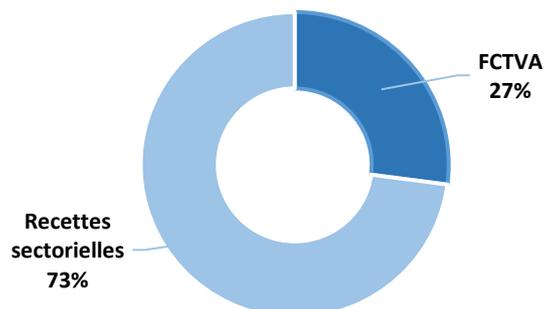
Pour 2024, elles se déclinent de la façon suivante :

- Une part majoritaire de 76 % de ces recettes ont une composante sociale. Elles sont versées par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) et financent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A), la Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H), le TICPE et le RSA. Elles représentent un volume de 81 M€ en augmentation de +7,4 % par rapport au BP 2023.
- Les autres recettes sectorielles, soit 24 % représentent un volume de 25 M€ :
- Le chapitre 937 « **environnement** » pour un montant 5,3 M€ intègre la taxe sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et la protection des milieux aquatiques.
- Le chapitre 933 « **culture, vie sociale, jeunesse, sport** » pour un montant de 2,824 M€ (3 %) est alimenté par des cofinancements européen Maritimo pour des projets de coopération menés dans le domaine du patrimoine (programme 4416 – Patrimoine -Projets européens).
- Le chapitre 938 « **transport** » en hausse de +2,8 M€ alimenté principalement par le boni de liquidation de la SEML des CFC au prorata des parts de la CdC (6 %) pour un montant prévisionnel de 2,4 M€.
- A noter que les recettes sectorielles rattachées au secteur de la formation professionnelle enregistrent une perte importante de l'ordre de 9,7 M€ dans l'attente d'une nouvelle convention relative au pacte Régional d'investissements dans les compétences (PRIC).

2-3. Les recettes réelles d'investissement

Hors emprunt, elles s'inscrivent en forte baisse de 26,86 % pour 111,374 M€ au BP 2024 contre 152,281 M€ en 2023.

RÉPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



Concernant les recettes d'investissement, le BP 2024 est marqué par :

- Une forte baisse des recettes globales d'investissement liée notamment aux recettes sectorielles qui sont impactées d'une part par la fin de l'encaissement de l'enveloppe PTIC de 50 M€ liée au contentieux de la Corsica Ferries dont 20 M€ étaient inscrits sur le BP 2023, et d'autre part par une baisse des recettes européennes après le pic d'encaissement constaté en 2023 dans le cadre de la clôture du programme Feder-FSE 2014-2020.
- Une augmentation des recettes du FCTVA de + 6 % (1,5 M€),

2-3.1. Les recettes non-ventilées

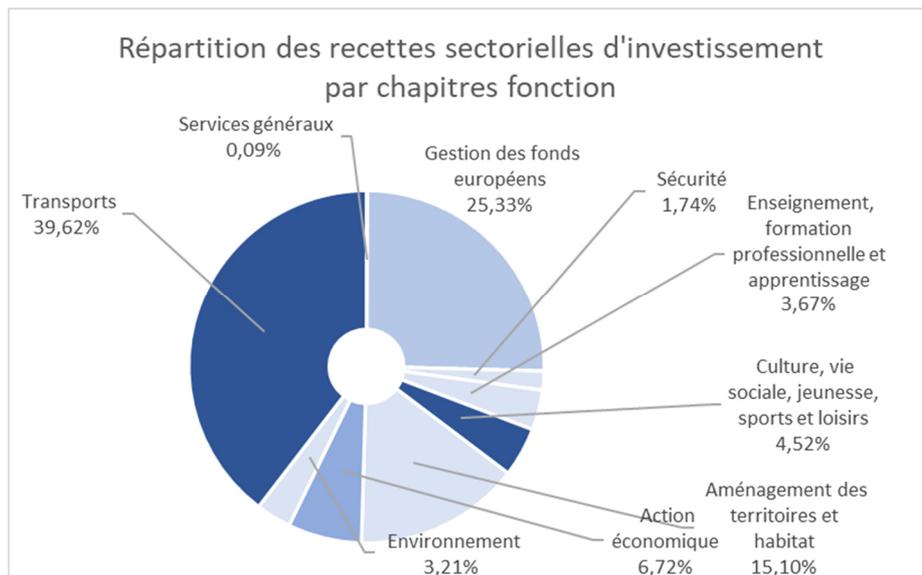
Elles s'élèvent à 26,5 M€ et correspondent à l'attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) afférente aux investissements de 2023. Ce concours est estimé à 26,5 M€ (PM : 25 M€ au BP 2023) et représente 16,404 % des dépenses d'équipement réalisées en 2023 ayant supporté la TVA et rejoignant le patrimoine de la Collectivité. Cette ressource corrélée aux dépenses réalisées en maîtrise d'ouvrage par la Collectivité enregistre une nouvelle hausse au regard des travaux réalisés en 2023.

2-3.2. Les recettes sectorielles d'investissement

Ces recettes dites sectorielles, relevant des chapitres ventilés s'élèvent à 84,874 M€, soit une baisse -33% (42,4 M€) par rapport au BP 2023. Cette forte baisse est principalement due au solde de 20 M€ de PTIC Corsica Ferries inscrits en 2023, mais également à la réduction des recettes des fonds européens dont l'inscription 2023 prenait en compte la clôture du PO FEDER 2014-2020.

Elles se répartissent par chapitre fonctionnel de la manière suivante :

Chapitre par fonction	Libellé Chapitre par Fonction	BP 2023	BP 2024	Evol 2024/2023 en €	Evol 2024/2023 en %
900	Services généraux	2 267 893	78 000	-	-97%
9005	Gestion des fonds européens	34 390 000	21 500 000	-	-37%
901	Sécurité	851 300	1 472 816	621 516	73%
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	6 310 460	3 115 275	-	-51%
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 304 101	3 833 600	529 499	16%
905	Aménagement des territoires et habitat	13 075 000	12 820 000	-	-2%
906	Action économique	9 328 600	5 705 828	-	-39%
907	Environnement	5 286 200	2 724 050	-	-48%
908	Transports	52 468 290	33 624 556	-	-36%
Total général		127 281 844	84 874 125	-	-33%



Tout comme pour les exercices précédents, c'est le **chapitre 908 « transports »** qui regroupe la majeure partie des recettes avec 33,6 M€ soit 39,62 % de ces ressources. L'évolution des recettes sur ce chapitre qui comptabilisait en 2023 l'enveloppe de 20 M€ du PTIC/CFF affiche une baisse de 36 % soit -18,8 M€. Les dépenses rattachées à l'enveloppes PTIC/CFF ont été entièrement justifiées en 2023 (16,4 M€), aucune recette ne sera reconduite en 2024.

Le chapitre 900-5 « Gestion des fonds européens » représente le deuxième poste de recettes avec un montant de 21,5 M€ (25,33 %) ; il est principalement abondé par le solde des recettes issues du programme FEDER 2014-2020. L'évolution des recettes sur ce chapitre entre 2024 et 2023 (-12,8 M€) est due à la fin de certification des dépenses FEDER 204-2020.

Le chapitre 905 « Aménagement des territoires et habitat » affiche un montant de recette de 15,10 % des recettes sectorielles (12,8 M€) qui correspond notamment aux recettes PEI pour le déploiement du « Réseau Haut Débit » mais également aux recettes européennes REACT EU venant cofinancer l'achat du câble sous- la CdC fin 2023. Ces recettes sont quasi stables.

Le chapitre 906 « Action économique » représente 6,72 % des recettes. Ces ressources dépendent des remboursements liés à la politique de « retours » des dispositifs d'ingénierie financière et par le solde du PEI Pinville au profit des TPE-PME.

Le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » contribue à hauteur 3,67 %. Ces recettes concernent notamment des cofinancements Etat sur les lycées et collèges (CPER, PEI, DSID).

Le chapitre 907 « Environnement » représente 2,7 M€ soit 3,21 % du montant total des recettes. Elles sont constituées par les opérations de l'OEHC pour la politique de l'eau cofinancées par le PEI.

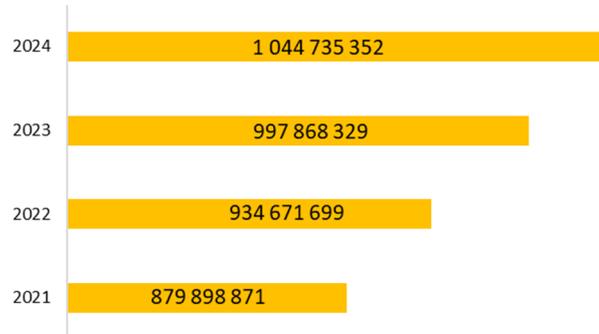
3 - Focus sur la dette de la Collectivité

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à **1 044 735 351,61 €**.

Composé de 82 emprunts et d'un contrat revolving, il est réparti auprès de 10 établissements prêteurs.

En comparaison à 2023, l'encours de la dette a augmenté de 4,70 %, soit 46,867 M€, par rapport à l'année 2023. Cette augmentation est liée aux emprunts réalisés lors de l'année 2023 à hauteur de 99,290 M€.

Evolution de la dette



Au cours de l'année 2023, la Collectivité a remboursé 52,422 M€ en capital et 25,704 M€ en paiement d'intérêts.

Éléments de synthèse	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Dette globale :	934 671 699,16	997 868 329,20	1 044 735 351,61 €
Taux moyen hors swap :	2,15%	2,19%	* 2,78 %
Taux moyen avec swap :	2,23%	2,23%	* 2,80 %
Durée résiduelle moyenne (1) :	19 ans et 10 mois	19 ans et 6 mois	18,69 ans
Durée de vie moyenne (2) :	10,8 ans	10,6 ans	10,14 ans
	⁽¹⁾ : La durée résiduelle est la durée restant à courir sur l'emprunt, exprimée en année.		
	⁽²⁾ : La durée de vie est la période qui sépare l'émission de l'emprunt de son remboursement.		

3-1. Les ratios d'analyse

Ces ratios sont généralement comparés aux valeurs moyennes nationales calculées par strate de collectivités. Il est important de préciser que la Collectivité de Corse cumule les compétences relevant à la fois d'une région et d'un département, ce qui nécessite de se référer aux moyennes de ces deux blocs de Collectivités.

Collectivité de Corse	2022	2022 Dpts	2022 Régions et CTU	2023	2024
Encours Dette / Epargne brute	10,14 ans	2,6 ans	5,5 ans	5,82 ans	6,76 ans
Encours Dette / Recettes réelles de fonctionnement	78,61%	43,10%	116,30%	84,37%	87,60%
Intérêts / Recettes réelles de fonctionnement	1,75%	0,80%	1,90%	2,17%	2,35%
Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	3,79%	4,64%	7,13%	4,43%	4,53%
Encours de la dette / habitant	2 669 €	482 €	501 €	2 838 €	2 939 €

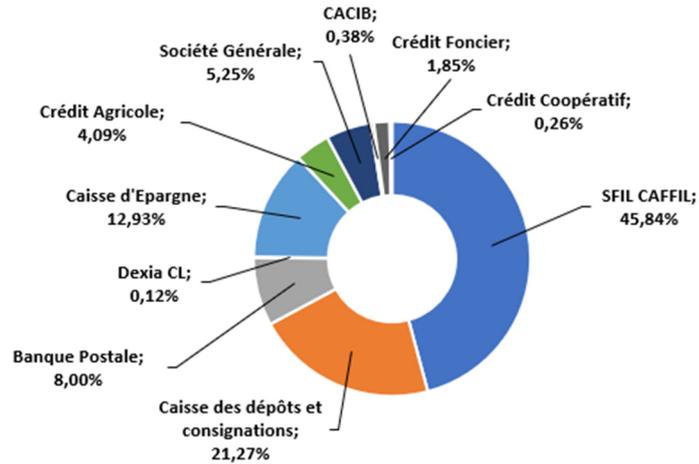
3-2. Les caractéristiques de la dette

L'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève au 1^{er} janvier 2024 à **1 044 735 351,61 €**.

3-2.1. La dette par prêteurs

La répartition de l'encours sur 10 établissements prêteurs est précisée dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Prêteur	Capital restant dû
BANQUE POSTALE	83 600 000,00 €
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	2 755 051,14 €
CAISSE D'EPARGNE	135 119 993,56 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	222 188 308,99 €
CREDIT AGRICOLE	42 738 250,50 €
CACIB	4 000 000,00 €
CREDIT FONCIER DE FRANCE	19 317 623,94 €
DEXIA CL	1 236 363,85 €
SFIL CAFFIL	478 929 759,67 €
SOCIETE GENERALE	54 849 999,96 €
Total général	1 044 735 351,61 €



3-2.2. La dette par type de risque

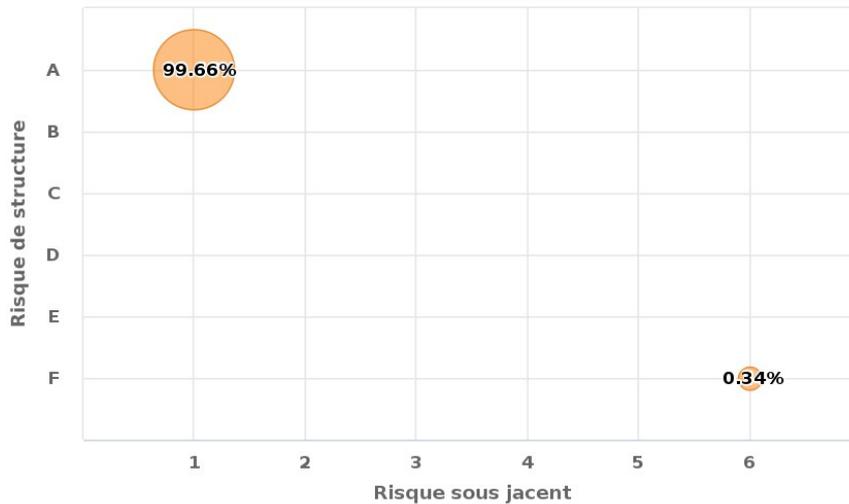
Avec la neutralisation des emprunts toxiques réalisée à la fin de l'année 2020, la Collectivité a fait le choix de sécuriser son encours de dette.

La Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités. Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt ;
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	710 764 304,28 €	68,03%	2,36%
Variable	85 812 500,00 €	8,21%	4,48%
Livret A	244 558 547,33 €	23,41%	3,32%
Change	3 600 000,00 €	0,34%	14,35%
Ensemble des risques	1 044 735 351,61 €	100,00%	2,80%

Le tableau et le graphique ci-dessous cartographie les emprunts de la Collectivité de Corse en fonction de leur classification.



Cette classification permet donc d'informer du niveau de risque global pris par la Collectivité sur la totalité de son encours. Ainsi, le risque de la Collectivité de Corse est réparti pour :

- 99,66 % en A1 taux simples (fixe ou variable) sans risque ;
- 0,34 % indexé sur des parités de change (risque élevé), ce dernier étant classé hors charte Gissler (6F).

Au 1^{er} janvier 2024, la dette est à 99,66% A1, c'est-à-dire composée de produits non structurés et de ce fait totalement sécurisée.

Les 0,34 % d'emprunt restant indexés sur un risque 6F correspondent à un contrat au capital restant dû de 3,6 M€ signé en 2007 auprès de la Caisse d'Epargne.

3-2.3. La durée de vie moyenne :

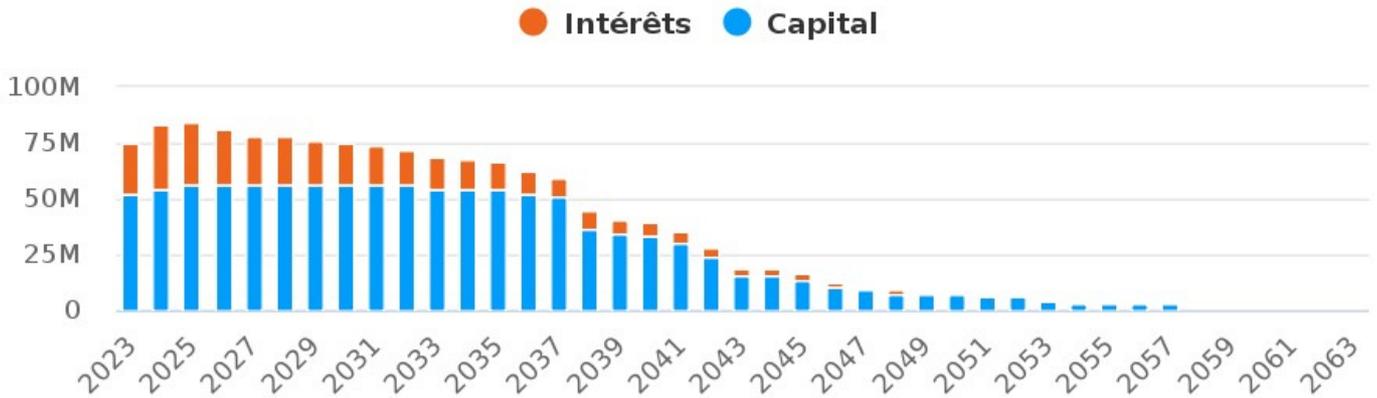
Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), c'est à dire la durée moyenne pondérée de remboursement du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. **Elle s'élève à 10 ans et 1 mois, en baisse de 5 mois par rapport au 01/01/2023 (10 ans et 6 mois).**

3-2.4. La durée de vie résiduelle :

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) représente la moyenne pondérée des durées restantes avant l'extinction totale de chaque emprunt. **Elle s'élève à 18,69 ans, en baisse par rapport au 01/01/2023 (19 ans et 6 mois).**

3-2.5. Les flux de remboursement sur les exercices à venir :

Le capital amorti atteindra son pic en 2025, le remboursement des intérêts sera dégressif comme indiqué dans les graphiques ci-dessous présentant le profil d'extinction de la dette de la Collectivité de Corse.



A stock de dette inchangé, la Collectivité de Corse devrait avoir remboursé la moitié de son stock de dette durant l'année 2032. Ainsi, le stock s'éteint à un rythme relativement lent. La dette de la Collectivité devrait arriver à maturité en 2057. La baisse entre 2037 et 2039 s'explique par l'extinction de 5 emprunts volumineux.

Pour l'exercice 2024, le montant de l'emprunt prévisionnel est de 118 845 912 €.

3-3. Catégories d'emprunt particulières

3-3.1. Les contrats d'échanges (SWAP)

Un swap de taux d'intérêt (en anglais : Interest Rate Swaps ou IRS) est un produit dérivé financier, dont l'appellation officielle en français est « contrat d'échange de taux d'intérêt ». Les SWAP sont réalisés en général pour couvrir une opération risquée. Le département du Cismonte a procédé à un swap en décembre 2011 pour annuler une autre opération de swap qui comportait un taux payé basé sur un écart de devise et donc classé 6F. L'emprunt support est le N° 169, réalisé auprès du Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB). Les caractéristiques de cet emprunt sont un capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 de 12,006 M€ et au taux de Euribor 3 mois + 0,05 %. Le taux échangé est de 5,24%.

3-3.2. La dette garantie

La dette garantie fait partie des engagements hors bilan. Au 1^{er} janvier 2024, la Collectivité de Corse dispose de 437 emprunts pour un capital restant dû de **213 648 055,67 €** réparti de la manière suivante :

Catégories de bénéficiaires	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2024	Nombre d'emprunts
OPH	130 884 580,37 €	110 560 856,96 €	244
SA HLM	74 574 444,48 €	65 049 711,87 €	134
Association	15 738 270,57 €	11 098 680,52 €	7
SEM	5 944 306,57 €	5 347 703,06 €	4
Entreprise	23 019 954,86 €	20 975 636,93 €	47
Autres(OEHC)	4 125 000,00 €	615 466,33 €	1
total	254 286 556,85 €	213 648 055,67 €	437

4 - La programmation financière

La programmation financière pilote la trajectoire financière en ce sens que les autorisations votées conditionnent la réalisation des budgets futurs.

Le travail de gestion des stocks, via les opérations de toilettage présenté annuellement à l'Assemblée de Corse, permet en partie de gérer l'évolution du stock en fonction de la réalisation des opérations votées. Le volume des autorisations doit être calibré en fonction des capacités de mandatements de la Collectivité, à savoir 350 M€ en moyenne en investissement. Concernant le fonctionnement les estimations sont réalisées sur une partie des flux, l'intégralité des dépenses de fonctionnement n'étant pas soumises à la pluri annualité.

Corollaire de l'évolution constatée pour les crédits de paiement, l'année 2024, avec 892,5 M€ d'autorisations ouvertes (PM : 890,7 M€ en 2022 et 1013,2 M€ en 2023) resitue le volume des AP dans la trajectoire de réalisation validée par l'exécutif.

Dans le prolongement du rapport des orientations budgétaires 2024, il semble indispensable de rappeler l'importance de la gestion des AP/AE et ses impacts budgétaires à court et moyen termes pour la Collectivité de Corse. Aussi, il convient de poursuivre et d'intensifier le pilotage de la gestion pluriannuelle des AP/AE afin d'éviter tout risque de déconnexion entre les montants votés, affectés, engagés et mandatés.

Cela implique nécessairement :

- Une reconduction des procédures de toilettage des AP/AE, initiées depuis les trois derniers exercices, notamment sur les stocks les plus anciens (bien souvent antérieurs à la fusion de 2018) ;
- Un renforcement du suivi des règles de caducité des engagements, au regard du nouveau règlement budgétaire et financier adopté en novembre 2021 ;
- Un dimensionnement et un plafonnement du montant des AP/AE votées annuellement par l'Assemblée de Corse au regard de la trajectoire budgétaire de la Collectivité.

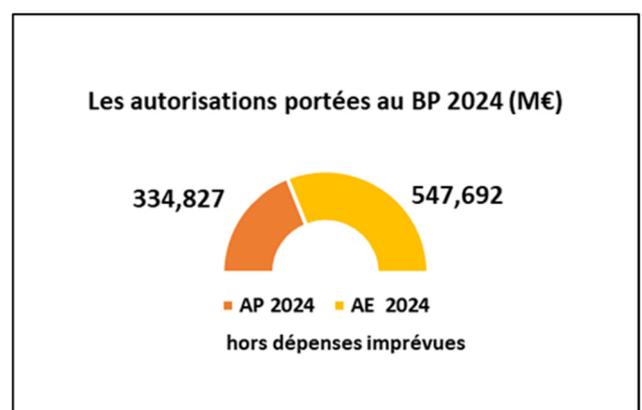
Ce pilotage permettra au Conseil Exécutif de conserver les marges de manœuvres budgétaires, nécessaires à la programmation ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Le montant des autorisations nouvelles proposées dans le cadre du vote du budget primitif 2024 s'établit à **892 518 843 €**, soit une diminution de 11,91 % par rapport au vote du BP 2023 qui avait été une année exceptionnelle cumulant dans les propositions d'ouverture d'autorisation, le vote de la nouvelle matrice signée avec l'université Pascale Paoli pour la période 2021-2027 (85.4M€), le réengagement de marchés pluriannuels par les services généraux (20 M€) et la clôture du programme opérationnel Feder FSE (29 M€) (pour rappel, ce montant était de 1 103,226 M€ en 2023 et 890 785 625 M€ en 2022).

Ce montant comprend les **10 M€** d'autorisations pour les dépenses imprévues (5 M€ en investissement et 5 M€ en fonctionnement). On peut répartir les autorisations de la manière suivante :

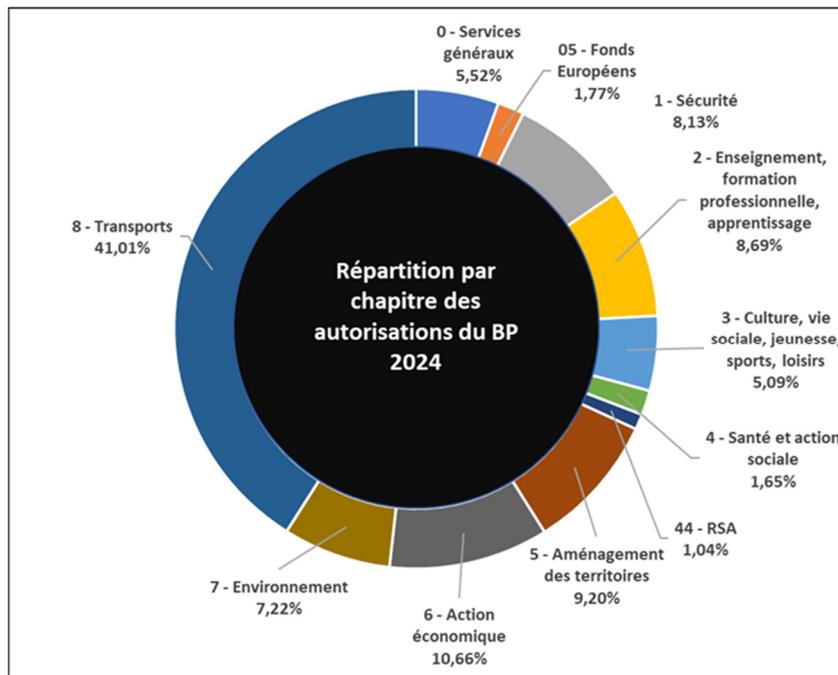
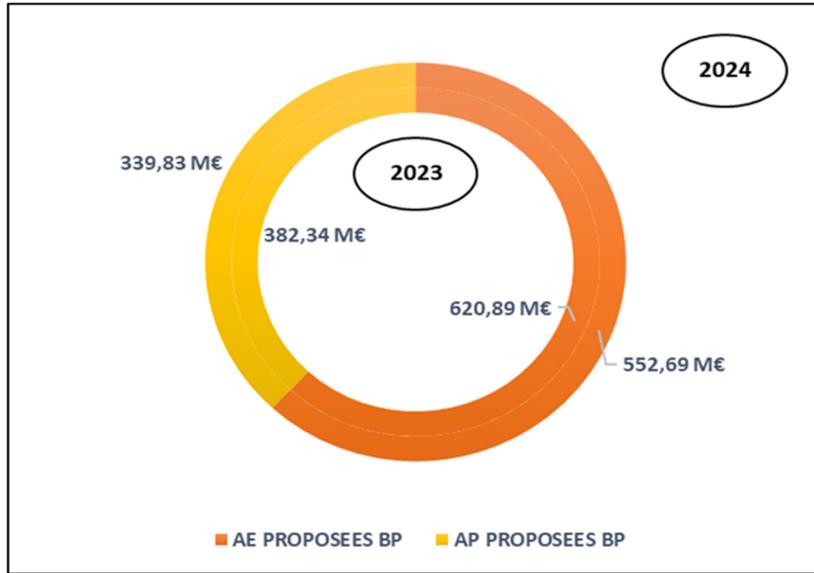
- En section d'investissement, une somme d'autorisations de programme (AP) de **334 827 300 €**, en baisse de **-12,4 %** (2023 : 387,337 M€ ; 2022 : 378,401 M€).
- En section de fonctionnement, un montant d'autorisations d'engagement (AE) de **547 691 543 €**, en baisse de **-11,8 %** (2023 : 625,889 M€ ; 2022 : 512,385 M€).

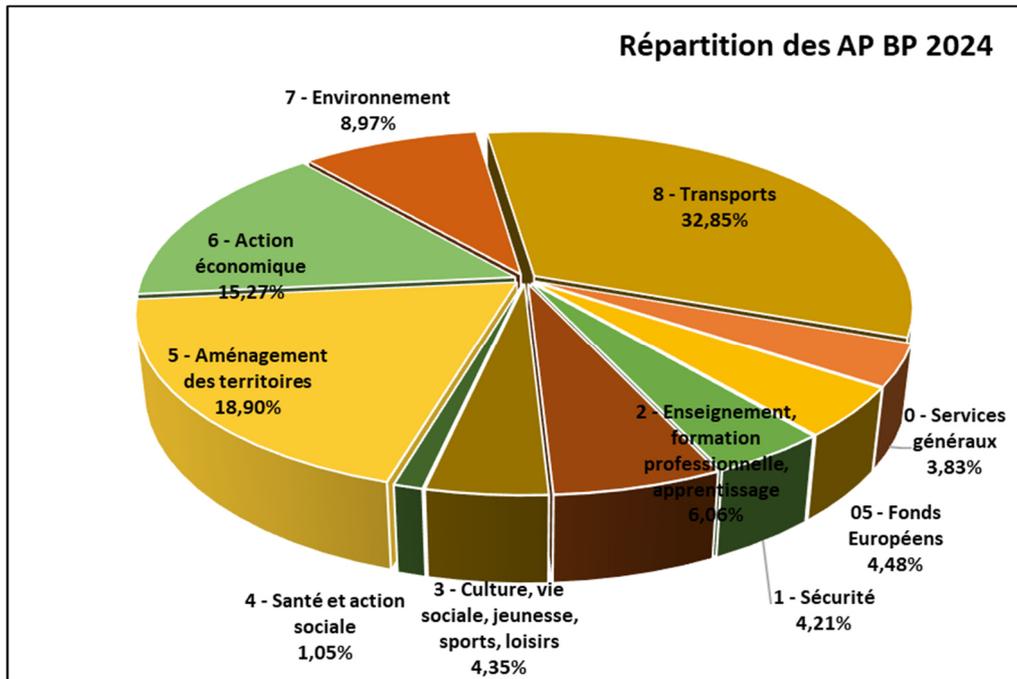
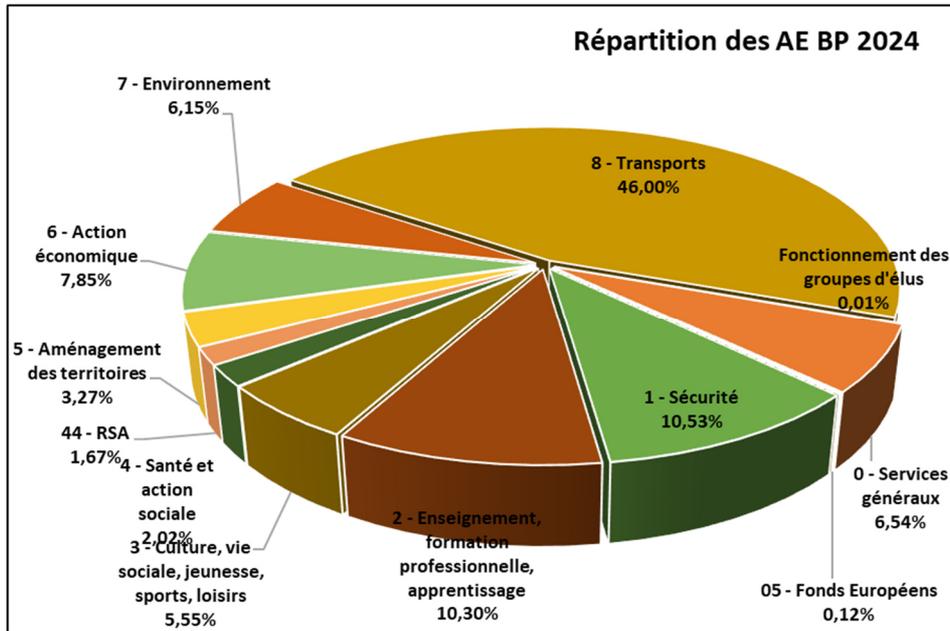
Ces ouvertures nouvelles viendront abonder le stock d'autorisation déjà votées et en cours d'exécution, qui s'élevait au 31/12/2023 à 1 621,5 M€.



Dans les tableaux ci-dessous, sont présentées les autorisations proposées pour le BP 2024, en fonctionnement et investissement ainsi qu'un récapitulatif :

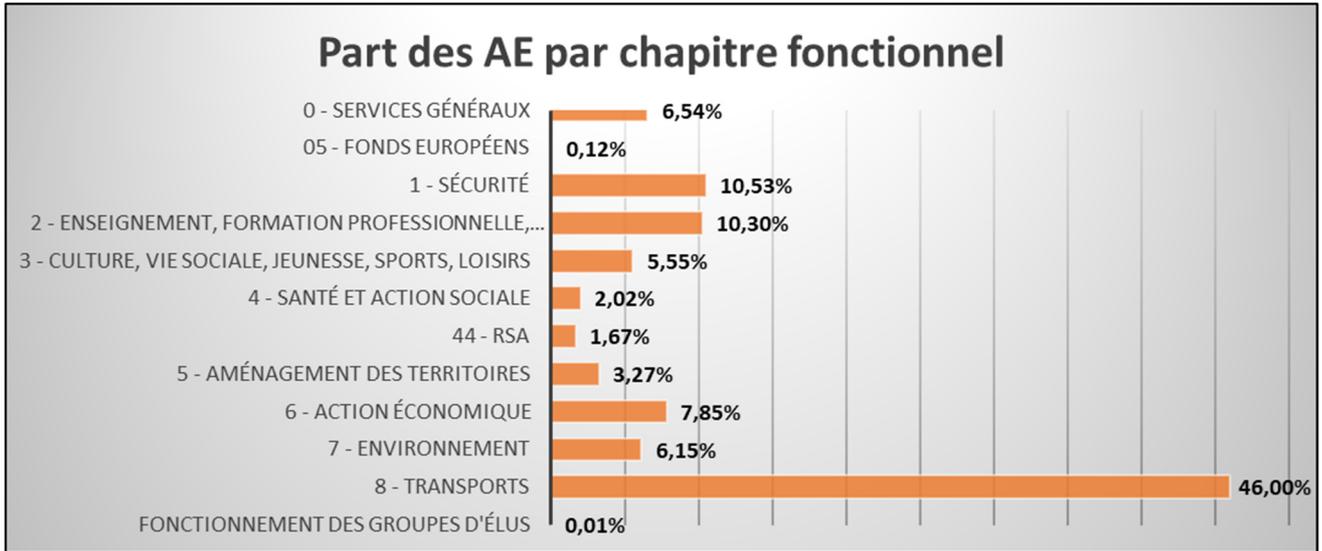
Présentation des autorisations pluriannuelles par chapitre fonctionnel				
	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evol n-1
Services généraux	44 950 000	70 651 000	48 674 155	-31,11%
Fonctionnement	30 780 000	55 855 500	35 844 155	-35,83%
Investissement	14 170 000	14 795 500	12 830 000	-13,28%
Gestion des fonds européens	41 600 000	29 800 000	15 660 000	-47,45%
Fonctionnement	600 000	800 000	660 000	-17,50%
Investissement	41 000 000	29 000 000	15 000 000	-48,28%
Sécurité	65 686 000	65 624 340	71 753 187	9,34%
Fonctionnement	53 786 000	56 719 340	57 645 187	1,63%
Investissement	11 900 000	8 905 000	14 108 000	58,43%
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	70 400 000	163 013 000	76 700 000	-52,95%
Fonctionnement	58 200 000	120 987 000	56 400 000	-53,38%
Investissement	12 200 000	42 026 000	20 300 000	-51,70%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	42 758 000	44 598 000	44 952 000	0,79%
Fonctionnement	27 108 000	28 746 000	30 375 000	5,67%
Investissement	15 650 000	15 852 000	14 577 000	-8,04%
Santé et action sociale	6 697 000	16 695 000	14 568 400	-12,74%
Fonctionnement	3 912 000	11 445 000	11 038 400	-3,55%
Investissement	2 785 000	5 250 000	3 530 000	-32,76%
RSA	2 200 000	3 370 000	9 154 299	171,64%
Fonctionnement	2 200 000	3 370 000	9 154 299	171,64%
Aménagement des territoires	95 790 980	92 180 596	81 199 841	-11,91%
Fonctionnement	11 304 000	12 492 000	17 901 961	43,31%
Investissement	84 486 980	79 688 596	63 297 880	-20,57%
Action économique	93 850 366	86 939 678	94 108 964	8,25%
Fonctionnement	38 910 366	40 382 850	42 972 664	6,41%
Investissement	54 940 000	46 556 828	51 136 300	9,84%
Environnement	71 398 520	74 378 000	63 748 238	-14,29%
Fonctionnement	31 979 500	33 439 000	33 700 118	0,78%
Investissement	39 419 020	40 939 000	30 048 120	-26,60%
Transports	345 379 159	355 901 159	361 924 159	1,69%
Fonctionnement	248 529 159	256 577 159	251 924 159	-1,81%
Investissement	96 850 000	99 324 000	110 000 000	10,75%
Fonctionnement des groupes d'élus	75 600	75 600	75 600	0,00%
Fonctionnement	75 600	75 600	75 600	0,00%
Total Fonctionnement (hors dépenses imprévues)	507 384 625	620 889 449	547 691 543	-11,79%
Total Investissement (hors dépenses imprévues)	373 401 000	382 336 924	334 827 300	-12,43%
Dépenses imprévues	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
Fonctionnement	5 000 000	5 000 000	5 000 000	
Investissement	5 000 000	5 000 000	5 000 000	
Total Fonctionnement	512 384 625	625 889 449	552 691 543	-11,70%
Total Investissement	378 401 000	387 336 924	339 827 300	-12,27%
Autorisations totales (I + F + imprévues)	890 785 625	1 013 226 373	892 518 843	-11,91%





4-1. Les autorisations d'engagement

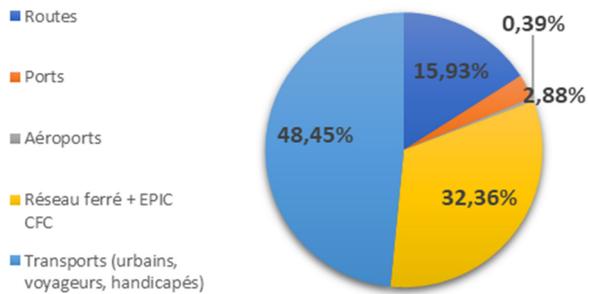
Le montant des AE nouvelles proposées pour le BP 2023 est de **547,692 M€**, hors AE de dépenses imprévues (5 M€) :



La répartition des AE nouvelles par chapitre fonctionnel, telle que définie ci-dessus, met en exergue :

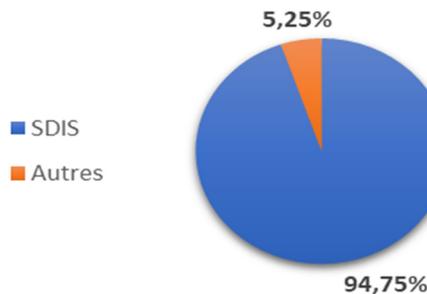
Transports :

Minorée de la DCT (186 M€), la répartition est la suivante > 31,4 M€ sur les transports (urbains, voyageurs), 21 M€ sur le ferroviaire et 10,34 M€ sur les routes.



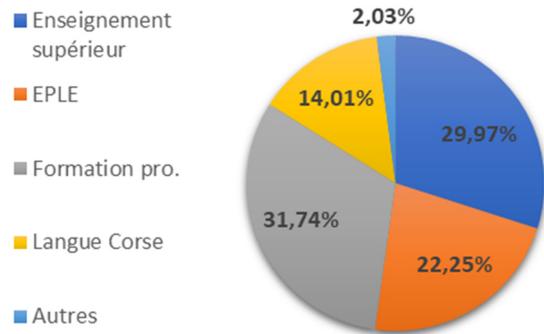
Sécurité :

Les participations au SDIS sont les plus importantes > 54,6 M€.



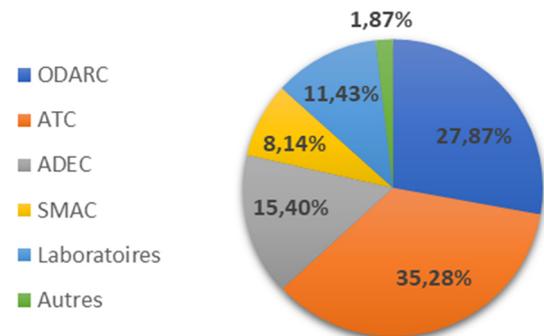
Enseignement, formation pro. Apprentissage :

17,9 M€ pour la formation professionnelle, 16,9 M€ pour l’enseignement supérieur, 12,5 M€ pour les EPLE et 7,9 M€ pour la langue Corse.



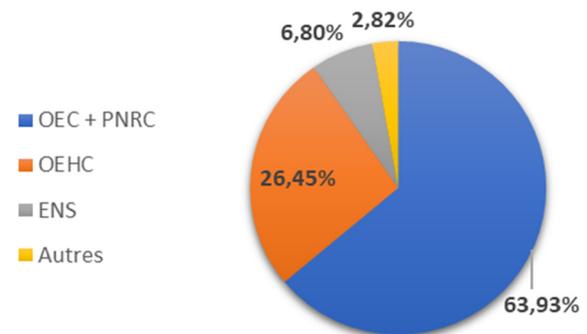
Action économique :

La dotation pour l’ATC (15,1 M€), pour l’ODARC (11,9 M€) ; pour l’ADEC (6,6 M€), la dotation d’équilibre de laboratoires d’analyses (4,9 M€) et le SMAC (3,5 M€).



Environnement :

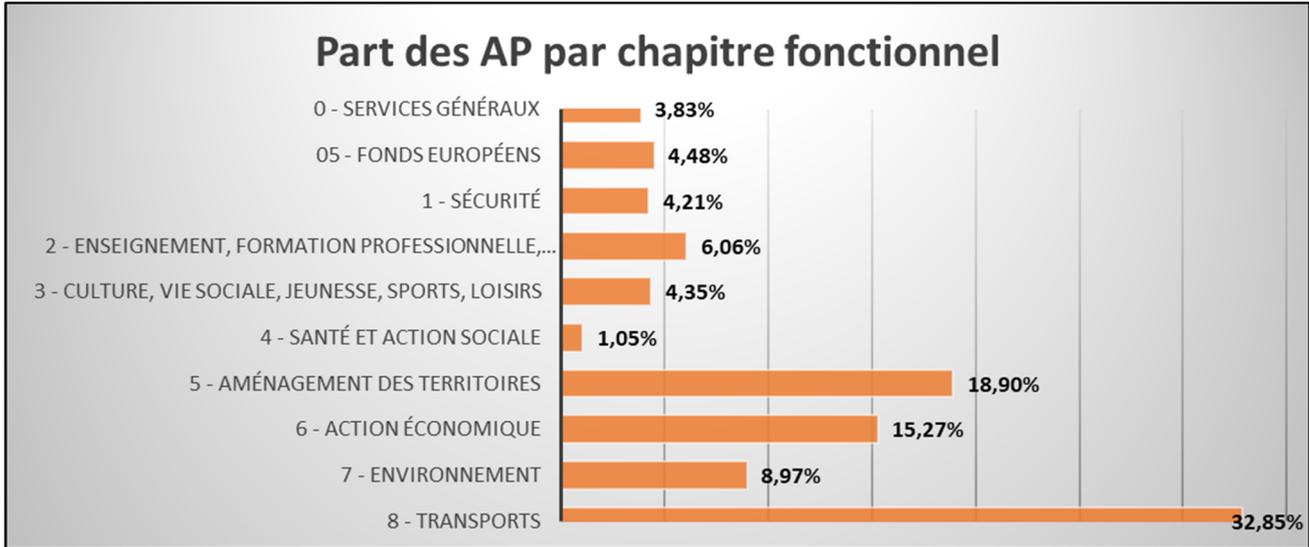
La dotation pour l’OEC et PNRC (21,5 M€), pour l’OEHC (8,9 M€) et la politique des espaces naturels sensibles (2,2 M€).



Ces autorisations se déclinent respectivement en crédits de paiements d’investissement et de fonctionnement, permettant l’ordonnancement des dépenses. Les autorisations donnent une volonté des engagements de la Collectivité de Corse sur une durée importante sur des projets structurants notamment.

4-2. Les autorisations de programme

Le montant des AP nouvelles proposées pour le BP 2023 est de **334,827 M€**, hors AP de dépenses imprévues (5 M€) :

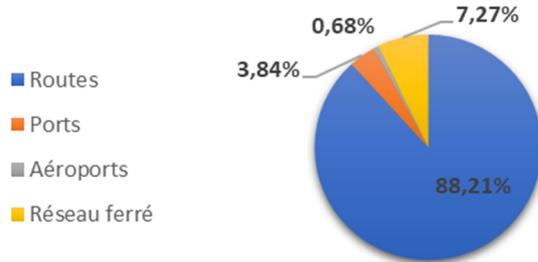


La répartition des AP nouvelles par chapitre fonctionnel, telle que définie ci-dessus, met en exergue :

Transports :

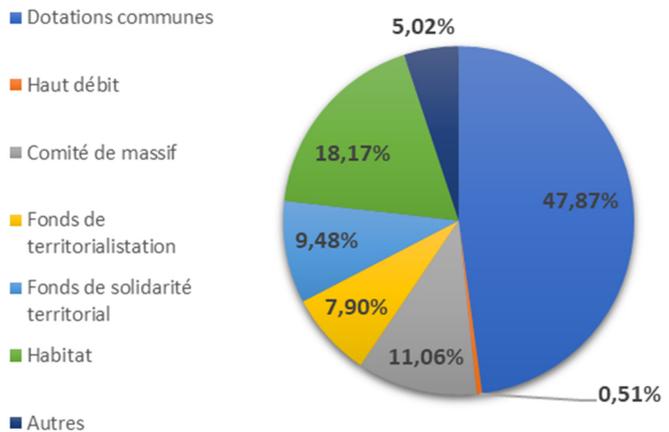
Secteur prépondérant dans le stock et le flux qui concentrent les opérations en maîtrise d'ouvrage, avec 96,8 M€ d'AP votés en 2022, 99,3 M€ votés en 2023 et 110 M€ votés en 2024.

La répartition des AP est la suivante : secteur routier 97 M€, le secteur ferroviaire 8 M€ et 4,9 M€ pour les ports et aéroports.



Aménagement des territoires :

Il s'agit du second poste le plus important en volume du stock, qui concentre les dispositifs d'aides aux territoires, Subventions aux communes et interco : 30,3 M€, habitat : 11,5 M€, comité de massif : 7 M€ pour les principales ouvertures d'AP.

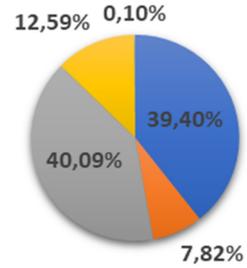


Action économique :

L'évolution proposée en 2024 marque notamment le début de programmation du PSN en faveur de l'agriculture.

L'ADEC avec 20,5 M€, l'ODARC avec 20,15 M€, la politique forestière pour 6,4 M€ et l'ATC pour 4 M€.

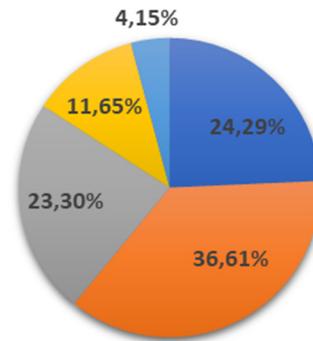
- ODARC
- ATC
- ADEC
- Forêt
- Autres



Environnement :

Une ouverture de 11 M€ pour l'OEHC, de 7,3 M€ pour l'OEC, l'AEP pour 7 M€ et l'AUE pour 3,5 M€.

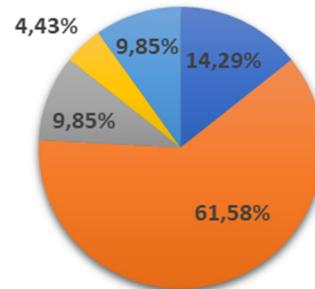
- OEC
- OEHC
- AEP
- AUE
- Autres



Enseignement, formation pro. et Apprentissage :

L'année 2023 avait intégré les autorisations pour la matrice de l'université, 2024 permettra le financement du programme en faveur des EPLE : 12 M€ pour les EPLE, 2,9 M€ pour l'Université et 2 M€ sur la formation professionnelle et apprentissage.

- Université
- EPLE
- Formation pro.
- Langue Corse
- Autres



Les autres politiques sectorielles représentent moins de 5 % du montant total d'autorisations de programme proposées.

5 - Les dépenses de la Collectivité de Corse

Le choix affiché par l'Exécutif dans l'ensemble des documents d'orientation budgétaire débattus par l'Assemblée de Corse a été de maximiser la capacité à investir de la Collectivité en ayant recours à l'emprunt.

La structure atypique, voire anormale des ressources ne permettant pas de dégager de marges supplémentaires, l'épargne et donc les capacités à investir dépendent en grande partie du pilotage des dépenses de fonctionnement.

Depuis sa création, hors dépenses exceptionnelles (pénalités CFF, reversement abondements DCT exceptionnels, neutralisation emprunts toxiques) la collectivité de Corse a tenu l'évolution de ses dépenses de fonctionnement au niveau du trend moyen réalisé par le bloc (Région plus département) et ce malgré ses spécificités propres, les conséquences d'une fusion réalisée en 2018, soit deux ans après les régions métropolitaines et un contexte inflationniste, qui s'il touche les collectivités dans son ensemble, pèse bien davantage dans une île, aussi bien sur les acteurs publics et privés, que sur la population.

DRF consolidées des régions et départements de métropole à périmètre constant en Mds €	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
Régions	19,34	19,77	18,97	19,47	20,25	21,18	19,93
A périmètre recentralisation apprentissage en 2020	-1,46	-1,46					
Départements	56,01	54,63	56,36	57,10	58,85	61,14	57,62
A périmètre transformation Paris en CU	-2,00						
Total	71,89	72,94	75,33	76,57	79,10	82,32	77,25
Variation		1,5%	3,3%	1,6%	3,3%	4,1%	2,8%

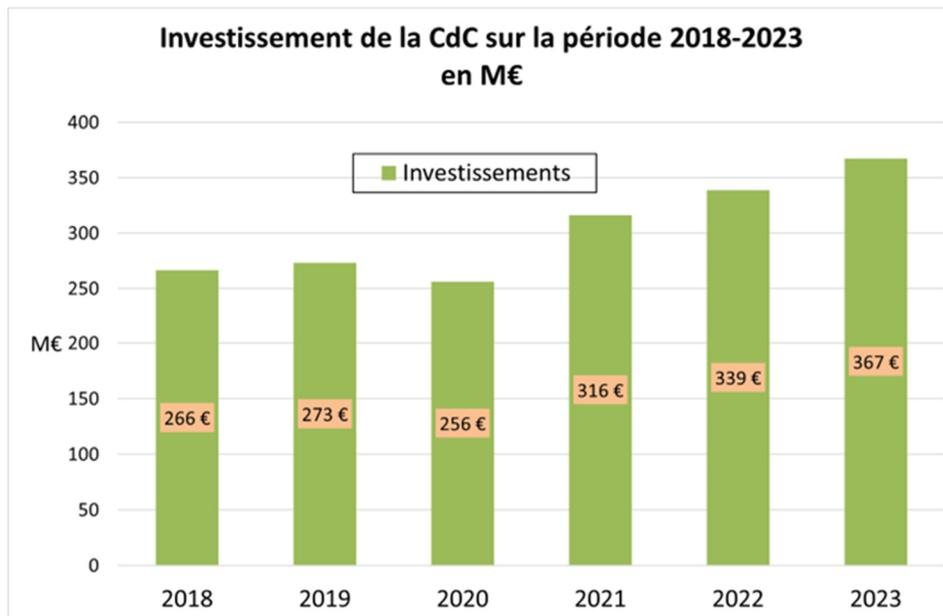
Données hors Outre-mer, corrigées pour les régions de la variation de périmètre liée à la recentralisation de l'apprentissage survenue en 2020 et pour les départements de la sortie de Paris en 2019. Les montants 2023 ne sont pas connus à ce jour, ils sont calculés à partir des variations estimées par La Banque Postale dans ses études sur les finances locales de l'automne (+3,9 % dans les départements, +4,6 % dans les régions).

Les dépenses de fonctionnement des collectivités dans leur ensemble (Régions, départements, communes intercommunalités), toutes strates confondues ont par ailleurs fortement augmenté en 2023 (+5,7 %, soit +10,7 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,8 %, soit +3,4 Md€), des achats et charges externes (+9,4 %, soit +3,2 Md€), des contributions obligatoires (+6,4 %, soit +0,9 Md€) et des charges financières (+31,3 %, soit +0,9 Md€) ainsi que des frais de séjour (+6,9 %, soit +1 Md€) et des aides à la personne (+3,5 %, soit +0,8 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

(Données : lettre de février 2024 n° 16 Situation mensuelle comptable des collectivités locales publiée par le DGFIP)

La trajectoire financière présentée à l'Assemblée de Corse intègre un volume de dépenses d'investissement moyen de l'ordre 1 milliard par période triennale, soit une réalisation moyenne de l'ordre de 350 M€ annuel.

Après deux années exceptionnelles en termes de réalisation d'investissement structurel, avec 339 M€ réalisés en 2022 et 367 M€ réalisés en 2023 pour 371,5 M€ inscrits au BP 2023, le volume de dépenses proposés en 2024, 331,2 M€ projette la trajectoire budgétaire dans la moyenne des 350 M€ telle que présentée dans les précédentes orientations budgétaires de la Collectivité.



Il s'agit d'un objectif ambitieux, qui correspond à des estimations de besoins, mais dont la concrétisation est subordonnée d'une part à l'évolution de la structure de ressources de la Collectivité et d'autre part à la nécessaire réforme de la mise en œuvre du PTIC, mais également d'autres programmes de financement de droit commun qui, en l'absence d'une gestion territorialisée doivent intégrer dans leurs règlements des critères propres aux spécificités insulaires.

Contrepartie indispensable pour le financement des projets portés par les territoires et la Collectivité de Corse aussi bien comme donneur d'ordre que pour les dispositifs de soutien qu'elle met en œuvre en faveur des territoires, le PTIC dans sa conception actuelle est devenu contreproductif voire bloquant pour l'ensemble des Collectivités de l'île.

Les inquiétudes portées par l'Assemblée de Corse dans sa délibération prise le 28 janvier 2021, sur proposition du Conseil exécutif, portant sur les éléments de méthode et de conception du plan d'investissement se réalisent rendant inopérant pour une grande partie, les crédits annoncés en faveur de la Corse.

Durant l'année 2023, la plupart des communes ont sollicité la Collectivité de Corse, et fait valoir leur impossibilité à boucler les plans de financement de leurs projets contractualisés avec l'Etat, sans contribution de la Collectivité.

La Collectivité, malgré une aide en continue en faveur des territoires, qui n'a cessé de se diversifier conformément aux schémas et dispositifs adoptés par l'Assemblée de Corse, est dans l'incapacité, en l'absence de vision prospective de mesurer les impacts financiers des engagements pris par l'Etat auprès des territoires.

Sauf à substituer ces demandes de cofinancements aux crédits prévus dans le cadre des dispositifs adoptés par l'AC et prévus au budget de la Collectivité, la méthode utilisée pour concevoir les plans de financement des opérations rendues éligibles au PTIC par l'Etat ne permet pas à la Collectivité d'assurer le bouclage des plans de financements.

Au-delà du volet budgétaire, la méthode employée ne permet pas à la Collectivité de Corse, ni à aucune autre instance, Chambre des territoires, CESEC de partager une vision stratégique des infrastructures financées par le Plan.

Rappel des préconisations de l'Assemblée de Corse issue de la délibération du 28/01/2021 :

Préconisation n° 1 : Retenir des projets s'inscrivant en cohérence avec la stratégie d'ensemble portée par la Collectivité de Corse

Préconisation n° 2 : Inscrire au PTIC des projets ayant un caractère structurant défini par :

- Impact territorial à minima supra communal/interco
- Non finançables par ailleurs (taux d'intervention/éligibilité de dépenses/enveloppe disponible)
- S'inscrivant dans une stratégie territoriale
- Soutenabilité financière (investissement et fonctionnement maîtrisés)

Préconisation n° 3 : organiser la complémentarité du PTIC avec le plan de relance, les PO le CPER, et le droit commun

Préconisation n°4 : la mise en place d'outils d'évaluation

Préconisation n° 5 : garantir l'équité et l'égalité d'accès aux financements prévus par le PTIC

Préconisation n° 6 : La lisibilité relative au montant financier réel du programme

Préconisation n° 7 : l'augmentation de la participation financière de l'Etat et portée au maximum prévu par la loi (80%) sur la base des dépenses HT.

Préconisation n°8 : La création d'un fonds de concours pour accompagner le portage financier des maîtres d'ouvrage

Préconisation n°9 : l'accompagnement technique des maîtres d'ouvrage et la montée en charge des compétences locales pour assurer le maximum de retombées économiques sur le territoire insulaire, dans le respect des règles de la commande publique

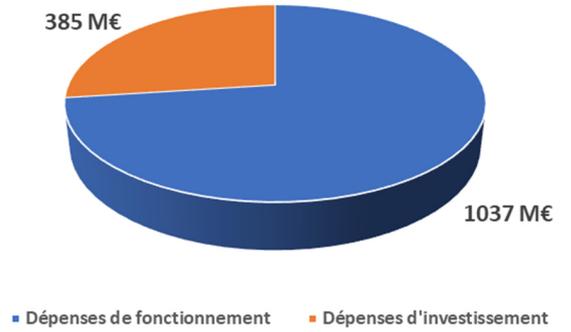
Préconisation n° 10 : Allonger la durée et augmenter le montant du PTIC en réajustant le volume du plan.

Seule cette dernière préconisation a été retenue sans aucune clause de revoyure annoncée à ce stade, sur le montant de l'enveloppe.

Le montant des dépenses réelles proposées au BP 2024 s'établit à **1,423 Md€** soit une diminution de **-0,80 %** par rapport au BP 2023 (PM : 1,434 Md€) Elles sont réparties entre sections comme suit :

- En fonctionnement : **1,037 Md€** contre 1,011 Md€ en 2023, soit une progression de **+ 2,62 %**.
- En investissement : **385,493 M€** contre 423,457 M€ en 2023 soit une baisse de **- 9 %**.

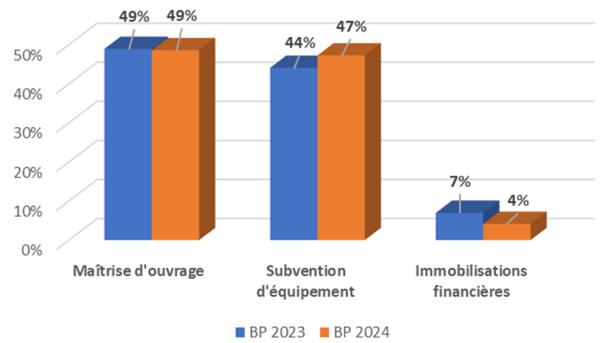
Dépenses inscrites au BP 2024



Le montant des dépenses structurantes d'investissement, hors dette, s'établit à **331,216 M€**, réparti comme suit :

- 49 % sous maîtrise d'ouvrage (idem en 2023),
- 47 % subventions d'équipement (44 % en 2023),
- 4 % immobilisations financières (7 % en 2023).

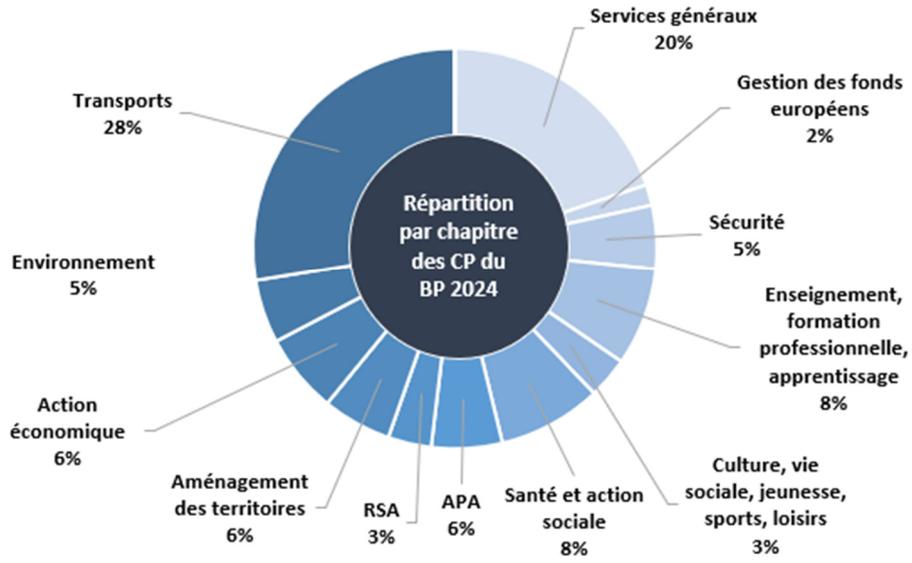
Les dépenses réelles ventilées d'investissement



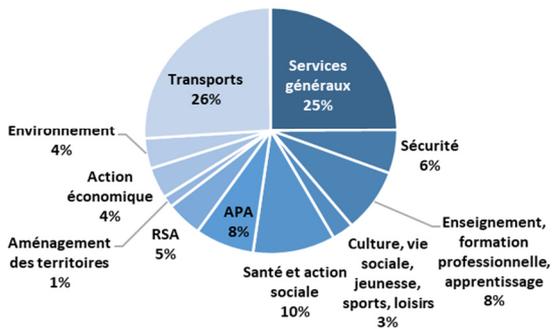
5-1. Présentation par chapitre fonctionnel des dépenses réelles ventilées

La présente partie propose une photographie de l'évolution des dépenses réelles ventilées par chapitre fonctionnel.

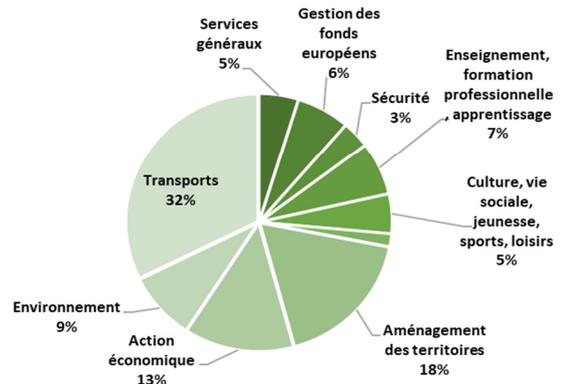
Présentation des crédits de paiement par chapitre fonctionnel				
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	Evol n-1
Services généraux - 930 / 900	251 836 809,00	255 098 944,00	263 047 994,36	3,12%
Fonctionnement	233 966 809,00	238 254 944,00	247 026 994,36	3,68%
Investissement	17 870 000,00	16 844 000,00	16 021 000,00	-4,89%
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	Evol n-1
Gestion des fonds européens - 9305 / 9005	20 400 000,00	31 280 000,00	22 130 000,00	-29,25%
Fonctionnement	400 000,00	230 000,00	530 000,00	130,43%
Investissement	20 000 000,00	31 050 000,00	21 600 000,00	-30,43%
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	Evol n-1
Sécurité - 931 / 901	64 467 627,00	69 508 340,00	68 115 487,00	-2,00%
Fonctionnement	52 897 777,00	55 819 340,00	56 871 187,00	1,88%
Investissement	11 569 850,00	13 689 000,00	11 244 300,00	-17,86%
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	Evol n-1
Enseignement, formation prof, apprentissage - 932 / 902	103 586 000,00	106 022 487,00	105 124 304,00	-0,85%
Fonctionnement	82 187 000,00	82 965 487,00	82 781 054,00	-0,22%
Investissement	21 399 000,00	23 057 000,00	22 343 250,00	-3,10%
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	Evol n-1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs - 933 / 903	42 694 901,00	47 073 000,00	43 997 284,00	-6,53%
Fonctionnement	25 228 901,00	27 208 000,00	27 489 134,00	1,03%
Investissement	17 466 000,00	19 865 000,00	16 508 150,00	-16,90%
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	Evol n-1
Santé et action sociale - 934 / 904	97 627 815,00	102 100 016,00	110 099 970,00	7,84%
Fonctionnement	96 582 245,00	99 970 016,00	104 779 970,00	4,81%
Investissement	1 045 570,00	2 130 000,00	5 320 000,00	149,77%
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	Evol n-1
APA - 9343	69 181 400,00	77 029 431,00	75 114 030,00	-2,49%
Fonctionnement	69 181 400,00	77 029 431,00	75 114 030,00	-2,49%
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	Evol n-1
RSA - 9344	47 742 200,00	44 612 164,00	46 047 000,00	3,22%
Fonctionnement	47 742 200,00	44 612 164,00	46 047 000,00	3,22%
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	Evol n-1
Aménagement des territoires - 935 / 905	83 287 130,00	77 706 485,00	73 510 282,97	-5,40%
Fonctionnement	11 195 642,00	10 489 570,00	14 832 382,97	41,40%
Investissement	72 091 488,00	67 216 915,00	58 677 900,00	-12,70%
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	Evol n-1
Action économique - 936 / 906	89 898 966,00	91 417 850,00	84 731 664,00	-7,31%
Fonctionnement	38 670 366,00	40 262 850,00	40 266 664,00	0,01%
Investissement	51 228 600,00	51 155 000,00	44 465 000,00	-13,08%
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	Evol n-1
Environnement - 937 / 907	68 648 501,00	74 051 288,00	67 748 378,00	-8,51%
Fonctionnement	37 916 040,00	39 636 203,00	39 491 678,00	-0,36%
Investissement	30 732 461,00	34 415 085,00	28 256 700,00	-17,89%
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	Evol n-1
Transports - 938 / 908	446 851 159,00	367 425 159,00	364 923 484,00	-0,68%
Fonctionnement	343 537 159,00	255 399 159,00	257 923 484,00	0,99%
Investissement	103 314 000,00	112 026 000,00	107 000 000,00	-4,49%
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	Evol n-1
Fonctionnement des groupes d'élus	763 142,00	763 142,00	675 835,00	-11,44%
Fonctionnement	763 142,00	763 142,00	675 835,00	-11,44%
Dépenses totales (I et F)	1 386 985 650,00	1 344 088 306,00	1 325 265 713,33	-1,40%
Total Fonctionnement	1 040 268 681,00	972 640 306,00	993 829 413,33	2,18%
Total Investissement	346 716 969,00	371 448 000,00	331 436 300,00	-10,77%



Répartition des dépenses de fonctionnement du BP 2024



Répartition des dépenses d'investissement du BP 2024



5-1.1. Services généraux

Les chiffres clés : 263 048 M€ de dépenses inscrites / représentant **19,85 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **24,86 %** en section de fonctionnement et de **4,83 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **+3,12 %** par rapport au BP 2023.

En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	Evol n-1
Services généraux - 930			
Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale	201 365 839	210 539 985	4,56%
Compétence 612 - Communication	1 520 000	1 490 063	-1,97%
Compétence 616 - Ressources humaines	199 845 839	209 049 922	4,61%
Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	7 000 000	6 178 000	-11,74%
Compétence 614 - Systèmes d'information	7 000 000	6 178 000	-11,74%
Politique 0.C - Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	1 000 000	640 000	-36,00%
Compétence 613 - Finances	1 000 000	640 000	-36,00%
Politique 0.D - Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	4 931 605	5 134 509	4,11%
Compétence 611 - Fonctionnement des instances	4 931 605	5 134 509	4,11%
Politique 0.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	21 875 000	23 081 500	5,52%
Compétence 615 - Moyens généraux	18 720 000	20 388 000	8,91%
Compétence 617 - Bâti ments	3 155 000	2 693 500	-14,63%
Politique 0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	380 000	200 000	-47,37%
Compétence 618 - Innovation	380 000	200 000	-47,37%
Politique V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	292 500	173 000	-100,00%
Compétence 121 - Réseau THD	292 500	173 000	-100,00%
Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens	145 000	100 000	-31,03%
Compétence 231 - Fonds européens	75 000	40 000	-46,67%
Compétence 232 - Subvention globale	70 000	60 000	-14,29%
Politique VII.B - La coopération territoriale	1 125 000	800 000	-28,89%
Compétence 221 - Coopération décentralisée	1 125 000	800 000	-28,89%
Politique VII.C - Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	0	40 000	#DIV/0!
Compétence 222 - Coopération internationale	0	40 000	#DIV/0!
Politique II.E - Le sport et la jeunesse	140 000	140 000	3,68%
Compétence 452 - Jeunesse	140 000	140 000	0,00%
Total général	238 254 944	247 026 994	3,68%

La part la plus importante des crédits inscrits au chapitre 930, soit 85,23 % concerne les frais de personnel de la Collectivité de Corse, la grande majorité des rémunérations des agents étant imputée sur ce chapitre. Il convient toutefois de préciser que, conformément à la réglementation en vigueur, certaines dépenses de personnel sont rattachées à d'autres chapitres budgétaires, à savoir l'enseignement (ATTEE), le social (assistants familiaux), l'APA, le RSA et l'environnement (personnel ENS).

La variation de BP à BP relative aux RH qui s'élève sur ce chapitre à +9,913 M€ résulte de la nécessité de prendre en charge les facteurs suivants :

- ✓ les effets report de l'année 2023 pour près de 3 M€,
- ✓ la revalorisation des 5 points d'indice et du SMIC pour environ 2,195 M€,
- ✓ la variation des taux de cotisation évaluée pour l'heure à 0,500 M€ de surcoût,
- ✓ la prime en faveur du pouvoir d'achat et la prime précarité estimées à 1,250 M€,

- ✓ L'impact des effets mécaniques tels que le GVT positif ou les opérations d'avancement et de promotion à hauteur cette année d'1,400 M€,
- ✓ Le surcoût lié aux dispositions internes telles que la monétisation du CET ou encore de la mise en œuvre du nouveau règlement de la NBI évalué à environ 0,960 M€.

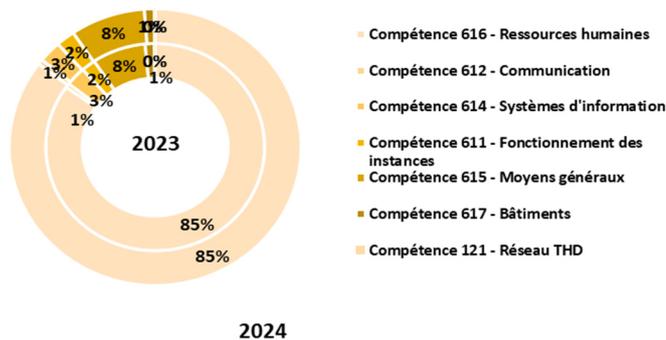
Au regard des contraintes réglementaires impactant fortement l'évolution de ce poste, les recrutements opérés pour renforcer les services seront recentrés quasi exclusivement sur des postes à forte technicité et sera financés par le poste « départ à la retraite ».

La politique de formation (0,555 M€) se matérialise par la passation de nombreux marchés publics :

- les marchés relevant d'obligations réglementaires ou des actions de professionnalisation,
- les marchés permettant d'analyser les pratiques professionnelles dédiées aux travailleurs sociaux et médico-sociaux,
- les marchés d'obtention des différents permis de conduire,
- les marchés de suivi des itinéraires de formation au titre des certifications.

Sont également rattachés aux services généraux, les frais de structure qui, avec un montant de 30,750 M€, représentent 12,45 % des dépenses du chapitre. Ils regroupent essentiellement les dépenses d'administration générale (20,388 M€), les dépenses d'informatique (6,178 M€), les travaux et la mise en sécurité des bâtiments administratifs (2,693 M€), ainsi que les frais de communication (1,490 M€).

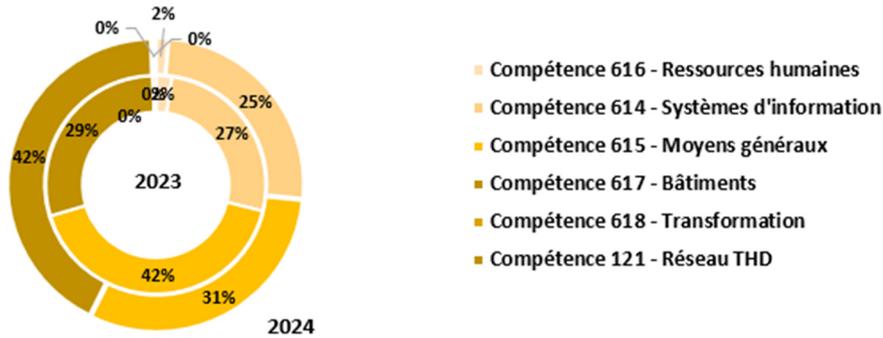
Afin de contenir l'évolution du fonctionnement la quasi-totalité des postes ont été revus à la baisse.



En section d'investissement :

	CPI 2023	CPI 2024	Evol n-1
Services généraux - 900			
Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale	399 000	210 000	-47,37%
Compétence 616 - Ressources humaines	399 000	210 000	-47,37%
Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	4 461 000	4 050 000	-9,21%
Compétence 614 - Systèmes d'information	4 461 000	4 050 000	-9,21%
Politique 0.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	11 916 000	11 692 000	-1,88%
Compétence 615 - Moyens généraux	7 000 000	4 922 000	-29,69%
Compétence 617 - Bâtiments	4 916 000	6 770 000	37,71%
Politique 0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	0	30 000	#DIV/0!
Compétence 618 - Innovation	0	30 000	#DIV/0!
Politique V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	68 000	39 000	-42,65%
Compétence 121 - Réseau THD	68 000	39 000	-42,65%
Total général	16 844 000	16 021 000	-4,89%

Les crédits inscrits au BP 2024 à hauteur de 15,899 M€ sont principalement destinés à l’achat de matériels techniques et de mobiliers ainsi qu’à la réalisation d’études et de travaux d’aménagement, de mise en sécurité et d’entretien des bâtiments administratifs (11,570 M€). Le système d’information et le digital de la Collectivité représentent également un poste de dépenses non négligeable évalué à 4,050 M€.



Malgré des besoins de rénovation notamment sur les bâtiments, le choix a été fait de ne pas augmenter les dépenses de ce poste pour favoriser l’investissement dédié aux politiques publiques.

5-1.2. Gestion des fonds européens

Les chiffres clés : 22,130 M€ de dépenses inscrites / représentant 1,67 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 6,52 % en section d’investissement / une diminution sensible des dépenses de -29,25 % par rapport au BP 2023.

Ce chapitre regroupe les flux financiers que la Collectivité reçoit de l’Union Européenne en tant qu’autorité de gestion des fonds européens qu’elle reverse aux porteurs de projets. Les crédits relatifs aux opérations sous maîtrise d’ouvrage, cofinancées par des fonds européens, apparaissent dans les chapitres fonctionnels ad hoc.

En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	Evol n-1
Gestion des fonds européens - 9305			
Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds	230 000	530 000	130,43%
Compétence 232 - Subvention globale	230 000	530 000	130,43%
Dépenses totales	230 000	530 000	130,43%

Les dépenses inscrites en section de fonctionnement concernent essentiellement des subventions reversées, programmées au titre du Fonds Social Européen.

Les crédits inscrits dans ce chapitre permettront également le fonctionnement du Centre Europe Direct Corsica, outil de promotion de l’Europe pour lequel la collectivité a été labellisé. Les multiples actions menées en 2023 par le CED ont été largement reconnues et appréciées par les acteurs (accompagnement de manifestations dans les territoires, rencontres auprès de jeunes, de lycées et d’étudiants, débats, accueil de représentants des institutions européennes)

L’année 2024 permettra d’amplifier la représentation et la connaissance de l’Europe auprès des territoires et des jeunes dans un contexte marqué par les élections qui se tiendront en juin.

En section d'investissement :

	CPI 2023	CPI 2024	Evol n-1
Gestion des fonds européens - 9005			
Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds	31 050 000	21 600 000	-30,43%
Compétence 232 - Subvention globale	31 050 000	21 600 000	-30,43%
Dépenses totales	31 050 000	21 600 000	-30,43%

L'année 2024 sera une année charnière qui devra permettre d'une part d'assurer l'exercice de clôture du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020, fonds ayant pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions mais également d'assurer un bon niveau de programmation du nouveau programme.

Les crédits inscrits permettront le remboursement aux bénéficiaires des derniers dossiers du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020 dont les factures ont été acquittées avant le 31/12/2023 et pour lesquels la procédure de certification se poursuit jusqu' au premier trimestre 2024.

Comme pour le FEDER classique, les dernières certifications de dossiers REACTEU, instrument mis en place par la Commission européenne qui abonde les crédits affectés au PO FEDER FSE 2014-2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire devront être communiquées à l'autorité de gestion au plus tard en mars 2024 afin de respecter le seuil de dégageant d'office imposé par les règlements européens

Enfin, cette année sera consacrée à la mise en œuvre du programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027 qui représente sur cette période de programmation une enveloppe de crédits de 117 millions d'euros, dont 105 millions d'euros de crédits FEDER et 12 millions d'euros de crédits FSE.

Les premiers dossiers traités relèvent des grandes orientations fixées au sein du Comité de programmation territorial, à savoir le développement de la recherche et de l'innovation, le renforcement de l'accompagnement des entreprises, le développement des systèmes de communication numérique, la diminution de la dépendance énergétique par l'optimisation de la capacité de production d'énergies vertueuses et la rénovation énergétique des infrastructures, le soutien à la mobilité durable et la lutte contre les inégalités économiques sociales et territoriales (2 M€).

5-1.3. Sécurité

Les chiffres clés : 68,115 M€ de dépenses inscrites / représentant **5,14 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **5,72 %** en section de fonctionnement et de **3,39 %** en section d'investissement / une diminution des dépenses de -2 % par rapport au BP 2023.

En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	Evol n-1
Sécurité - 931			
Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt	55 819 340	56 871 187	1,88%
Compétence 317 - Prévention contre les incendies	55 819 340	56 871 187	1,88%
Dépenses totales	55 819 340	56 871 187	1,88%

En progression de 2 % par rapport au BP 2023, les dotations aux Services d'Incendie et de Secours du Cismonte et du Pumonti d'un total de 53 621 187 € représentent le poste de dépenses principal de ce chapitre, soit 94 %.

La contribution financière au projet stratégique MED-star (0,280 M€), les charges relatives à l'entretien des véhicules ainsi que la mise en œuvre d'actions de surveillance et de prévention des incendies par les services de la Collectivité constituent les autres dépenses prévues au titre de la compétence « Sécurité » (2,970 M€).

En section d'investissement :

	CPI 2023	CPI 2024	Evol n-1
Sécurité - 901			
Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt	13 689 000	11 244 300	-17,86%
Compétence 317 - Prévention contre les incendies	13 689 000	11 244 300	-17,86%
Dépenses totales	13 689 000	11 244 300	-17,86%

Les crédits inscrits à hauteur de 11,244 M€ concernent d'une part les participations versées aux SIS destinées au renouvellement de véhicules d'incendie et de secours, d'autre part divers investissements en faveur de la prévention des incendies prévus en trois parties :

- ✓ la création de 27 points d'eau en forêt territoriale,
- ✓ la création ou la remise aux normes d'infrastructures DFCl confiées à des prestataires extérieurs et
- ✓ l'acquisition d'engins de chantier, pour la mise en œuvre des interventions en régie et des missions de prévention.

5-1.4. Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Les chiffres clés : 105 124 M€ de dépenses inscrites / représentant **7,93 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **8,33 %** en section de fonctionnement et de **6,74 %** en section d'investissement / un budget de dépenses de **-0,85 %** sensiblement comparable au BP 2023.

En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	Evol n-1
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage - 932			
Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale	25 306 487	27 867 676	10,12%
Compétence 616 - Ressources humaines	25 306 487	27 867 676	10,12%
Politique II.A - L'enseignement et la formation	55 659 000	52 913 378	-4,93%
Compétence 411 - Enseignement supérieur, recher	24 516 295	23 816 873	-2,85%
Compétence 412 - Enseignement primaire et secon	10 670 000	10 670 000	0,00%
Compétence 421 - Formation professionnelle et a	19 500 000	17 436 505	-10,58%
Compétence 461 - Orientations	972 705	990 000	1,78%
Politique II.B - La langue corse	2 000 000	2 000 000	0,00%
Compétence 431 - Langue corse	2 000 000	2 000 000	0,00%
Dépenses totales	82 965 487	82 781 054	-0,22%

La ventilation des dépenses inscrites au présent budget met en évidence la part prépondérante des crédits mobilisés au titre de l'enseignement primaire et secondaire (près de 48 %), avec notamment la rémunération des personnels ATTEE et les dotations versées aux collèges et lycées. La chapitre fonctionnel 932 prend ainsi en charge les dépenses relatives à la rémunération des agents techniques des établissements d'enseignement qui enregistre une hausse de +10 %.

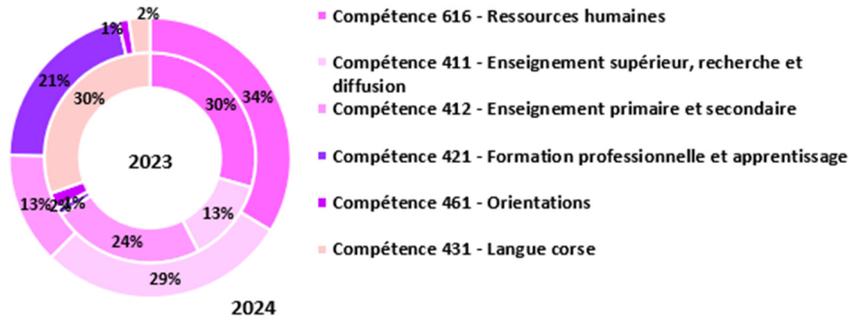
Le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche représente 29 % des dépenses de ce chapitre, l'enseignement primaire et secondaire 13 %.

Autre poste significatif, la formation professionnelle (21 %) dont l'essentiel des crédits est consacré :

- au lancement de marchés à destination des organismes de formation pour la mise en place d'actions de formation destinées aux demandeurs d'emploi,
- à la mise en œuvre du Contrat de Plan de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) en cours de négociation, avec pour objectifs d'accompagner les personnes les plus précaires dans une démarche d'insertion,
- à la mise en application des actions conventionnées dans le cadre du Contrat de Plan Etat – Collectivité de Corse.

Les crédits inscrits pour la formation et l'enseignement de la langue Corse, soit 2 M€ restent identiques à 2023. En 2024, si l'objectif principal de généralisation du bilinguisme est conservé, la nouvelle contractualisation avec l'Etat aura pour ambition d'élargir son champ action en s'ouvrant au plurilinguisme.

Certaines mesures seront reconduites et amplifiées tandis que d'autres, telles que l'équipement des filières bilingues, seront revues en profondeur et certaines actions auront vocation à trouver de nouvelles cibles.



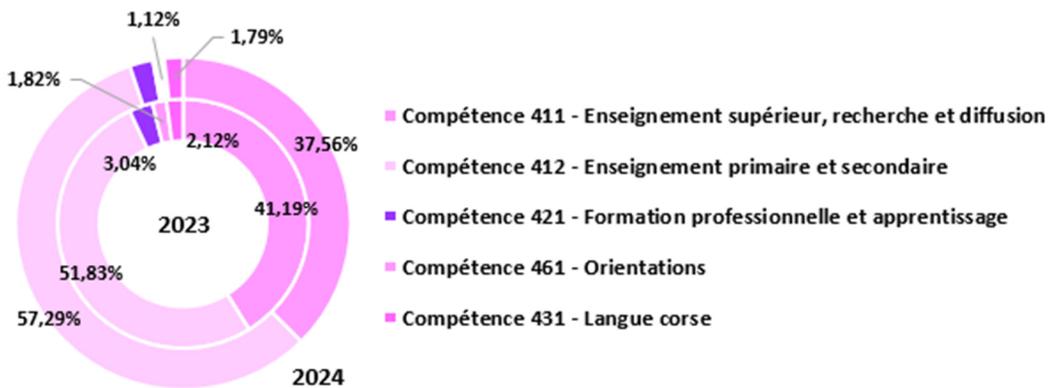
En section d'investissement :

	CPI 2023	CPI 2024	Evol n-1
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage - 902			
Politique II.A - L'enseignement et la formation	22 567 500	21 943 250	-2,77%
Compétence 411 - Enseignement supérieur, recher	9 497 100	8 392 100	-11,64%
Compétence 412 - Enseignement primaire et secon	11 950 000	12 801 150	7,12%
Compétence 421 - Formation professionnelle et a	700 000	500 000	-28,57%
Compétence 461 - Orientations	420 400	250 000	-40,53%
Politique II.B - La langue corse	489 500	400 000	-18,28%
Compétence 431 - Langue corse	489 500	400 000	-18,28%
Dépenses totales	23 057 000	22 343 250	-3,10%

La part la plus importante des crédits budgétés en 2024, soit 57 %, est réservée à l'enseignement secondaire. 12,801 M€ sont ainsi consacrés à la réalisation des opérations de réhabilitation et de rénovation, à l'équipement en infrastructures et matériel numérique, à l'amélioration de la performance énergétique des EPLE, aux mises aux normes des cuisines scolaires et des équipements sportifs des collèges et lycées.

L'enveloppe affectée à la compétence enseignement supérieur (8,392 M€, soit 38% du budget de ce chapitre) est en partie destinée au financement des opérations sous maîtrise d'ouvrage UCPP et des opérations en cours cofinancées soit au titre du CPER, soit au titre du PEI.

Elle englobe également les actions conduites dans le cadre des 4^{ème} (2018-2022) et 5^{ème} (2023-2027) conventions tripartites « Etat – Université de Corse – Collectivité de Corse » (4,392 M€).



5-1.5. Culture, vie sociale, jeunesse, sport

Les chiffres clés : 43,997 M€ de dépenses inscrites, représentant 3,32 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 2,77 % en section de fonctionnement et de 4,98 % en section d'investissement, soit une baisse des dépenses globales de -6,53 % par rapport au BP 2023.

En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	Evol n-1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - 933			
Politique II.B - La langue corse	500 000,00	500 000,00	0,00%
Compétence 431 - Langue corse	500 000,00	500 000,00	0,00%
Politique II.C - La culture	15 618 000,00	15 963 052,00	2,21%
Compétence 442 - Culture	13 710 000,00	13 260 052,00	-3,28%
Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres cultures et	1 908 000,00	2 703 000,00	41,67%
Politique II.D - Le patrimoine	2 540 000,00	2 595 617,00	2,19%
Compétence 441 - Patrimoine	2 540 000,00	2 595 617,00	2,19%
Politique II.E - Le sport et la jeunesse	8 450 000,00	8 350 000,00	-1,18%
Compétence 451 - Sports	7 700 000,00	7 350 000,00	-4,55%
Compétence 452 - Jeunesse	750 000,00	1 000 000,00	33,33%
Politique II.F - Egalité femmes hommes	100 000,00	80 465,00	-19,54%
Compétence 471 - Egalité femmes hommes	100 000,00	80 465,00	-19,54%
Dépenses totales	27 208 000,00	27 489 134,00	1,03%

Plus de 58 % des crédits inscrits sur ce chapitre sont dédiés au financement du domaine de la culture.

Les opérations sont destinées à promouvoir la diversité culturelle, à soutenir la création, à diversifier les publics à travers l'action culturelle et l'éducation artistique. Ces acteurs sont nécessaires à la mise en œuvre de la politique adoptée en 2017 par l'Assemblée de Corse fixant un nouveau cadre de l'action culturelle, organisé autour de 4 axes majeurs : *ingrandà incù a cultura, sviluppà a creazione, fà vede e fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà, intreprinde ind'è a cultura.*

30 % du montant des crédits de ce chapitre, soit 8,350 M€, sont destinés à soutenir les acteurs sportifs et de jeunesse dans la mise en œuvre d'actions et de projets en faveur de différents publics et des territoires. Cet accompagnement permet, par exemple, dans le cadre de la politique sportive, de soutenir fortement, cette année encore, le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC).

En matière de politique de jeunesse, le lancement de l'application numérique Ghjuventù en septembre 2023 a permis de dématérialiser une partie des aides destinées aux jeunes. Cet outil a permis de diffuser plus largement les aides à destination des jeunes, il s'agit donc de venir soutenir l'attribution des différents dispositifs d'aides directes (comme par exemple l'aide au permis de conduire Prima Strada, les bourses Animazioni...) et également de renforcer l'accompagnement des acteurs du territoire dans leurs projets à destination des jeunes et en faveur de leur émancipation.

L'enveloppe consacrée aux actions liées au patrimoine représente 9,44 % du budget total de ce chapitre.

Le budget alloué à la langue corse, soit 0,500 M€ demeure stable par rapport au BP 2023 (1,82 %)



En section d'investissement :

	CPI 2023	CPI 2024	Evol n-1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - 903			
Total II.C - La culture	9 051 000,00	6 731 150,00	-25,63%
Compétence 442 - Culture	6 005 000,00	4 505 000,00	-24,98%
Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres cu	3 046 000,00	2 226 150,00	-26,92%
Total II.D - Le patrimoine	7 264 000,00	7 087 000,00	-2,44%
Compétence 441 - Patrimoine	7 264 000,00	7 087 000,00	-2,44%
Total II.E - Le sport et la jeunesse	3 550 000,00	2 690 000,00	-24,23%
Compétence 451 - Sports	3 400 000,00	2 540 000,00	-25,29%
Compétence 452 - Jeunesse	150 000,00	150 000,00	0,00%
Dépenses totales	19 865 000,00	16 508 150,00	-16,90%

Les crédits inscrits au BP 2024 à hauteur de 16,508 M€ connaissent une baisse par rapport à l'exercice 2023 qui à l'inverse avait enregistré une augmentation de 13,74% par rapport à 2022.

Ils sont répartis de la façon suivante :

- 43 % consacrés au patrimoine, principalement destinés au financement des opérations de restauration et de conservation,
- 41 % destinés à la culture, essentiellement sous forme de subventions d'équipement versées à des tiers,
- 16 % affectés au sport et à la jeunesse pour soutenir la réalisation d'équipements structurants portée par les communes et les structures intercommunales.



5-1.6. Santé et action sociale (hors APA et RSA)

Les chiffres clés : 110,100 M€ de dépenses inscrites / représentant **8,31 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **10,54 %** en section de fonctionnement et de **1,61 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **+7,84 %** par rapport au BP 2023.

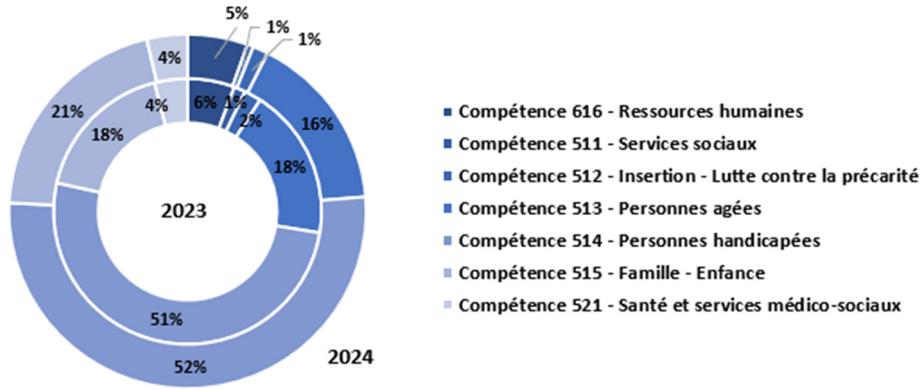
En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	Evol n-1
Santé et action sociale - 934			
Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale	5 691 754	5 715 000	0,41%
Compétence 616 - Ressources humaines=	5 691 754	5 715 000	0,41%
Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	3 438 750	2 046 000	-40,50%
Compétence 511 - Services sociaux	1 388 500	578 000	-58,37%
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	2 050 250	1 468 000	-28,40%
Politique I.B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	69 301 452	71 632 090	3,36%
Compétence 513 - Personnes âgées	18 445 500	17 054 030	-7,54%
Compétence 514 - Personnes handicapées	50 855 952	54 578 060	7,32%
Politique I.C - La protection de l'enfance et de la famille	17 566 500	21 534 640	22,59%
Compétence 515 - Famille - Enfance	17 566 500	21 534 640	22,59%
Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	3 971 560	3 852 240	-3,00%
Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux	3 971 560	3 852 240	-3,00%
Dépenses totales	99 970 016	104 779 970	4,81%

Au sein de ce chapitre fonctionnel, les crédits inscrits à hauteur de 104,780 M€ concernent principalement l'action sociale orientée vers :

- Les personnes en situation de handicap (52 %) : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;
- L'enfance (21 %) : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), protection de l'enfance (dont paie des assistants familiaux comptabilisée sur la compétence 616), soutien aux familles en difficultés financière ;
- Les personnes âgées (16 %).

Il est à noter que les rémunérations des assistants familiaux de la Collectivité de Corse dont le montant de BP à BP est demeuré stable, sont imputées sur ce chapitre ventilé.



En section d'investissement :

	CPI 2023	CPI 2024	Evol n-1
Santé et action sociale - 904			
Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	1 317 450	1 792 770	36,08%
Compétence 511 - Services sociaux	2 500	0	-100,00%
Compétence 513 - Personnes âgées	1 314 950	1 792 770	36,34%
Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	812 550	3 527 230	334,09%
Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux	812 550	3 527 230	334,09%
Dépenses totales	2 130 000	5 320 000	149,77%

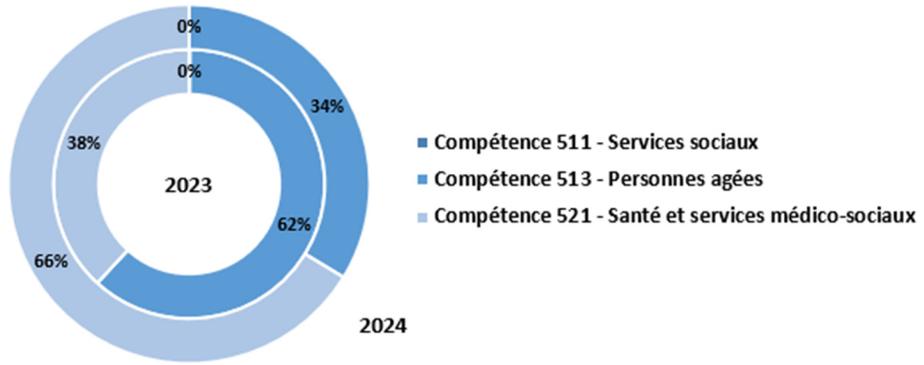
En très nette augmentation (+150 %), les crédits d'investissement inscrits à hauteur de 5,320 M€, sont destinés à participer au financement des équipements des acteurs du champ social et médico-social.

Alors que jusque-là, la Collectivité agissait essentiellement en fonctionnement dans le cadre de la politique de la santé, l'année 2024 marque la décision de l'exécutif de soutenir la politique au travers d'investissement pour le territoire.

Les projets financés concernent les établissements médico-sociaux de types EHPAD, les foyers d'hébergement pour adultes en situation de handicap et les foyers d'accueil médicalisés (1,793 M€).

S'agissant du programme 5219, après avoir rétabli l'état sanitaire de la source thermale de Petrapola, la Collectivité de Corse assurera en 2024 la construction d'un chalet thermal dans le but de permettre une exploitation rapide et ainsi de conserver l'unique agrément thermal de Corse.

Les opérations financées ont vocation à améliorer la qualité de vie des résidents et les conditions de travail des salariés, et sont axées sur volets réhabilitation immobilière et architecturale, l'équipements, et le numérique.



5-1.7. Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

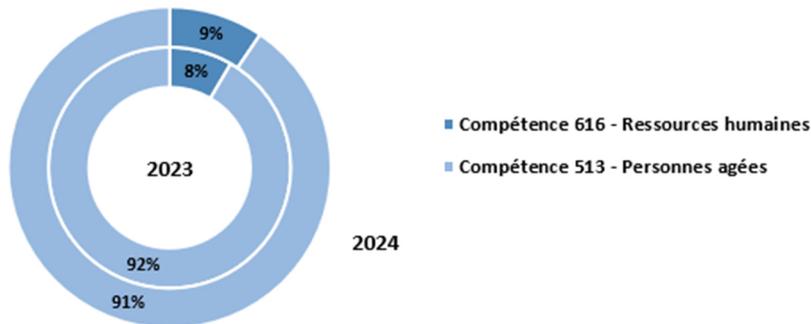
Les chiffres clés : **75,114 M€** de dépenses inscrites / représentant **5,67 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **7,56 %** en section de fonctionnement / une diminution des dépenses de **-2,49 %** par rapport au BP 2023.

En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	Evol n-1
APA - 9343			
Total 0.A - Structurer l'administration territoriale	6 490 566	7 115 000	9,62%
Compétence 616 - Ressources humaines	6 490 566	7 115 000	9,62%
Total I.B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	70 538 865	67 999 030	-3,60%
Compétence 513 - Personnes âgées	70 538 865	67 999 030	-3,60%
Dépenses totales	77 029 431	75 114 030	-2,49%

Financée sur ce chapitre, l'allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile et en établissement relève d'un financement obligatoire pour la CDC et concerne les personnes âgées en perte d'autonomie qui résident à domicile et en EHPAD. Cette prestation sociale doit permettre aux bénéficiaires de rester à leur domicile, ou de payer une partie du tarif dépendance de l'établissement médico-social dans lequel ils sont hébergés.

On notera que les rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la Direction de l'APA sont ventilées sur ce chapitre.



5-1.8. Revenu de Solidarité Active (RSA)

Les chiffres clés : **44,047 M€** de dépenses inscrites / représentant **3,47 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **4,63 %** en section de fonctionnement / une hausse des dépenses de **+3,22 %** par rapport au BP 2023.

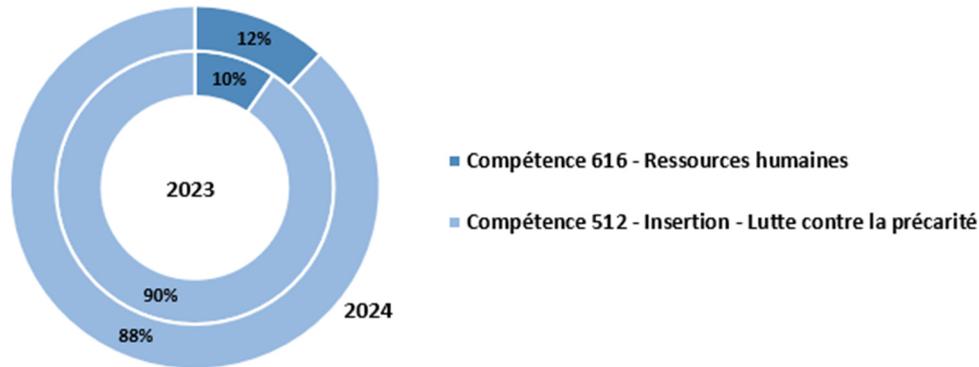
En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	Evol n-1
RSA - 9344			
Total 0.A - Structurer l'administration territoriale	4 264 731	5 465 000	28,14%
Compétence 616 - Ressources humaines	4 264 731	5 465 000	28,14%
Total I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	40 347 433	40 582 000	0,58%
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	40 347 433	40 582 000	0,58%
Dépenses totales	44 612 164	46 047 000	3,22%

Les dépenses rattachées à ce chapitre se rapportent aux prestations légales d'aide sociale, telle que la gestion du revenu de solidarité active (RSA) dont le montant est fixé au niveau national.

Le financement d'actions en lien direct avec le logement et l'hébergement d'urgence représente 0,620 M€, les aides liées à l'insertion socioprofessionnelle 2,680 M€, les crédits destinés à la gestion de l'allocation RSA et la gestion des CAP du public RSA s'élevant à 37,900 M€.

Les rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la Direction du RSA sont imputées sur ce chapitre ventilé. Depuis 2020, le choix a été fait de distinguer, au sein de la compétence, les allocations versées des frais de personnel.



5-1.9. Aménagement des territoires et habitat

Les chiffres clés : 73,510 M€ de dépenses inscrites / représentant 5,55 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 1,49 % en section de fonctionnement et de 17,71 % en section d'investissement / une diminution des dépenses de -5,40 % par rapport au BP 2023.

En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	Evol n-1
Aménagement des territoires et habitat - 935			
Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	140 000	56 000	-60,00%
Compétence 614 - Systèmes d'information	140 000	56 000	-60,00%
Politique II.B - La langue corse	800 000	800 000	0,00%
Compétence 431 - Langue corse	800 000	800 000	0,00%
Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	2 460 570	6 879 363	179,58%
Compétence 313 - Développement rural et territorial	2 460 570	6 879 363	179,58%
Politique IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	380 000	325 000	-14,47%
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements	380 000	325 000	-14,47%
Politique IV.C - L'habitat	200 000	255 000	27,50%
Compétence 315 - Habitat logement	200 000	255 000	27,50%
Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	6 194 000	6 236 020	0,68%
Compétence 316 - Logement	800 000	800 000	0,00%
Compétence 311 - Urbanisme	5 394 000	5 436 020	0,78%
Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	315 000	281 000	-10,79%
Compétence 121 - Réseau THD	315 000	281 000	-10,79%
Dépenses totales	10 489 570	14 832 383	41,40%

Les crédits budgétisés en section de fonctionnement au chapitre Aménagement du territoire et habitat s'élèvent à 14,832 M€, en hausse de +41,40 % par rapport au BP 2023.

Les principales inscriptions rattachées à ce chapitre se répartissent ainsi :

- Le développement rural et territorial : sont ainsi prévues la participation versée au Syndicat de l'Energie du Pumonti, et les aides aux milieux associatifs œuvrant en faveur des territoires (46 %). Il conviendra de noter l'inscription exceptionnelle d'un montant de 4,669 M€ correspondant à des arriérés de « participations statutaires » au SDE2A dont est redevable la CdC depuis 2021.

- L'urbanisme compétence exercée par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Corse avec la dotation de fonctionnement versée à l'Agence (37 %),
- La diffusion et la promotion de la langue corse dans la société au travers du développement d'ingénierie (5 %),
- Les aides aux communes et groupements (2 %),
- Le réseau THD (2 %).



En section d'investissement :

	CPI 2023	CPI 2024	Evol n-1
Aménagement des territoires et habitat - 905			
Politique O.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	366 000	367 000	0,27%
Compétence 614 - Systèmes d'information	366 000	367 000	0,27%
Politique II.B - La langue corse	300 000	287 900	-4,03%
Compétence 431 - Langue corse	300 000	287 900	-4,03%
Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	4 166 765	6 977 000	67,44%
Compétence 313 - Développement rural et territorial	4 166 765	6 977 000	67,44%
Politique IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	28 115 150	30 617 000	8,90%
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements	28 115 150	30 617 000	8,90%
Politique IV.C - L'habitat	9 000 000	8 000 000	-11,11%
Compétence 315 - Habitat logement	9 000 000	8 000 000	-11,11%
Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	605 000	160 000	-73,55%
Compétence 311 - Urbanisme	605 000	160 000	-73,55%
Politique IV.F - La politique foncière	0	0	#DIV/0!
Compétence 312 - Foncier	0	0	#DIV/0!
Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	24 464 000	11 714 000	-52,12%
Compétence 121 - Réseau THD	24 464 000	11 714 000	-52,12%
Politique VI.C - Le développement touristique	200 000	555 000	177,50%
Compétence 214 - Tourisme	200 000	555 000	177,50%
Dépenses totales	67 216 915	58 677 900	-12,70%

Les dépenses prévues en section d'investissement au titre de ce chapitre s'établissent à 58,677 M€, en baisse de - 12,70 % par rapport au BP 2023. La baisse provient du financement en 2023 de l'acquisition du câble numérique par la Collectivité à hauteur de 10M€.

Les opérations financées concernent principalement :

- Le dispositif d'aides aux communes et structures intercommunales qui vise à apporter un soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires (en augmentation avec près de 30,617 M€, soit 52%) ;

- Les aménagements consacrés aux réseaux de haut débit et très haut débit, à la téléphonie mobile et à l’inclusion numérique des territoires, dont le budget est marqué par une diminution de -52 % (11,714 M€, soit 20 %) ;
- La politique conduite en faveur de l’habitat et du logement (8 M€, soit 14%) ;
- Le développement rural et territorial, au travers notamment des actions conduites dans le cadre du schéma d’aménagement, de développement et de protection de la montagne (politique abondée en 2024 pour 6,977 M€, soit 12 %) ;
- Le développement touristique (0,555 M€)



5-1.10. Action économique

Les chiffres clés : 84,732 M€ de dépenses inscrites / représentant 6,39 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 4,05 % en section de fonctionnement et de 13,42 % en section d’investissement / une baisse de -7,31 % par rapport au BP 2023.

En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	Evol n-1
Action économique - 936			
Politique 0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème	100 000	123 249	23,25%
Compétence 618 - Innovation	100 000	123 249	23,25%
Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités	4 810 200	4 910 168	2,08%
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement	4 810 200	4 910 168	2,08%
Politique VI.A - Le développement agricole et rural	17 000 650	16 810 550	-1,12%
Compétence 211 - Agriculture	15 806 450	16 078 550	1,72%
Compétence 212 - Forêt	1 194 200	732 000	-38,70%
Politique VI.B - Le soutien aux entreprises	7 080 000	6 741 920	-4,78%
Compétence 213 - Action économique	7 080 000	6 741 920	-4,78%
Politique VI.C - Le développement touristique	11 272 000	11 680 777	3,63%
Compétence 214 - Tourisme	11 272 000	11 680 777	3,63%
Dépenses totales	40 262 850	40 266 664	0,01%

Les trois quarts des crédits prévus au titre de ce chapitre fonctionnel sont destinés aux satellites de la Collectivité que sont l’Office de Développement Agricole et Rural de la Corse, l’Agence du Tourisme de la Corse et l’Agence de Développement Economique de la Corse.

Les dotations financières allouées doivent permettre à ces structures de mettre en œuvre la politique que la Collectivité leur a déléguée. Elles sont réparties ainsi :

- ADEC : 6,742 M€ / ODARC : 11,978 M€ dont 11,528 M€ de dotation de fonctionnement propre / l’ATC : 11,681 M€.

Sont également budgétées sur ce chapitre :

- ✓ les subventions d'équilibre des budgets annexes des Laboratoires d'analyse et le lancement d'une mission de préfiguration d'un laboratoire unique (4,910 M€),
- ✓ la contribution versée au Syndicat Mixte d'Abattage de la Corse (3,500 M€),
- ✓ les actions en faveur de la protection forestière (0,732 M€),
- ✓ le soutien de l'action de la Chambre Régionale d'Agriculture dans sa stratégie d'accompagnement de la transition agroécologique et de relocalisation des productions (0,600 M€).



En section d'investissement :

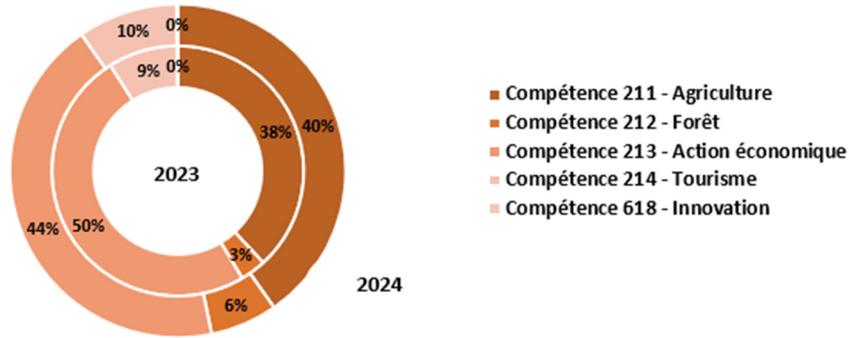
	CPI 2023	CPI 2024	Evol n-1
Action économique - 906			
Politique 0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème	0	50 000	#DIV/0!
Compétence 618 - Innovation	0	50 000	#DIV/0!
Total VI.A - Le développement agricole et rural	21 200 000	20 790 000	-1,93%
Compétence 211 - Agriculture	19 500 000	17 910 000	-8,15%
Compétence 212 - Forêt	1 700 000	2 880 000	69,41%
Total VI.B - Le soutien aux entreprises	25 355 000	19 350 000	-23,68%
Compétence 213 - Action économique	25 355 000	19 350 000	-23,68%
Total VI.C - Le développement touristique	4 600 000	4 275 000	-7,07%
Compétence 214 - Tourisme	4 600 000	4 275 000	-7,07%
Dépenses totales	51 155 000	44 465 000	-13,08%

En matière d'investissement, la mise en œuvre des politiques conduites dans le cadre de ce chapitre fonctionnel est confiée en quasi-totalité aux EPIC sous tutelle de la Collectivité.

Les crédits budgétés sont répartis comme suit :

- ADEC : 19,350 M€,
- ODARC : 17,910 M€,
- ATC : 4,275 M€.

Enfin, 2,880 M€ sont affectés au soutien de la politique pour la gestion du milieu forestier et le développement de la ressource bois.



5-1.11. Environnement

Les chiffres clés : 67,748 M€ de dépenses inscrites / représentant 5,11 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 3,97 % en section de fonctionnement et de 8,53 % en section d’investissement / des dépenses en diminution de -8,51 % par rapport au BP 2023.

En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	Evol n-1
Environnement - 937			
Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale	6 927 223	6 215 000	-10,28%
Compétence 616 - Ressources humaines	6 927 223	6 215 000	-10,28%
Politique III.A - La politique de l'eau	8 921 000	8 914 080	-0,08%
Compétence 131 - Maitrise de l'eau	8 921 000	8 914 080	-0,08%
Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités	23 587 980	24 212 598	2,65%
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement	22 556 760	23 419 538	3,82%
Compétence 322 - Protection de l'environnement	1 031 220	793 060	-23,09%
Politique III.C - L'énergie	200 000	150 000	-25,00%
Compétence 331 - Energie	200 000	150 000	-25,00%
Dépenses totales	39 636 203	39 491 678	-0,36%

Les dépenses s’inscrivant dans le cadre de la politique environnementale sont budgétées sur ce chapitre à hauteur de 39,492 M€.

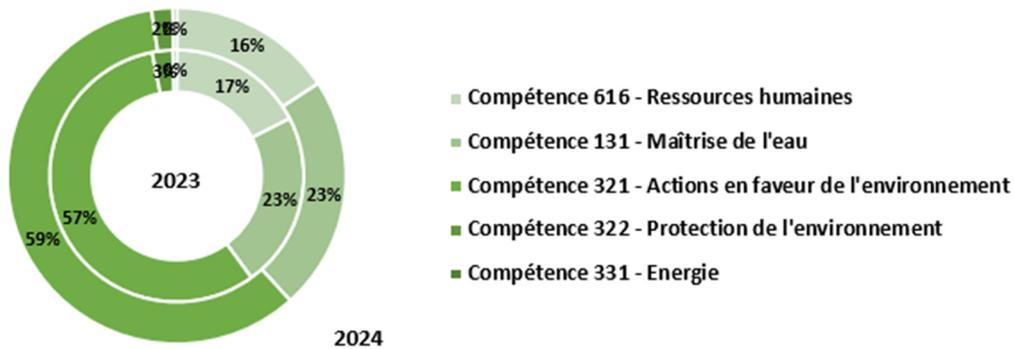
Elles regroupent l’ensemble des actions en faveur de la préservation de l’environnement confiées à l’Office de l’Environnement de la Corse (15,977 M€ dont 13 M€ de dotation de fonctionnement propre).

Sont également budgétées dans le cadre de cette compétence :

- la participation de la CdC au budget du Parc Naturel Régional de la Corse (5,566 M€),
- les dépenses relatives à la protection, l’aménagement, la valorisation et la gestion des espaces naturels sensibles et protégés ainsi que les missions de restauration, d’entretien et de valorisation des milieux aquatiques, de la ressource en eau potable et de prévention des inondations (2,670 M€).

Une part des crédits portés à ce chapitre est consacrée au fonctionnement de l’Office d’Equipement Hydraulique de la Corse (8,914 M€).

A noter enfin l’affectation dans ce chapitre des rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la politique publique « environnement ».



En section d'investissement :

	CPI 2023	CPI 2024	Evol n-1
Environnement - 907			
Politique III.A - La politique de l'eau	18 000 000	12 825 000	-28,75%
Compétence 131 - Maîtrise de l'eau	18 000 000	12 825 000	-28,75%
Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités	7 135 085	6 701 700	-6,07%
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement	6 505 085	6 277 800	-3,49%
Compétence 322 - Protection de l'environnement	630 000	423 900	-32,71%
Politique III.C - L'énergie	2 780 000	2 880 000	3,60%
Compétence 331 - Energie	2 780 000	2 880 000	3,60%
Politique IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	6 500 000	5 850 000	-10,00%
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements	6 500 000	5 850 000	-10,00%
Dépenses totales	34 415 085	28 256 700	-17,89%

Les crédits d'investissement consacrés au chapitre « Environnement » s'établissent à 28,257 M€, en diminution par rapport au BP 2023, essentiellement du fait d'une baisse en 2024 des crédits fléchés sur la politique de l'eau pour laquelle les opérations ont fait l'objet d'engagement au titre du PTIC en 2023. Le financement en maîtrise d'ouvrage qui était jusqu'en 2023 porté par la Collectivité est dorénavant directement assuré OEHC. Ainsi, la collectivité inscrit en 2024 dans son budget uniquement la part de cofinancement des projets qu'elle assure à hauteur de 20 %. Les recettes sectorielles sont directement perçues par l'office.

Les dépenses prévues au titre de ce chapitre concernent principalement :

- La politique de l'eau financée via des subventions d'équipement versées à l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse et des travaux hydrauliques structurants sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse (12,825 M€) ;
- Les subventions d'équipement allouées aux communes et intercommunalités en vue de financer les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour le bon état des eaux (5,850 M€) ;
- Les actions en faveur de la protection de l'environnement menées par l'Office de l'Environnement de la Corse (3,040 M€) ;
- La politique énergétique dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (2,880 M€) ;
- Les dépenses dédiées aux Espaces Naturels Sensibles, visant à préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels (3,662 M€).



5-1.12. Transports

Les chiffres clés : 364,923 M€ de dépenses inscrites / représentant 27,54 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 25,95 % en section de fonctionnement et de 32,30 % en section d'investissement / un budget stable de - 0,68 % par rapport au BP 2023.

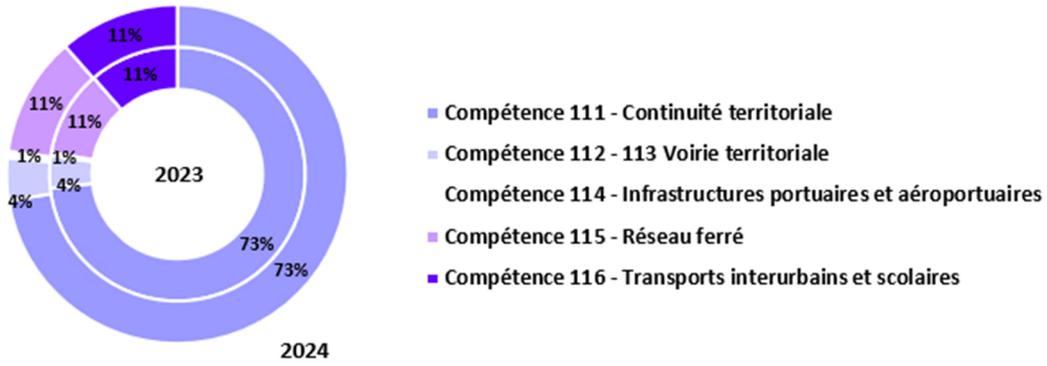
En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	Evol n-1
Transports - 938			
Politique V.A - La continuité territoriale	186 999 159,00	186 999 159,00	0,00%
Compétence 111 - Continuité territoriale	186 999 159,00	186 999 159,00	0,00%
Politique V.B - Les infrastructures routières	10 500 000,00	10 400 000,00	-0,95%
Compétence 112 - Voirie départementale	7 250 000,00	7 150 000,00	-1,38%
Compétence 113 - Routes territoriales	3 250 000,00	3 250 000,00	0,00%
Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	1 000 000,00	1 620 000,00	62,00%
Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires	1 000 000,00	1 620 000,00	62,00%
Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité	28 000 000,00	29 500 000,00	5,36%
Compétence 115 - Réseau ferré	28 000 000,00	29 500 000,00	5,36%
Politique V.E - Les transports urbains et scolaires	28 900 000,00	29 404 325,00	1,75%
Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires	28 900 000,00	29 404 325,00	1,75%
Dépenses totales	255 399 159	257 923 484	0,99%

Le chapitre Transports représente la part la plus importante, soit 26 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont les trois quarts sont constitués par le reversement de la Dotation de Continuité Territoriale à l'Office des Transports de la Corse de 186,999 M€ (72,50%).

Les autres dépenses rattachées à la compétence de ce chapitre sont réparties entre secteurs de la façon suivante :

- Transports sur route : 29,404 M€ (11 %),
- Transports ferroviaires (dont contribution EPIC Chemins de Fer de la Corse) : 29,500 M€ (11 %),
- Infrastructures routières : 10,400 M€ (4 %),
- Réseaux portuaires et aéroportuaires : 1,620 M€ (1 %).

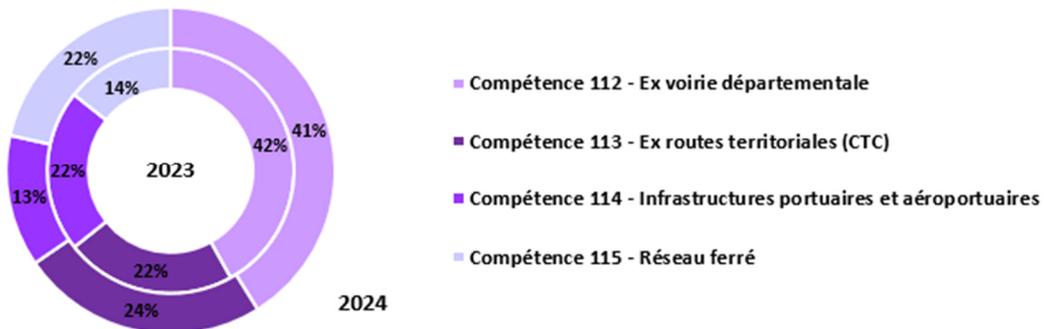


En section d'investissement :

	CPI 2023	CPI 2024	Evol n-1
Transports - 908			
Politique V.B - Les infrastructures routières	71 900 000	70 000 000	-2,64%
Compétence 112 - Voirie départementale	46 900 000	44 000 000	-6,18%
Compétence 113 - Routes territoriales	25 000 000	26 000 000	4,00%
Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	23 986 000	14 000 000	-41,63%
Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires	23 986 000	14 000 000	-41,63%
Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité	16 000 000	23 000 000	43,75%
Compétence 115 - Réseau ferré	16 000 000	23 000 000	43,75%
Politique V.E - Les transports urbains et scolaires	140 000	0	-100,00%
Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires	140 000	0	-100,00%
Dépenses totales	112 026 000	107 000 000	-4,49%

En section d'investissement, près d'un tiers des dépenses réelles ventilées est affecté au chapitre « Transports ». Il s'agit de dépenses sous maîtrise d'ouvrage dont les inscriptions sont réparties entre secteurs comme suit :

- Infrastructures routières : 70 M€ (65 %),
- Réseaux portuaires et aéroportuaires : 14 M€ (13 %),
- Transports ferroviaires : 23 M€ (22 %).



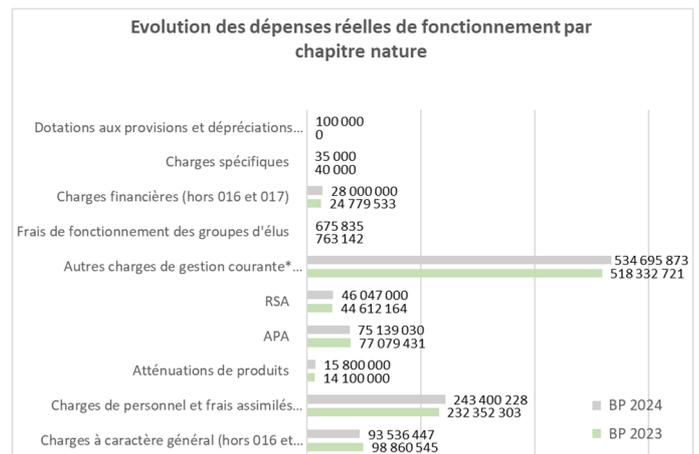
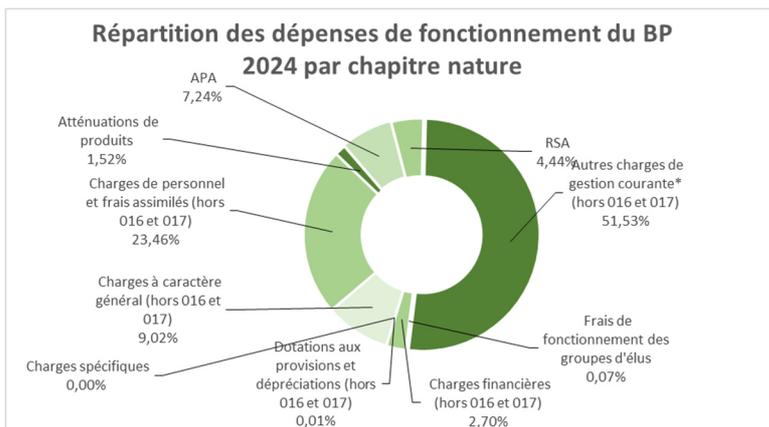
5-2. Présentation des dépenses par nature

La Collectivité de Corse vote son budget par fonction, toutefois la présentation des dépenses par nature permet d’offrir une analyse complémentaire de l’analyse par fonction. Elle permet ainsi de présenter les principales évolutions entre le BP 2023 et le BP 2024 tant en section d’investissement qu’en fonctionnement.

5-2.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature

La répartition et l’évolution des dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Corse par chapitre nature sont détaillées au travers des tableaux et graphiques ci-dessous.

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evol BP 2024/ BP 2023 en M€	Evol BP 2024/ BP 2023 en %
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	98 860 545	93 536 447	- 5 324 098	-5,4%
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	232 352 303	243 400 228	11 047 925	4,8%
014	Atténuations de produits	14 100 000	15 800 000	1 700 000	12,1%
016	APA	77 079 431	75 139 030	- 1 940 401	-2,5%
017	RSA	44 612 164	46 047 000	1 434 836	3,2%
65	Autres charges de gestion courante* (hors 016 et 017)	518 332 721	534 695 873	16 363 152	3,2%
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	763 142	675 835	- 87 307	-11,4%
66	Charges financières (hors 016 et 017)	24 779 533	28 000 000	3 220 467	13,0%
67	Charges spécifiques	40 000	35 000	- 5 000	-12,5%
68	Dotations aux provisions et dépréciations (hors 016 et 017)	-	100 000	100 000	0,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement		1 010 919 839	1 037 429 413	26 509 574	2,6%



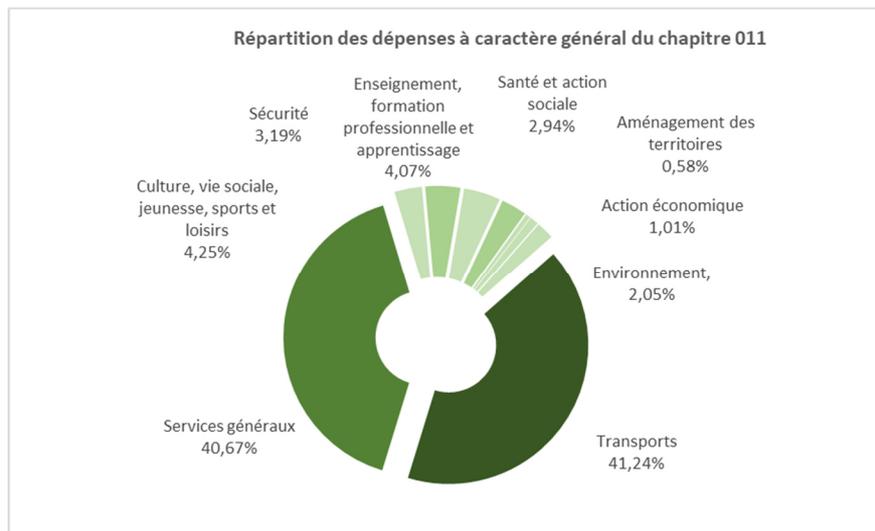
Les dépenses réelles de fonctionnement s’élèvent à 1 037 M€ et augmentent de +2,6 % par rapport au BP 2023 (PM : 1 011 M€). L’estimation est légèrement inférieure à l’évolution moyenne constatée depuis la création de la Collectivité. Au regard de l’évolution mécanique de certains secteurs (sociales, RH) qui connaissent des progressions supérieures à 3%, et qui représentent une part prépondérante du budget de fonctionnement de la Collectivité, le maintien d’une évolution à 2,6%, nécessaire pour assurer le financement de la politique d’investissement implique des choix de gestion et d’optimisation des dépenses.

Les charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général pour le BP 2024 s'élèvent à 93,6 M€ et représentent 9,02 % du total des dépenses de fonctionnement. Elles sont en baisse de l'ordre 5,4 % par rapport au BP 2023 soit une baisse de -5,3 M€.

La ventilation des charges à caractère général par chapitre fonctionnel détaillé dans le tableau ci-dessous permet d'apprécier leur évolution par rapport au BP 2023 :

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evol BP 2024/ BP 2023 en M€	Evol BP 2024/ BP 2023 en %
930	Services généraux	37 826 400	37 833 337	6 937	0,0%
931	Sécurité	3 250 000	2 970 000	- 280 000	-8,6%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	7 714 105	3 782 679	- 3 931 426	-51,0%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 541 500	3 958 617	417 117	11,8%
934	Santé et action sociale	3 784 060	2 737 480	- 1 046 580	-27,7%
935	Aménagement des territoires	945 000	538 475	- 406 525	-43,0%
936	Action économique	830 000	939 674	109 674	13,2%
937	Environnement	2 188 480	1 908 860	- 279 620	-12,8%
938	Transports	38 680 000	38 367 325	- 312 675	-0,8%
943	Opération financières	-	500 000	500 000	0,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement 011		98 759 545	93 536 447	- 5 223 098	-5,3%



Les principales évolutions des charges à caractère général concernent notamment :

- **La politique de l'action économique et de la culture patrimoine/sport qui évoluent** respectivement de +13,2% et +11,8 %.
- **Les politiques de la formation professionnelle et d'apprentissage (932)** connaît une évolution de -51% (3,9 M€) dans l'attente d'une analyse en cours sur les dispositifs de financement de la formation professionnelle et de la nouvelle convention sur le PRIC.
- **La politique de la santé (934)** avec une évolution de **-27,7 %**
- **La politique des transports et de l'administration générale** sont quant à elle quasi stables.
- **La sécurité** présente une diminution de - 8,6 % (- 0,280 M€).

Les charges de personnel (Chapitre 012) :

Elles s'établissent à 243,400 M€ et représentent 23,46 % des dépenses réelles de fonctionnement (23 % au BP 2023). L'augmentation constatée par rapport au BP 2023 s'élève à 11 M€, soit une augmentation de 4,8 %. Ce chapitre avait été abondé au BS 2023 pour financer les augmentations de point d'indice.

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evol BP 2024/ BP 2023 en M€	Evol BP 2023/ BP 2022 en %
930	Services généraux	194 336 839	203 464 552	9 127 713	4,7%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	25 304 487	27 860 676	2 556 189	10,1%
934	Santé et action sociale	6 023 754	6 125 000	101 246	1,7%
937	Environnement	6 687 223	5 950 000	- 737 223	-11,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement		232 352 303	243 400 228	11 047 925	4,8%

Le chapitre nature 012 comprend la grande majorité des dépenses de personnels pour les chapitres 930, 932, 934 et 937. Les dépenses de rémunération relatives aux chapitres « nature » 016-APA et 017-RSA sont comptabilisées sur ces chapitres

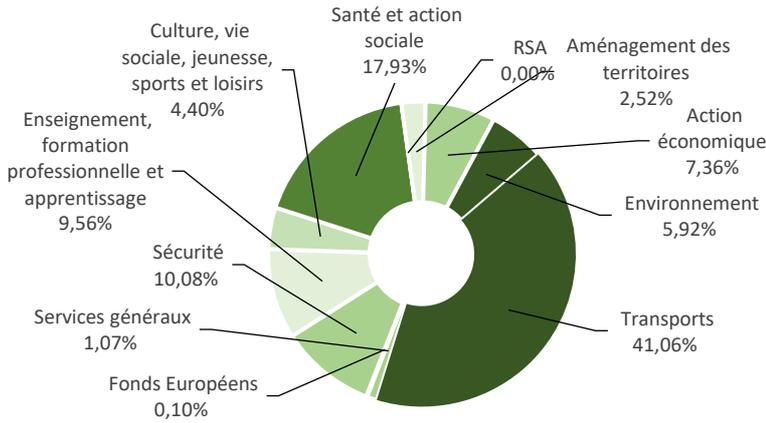
Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) :

Les dépenses relevant de ce chapitre s'élèvent à 534,6 M€ au BP 2024 et représentent 52 % du total des dépenses réelles de fonctionnement (51,2% au BP 2023). Elles affichent une augmentation de 3,2 %.

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evol BP 2024/ BP 2023 en M€	Evol BP 2024/ BP 2023 en %
930	Services généraux	6 091 705	5 729 105	- 362 600	-6,0%
930-5	Fonds Européens	230 000	530 000	300 000	130,4%
931	Sécurité	52 569 340	53 901 187	1 331 847	2,5%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49 945 895	51 137 699	1 191 804	2,4%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	23 666 500	23 530 517	- 135 983	-0,6%
934	Santé et action sociale	90 172 202	95 857 490	5 685 288	6,3%
934-4	RSA	-	-		
935	Aménagement des territoires	8 744 570	13 493 908	4 749 338	54,3%
936	Action économique	39 432 850	39 326 990	- 105 860	-0,3%
937	Environnement	30 760 500	31 632 818	872 318	2,8%
938	Transports	216 719 159	219 556 159	2 837 000	1,3%
Total dépenses réelles de fonctionnement		518 332 721	534 695 873	16 363 152	3,2%

Ces crédits comportent notamment le reversement de l'enveloppe de continuité territoriale d'un montant de 187 M€ à l'Office des Transports de la Corse mais également les dotations de fonctionnement des Agences et Offices et des autres organismes (SMAC, Conservatoire Henri Tomasi, le PNRC, le CSJC).

Répartition des dépenses à caractère général du chapitre 65



La répartition au travers des articles nature de ce chapitre permet de mettre en évidence les principales évolutions par rapport au BP 2023.

Chapitre 65		BP 2023	BP 2024	Evol BP 2024/ BP 2023 en M€	Evol BP 2024/ BP 2023 en %
Libellé	Article				
Aides à la personne	651	39 073 438	41 467 248	2 393 810	6,1%
Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation	652	44 041 000	47 367 530	3 326 530	7,6%
Indemnités	653	4 358 705	4 394 105	35 400	0,8%
Contributions obligatoires	655	62 180 590	62 741 187	560 597	0,9%
Participations	656	292 904 419	297 530 315	4 625 896	1,6%
Subventions	657	69 845 169	75 698 320	5 853 151	8,4%
Charges diverses de gestion courante	658	5 929 400	5 497 168	- 432 232	-7,3%
Total dépenses réelles de fonctionnement		518 332 721	534 695 873	16 363 152	3,2%

Les principales évolutions sur ce chapitre concernent :

- **Les aides à la personne** avec une évolution de +6,1% (2,394 M€). Elles permettent de financer les allocations sociales, l’augmentation en année pleine de la dotation qualité et de la revalorisation salariale des SAAD.
- **Les frais de séjours et d’hébergement** qui présentent une augmentation de 7,6 % par rapport au BP 2023. Ils permettent de financer les frais de scolarité, l’accueil familial, les frais de séjours de l’aide sociale à l’enfance et des personnes âgées et handicapées.
- **Les contributions obligatoires** sont quant à elles quasi stables avec + 0,9 %. Ces dépenses concernent principalement les participations aux deux SIS (53,621 M€) qui progressent de 1,051 M€ par rapport au BP 2023. Les dotations aux collèges et lycées sont également en augmentation de + 1 M€ par rapport au BP 2022.
- **Les subventions** affichent également une évolution de + 8,4 % (+5,8 M€) par rapport au BP 2023. Cette augmentation prend en compte l’inscription concernant les crédits de fonctionnement pour le reversement de la participation statutaires » au SDE2A pour un montant de 5,2 M€.
- **Les charges diverses de gestion courante** sont en baisse de - 7,3 % (- 0,432 M€) par rapport au BP 2023.
- **Les participations** affichent une évolution de + 1,6 % par rapport à 2023 soit une augmentation de 4,6 M€. Hors DCT, ces dépenses s’établissent à 110 M€ composé notamment de :

- 55,9 M€ (pour 54,8 M€ au BP 2022) destinés à financer les dépenses de structure (personnel et charges à caractère général) des Agences et Offices, soit une augmentation de 0,4% (+1 M€) par rapport au BP 2023.
- A noter qu'à la suite de la création de l'EPIC d'U Caminu di Ferru di a Corsica, le montant reversé à la structure pour 2024 est de 28,4 M€ soit +1M€ par rapport au montant versé en 2023 au titre de l'ancienne DSP.
- Les participations du SMAC (3,5 M€) restant identique à celle de 2023, la contribution pour le conservatoire Henri TOMASI d'un montant de 2,767 M€ est en augmentation de 20 %, ainsi que celle du CSJC (2,358 M€) également en évolution de 10 %.

Les allocations APA (016) et RSA (017) :

Les chapitres 016 et 017 concernent les crédits dédiés à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la CdC.

L'APA (016) :

Le tableau ci-dessous permet de détailler les typologies de dépenses sur ce chapitre :

Chapitre 016- APA	Article	BP 2023	BP2024	Evol BP 2024/ BP 2023 en M€	Evol BP 2024/ BP 2023 en %
11	charges à caractère général	385 500	442 690	57 190	14,84%
12	charges de personnel	6 310 566	6 797 810	487 244	7,72%
16	APA versée	65 108 365	62 678 530	- 2 429 835	-3,73%
65	Autres charges de gestion courante	5 250 000	5 200 000	- 50 000	-0,95%
67	Charges spécifiques	25 000	20 000	- 5 000	-20,00%
Total dépenses		77 079 431	75 139 030	- 1 940 401	-2,52%

Les dépenses relatives à l'APA représentent 7 % des dépenses totales de fonctionnement de la Collectivité de Corse. En comparaison du BP 2023, les crédits sur le chapitre 016 sont en baisse de l'ordre de -2,52 % soit -1,9 M€.

Le RSA (017)

Le Chapitre 017 comptabilise les dépenses relatives au Revenu de Solidarité Active (RSA). Elles représentent 46 M€ au BP 2024 et permettent d'assurer aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu mais également, un accompagnement social et ou professionnel afin de permettre leur réinsertion. L'évolution par rapport au BP 2023 est de l'ordre de +3,2 %. On note l'évolution des charges de personnel dédiées au RSA au même titre que l'évolution globales « autres charges de personnels » sur les autres chapitres budgétaires. Les prévisions sur le montant des allocations sont quant à elles en baisse de 3,8 M€ par rapport au BP 2024. A l'inverse les « autres charges de gestions courantes » sont à la hausse de 3,9 M€.

Chapitre 017- RSA	BP 2023	BP 2024	Evol BP 2024/ BP 2023 en M€	Evol BP 2024/ BP 2023 en %
11 Charges à caractère général	422 000	356 500,00	- 65 500,00	-15,5%
12 Charges de personnel	4 239 731	5 545 000,00	1 305 269,00	30,8%
17 RSA versé	36 000 000	32 240 000,00	- 3 760 000,00	-10,4%
65 Autres charges de gestion courante	3 930 433	7 885 500,00	3 955 067,00	100,6%
67 Charges spécifiques	20 000	20 000,00	-	0,0%
Total dépenses	44 612 164	46 047 000	1 434 836	3,2%

Les frais de fonctionnement des groupes politiques (6586) :

Ces frais s'élèvent à 0,675 M€ et sont conformes au plafond réglementaire fixé par le CGCT.

Les charges financières (66) :

Les charges financières avec une prévision de 28 M€ sont en augmentation de 13 % soit + 3,220 M€ par rapport à 2023. Cette variation résulte de l'ajustement du montant des intérêts au regard de l'augmentation du capital emprunté et de la prise en compte de la hausse des taux d'intérêts et notamment du taux livret A.

Les atténuations de produits (014) :

Les atténuations de produits comptabilisées au chapitre 014 représentent 15,8 M€. Ils concernent les prélèvements effectués au titre des fonds de péréquation, et de la contribution de la CDC au redressement des comptes publics. Ils sont en augmentation de 12,1 %.

Les dotations aux provisions (68) :

Un montant de 100 000 € est inscrit au titre des provisions pour risques 2024.

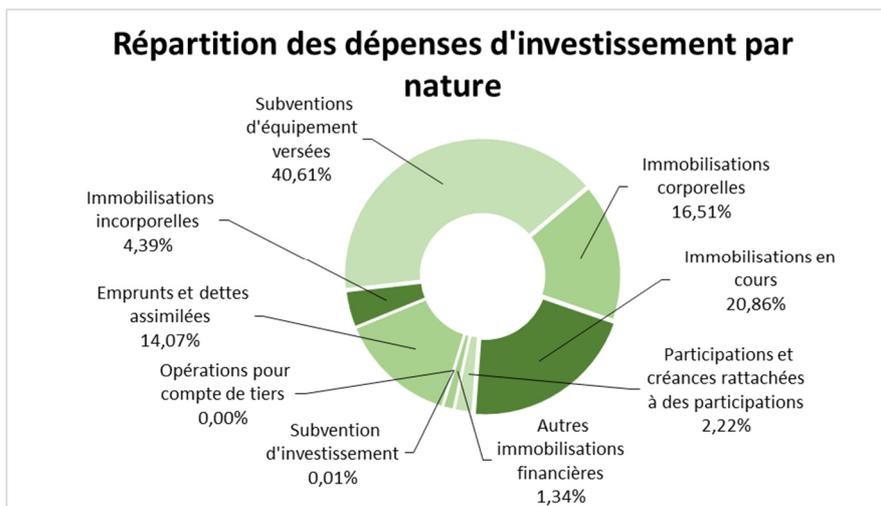
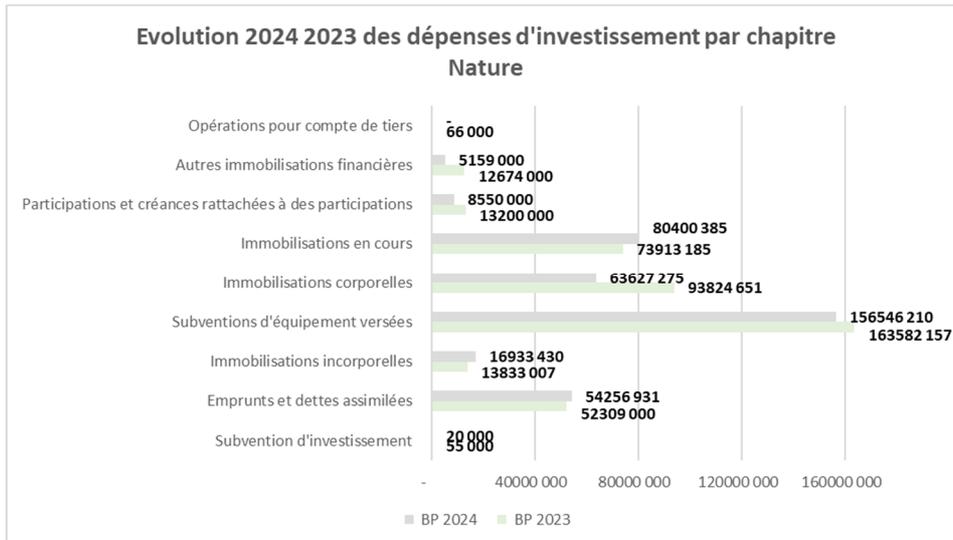
5-2.2 Présentation des dépenses réelles d'investissement par nature

Les dépenses d'investissement proposées pour 385,493 M€ sont en baisse de - 8,97 % par rapport au BP 2023.

Hors dette, le volume des dépenses sectorielles d'investissement inscrit en baisse à 331,236 M€ et permettent de resituer les dépenses dans la moyenne de 350 M€ annuel après 371,148 M€ inscrits au BP 2023).

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent ainsi :

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evol BP 2024/ BP 2023 en M€	Evol BP 2024/ BP 2023 en %
13	Subvention d'investissement	55 000	20 000	- 35 000	-63,64%
16	Emprunts et dettes assimilées	52 309 000	54 256 931	1 947 931	3,72%
20	Immobilisations incorporelles	13 833 007	16 933 430	3 100 423	22,41%
204	Subventions d'équipement versées	163 582 157	156 546 210	- 7 035 947	-4,30%
21	Immobilisations corporelles	93 824 651	63 627 275	- 30 197 376	-32,18%
23	Immobilisations en cours	73 913 185	80 400 385	6 487 200	8,78%
26	Participations et créances rattachées à des participations	13 200 000	8 550 000	- 4 650 000	-35,23%
27	Autres immobilisations financières	12 674 000	5 159 000	- 7 515 000	-59,29%
45	Opérations pour compte de tiers	66 000	-	- 66 000	-100,00%
Total dépenses réelles investissement		423 457 000	385 493 231	- 37 963 769	-8,97%



Les emprunts et dettes assimilées (16)

Le remboursement du capital de la dette avec une prévision de 54,3 M€ est en augmentation de 3,72 % par rapport au BP 2023, soit une évolution de 1,9 M€. Cette hausse résulte de l'intégration des nouveaux emprunts d'équilibre 2023 pour un montant de 99,9 M€.

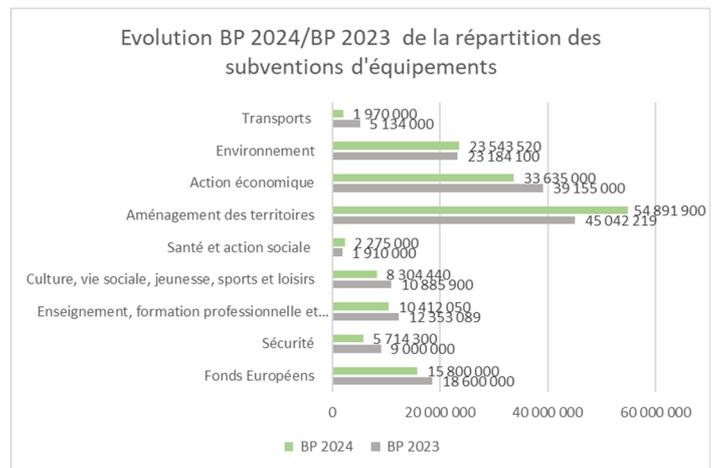
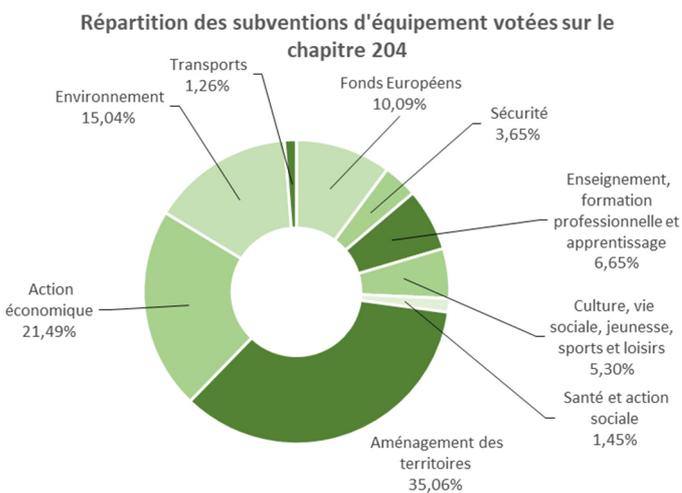
Les participations et créances rattachées (26) sont également en baisse de 35,2% soit -4,7 M€. Ces crédits correspondent majoritairement à la déclinaison de la politique d'ingénierie financière FEDER de l'action économique (Garantie, prêt d'honneur...). Cette différence avec le BP 2023, s'explique ainsi par les opérations d'ingénierie financière financées par du fonds Feder, réalisées dans le cadre de la dernière année de réalisation du PO FEDER-2014-2020 it.

Tout comme pour le chapitre 26, **les autres immobilisations financières (27)** portent sur la déclinaison de la politique d'ingénierie pour le FEDER portée par la CdC et l'ADEC. De la même manière, ce chapitre est en retrait de 59,29 % (-7,5 M€) par rapport au BP 2023, par rapport aux crédits restant à programmer sur le précédent programme.

Les subventions d'équipement (204) représentent 156,546 M€, soit une baisse de -4,3% (-7 M€) pour 163,582 M€ au BP 2023 (PM : le montant du BP 2022 était de 159,2 M€).

La répartition des subventions d'équipement versées par chapitre fonctionnel s'établit ainsi :

Chapitre 204	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evol 2024/2023 en M€	Evol 2024/2023 en %
9005	Fonds Européens	18 600 000	15 800 000	-2 800 000	-15,05%
901	Sécurité	9 000 000	5 714 300	-3 285 700	-36,51%
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	12 278 738	10 412 050	-1 866 688	-15,20%
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	10 878 900	8 304 440	-2 574 460	-23,66%
904	Santé et action sociale	1 910 000	2 275 000	365 000	19,11%
905	Aménagement des territoires	44 092 219	54 891 900	10 799 681	24,49%
906	Action économique	39 155 000	33 635 000	-5 520 000	-14,10%
907	Environnement	22 533 300	23 543 520	1 010 220	4,48%
908	Transports	5 134 000	1 970 000	-3 164 000	-61,63%
Total dépenses		163 582 157	156 546 210	-7 035 947	-4,30%

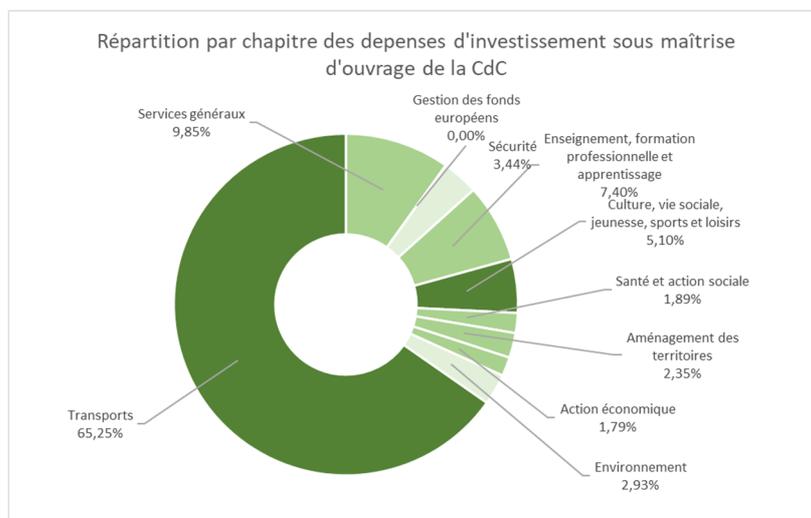


Les principales variations portent sur les politiques suivantes :

- **L'aménagement des territoires** est en évolution de 24,5 % soit + 10,8 M€ par rapport au BP 2023. Cette progression confirme la volonté de la CdC de poursuivre son implication dans le soutien aux communes au travers des dispositifs de Dotation quinquennale (habitat & logement- Comité de Massif- Politique de la ville) mais également pour le déploiement du Réseau haut débit. A noter également l'inscription de 2,9 M€ pour le programme d'investissement du Syndicat d'Energie de la Corse du Sud.
- **Le secteur de la santé et action sociale** (904) est en augmentation de + 19 % traduisant la poursuite de la mise en œuvre du plan autonomie.
- **La politique de l'environnement** est quant à elle quasi stable avec un montant de 23,5 M€.
- Après une forte augmentation des crédits **fonds européens** (9005) inscrits au BP 2023 pour la clôture du FEDER 2014-2020, le volume de crédits sur ce chapitre est en retrait de 15% (- 2,8 M€). Ils permettront de procéder au versement des soldes de subventions cofinancés par le FEDER (hors maîtrise d'ouvrage CdC) et de démarrer la programmation du PO FEDER 2021-2027.
- Les crédits relatifs aux autres secteurs **Action économique, Transports, Sécurité, Culture, et Enseignement** sont également en retrait.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage (Chapitres 20,21,23) s'établissent à 160,961 M€ en retrait de l'ordre -11,4% (-21 M€) par rapport au BP 2023 (181,571 M€). Après une année 2023 exceptionnelle portée notamment par les recettes PTIC CFF, le montant des dépenses sous maîtrise d'ouvrage CdC se rapproche du montant voté au BP 2022 (159 M€). Pour mémoire, les montants de crédits 2020 et 2021 étaient respectivement de 159 M€ et 149 M€. Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage se répartissent ainsi :

Libellé			BP 2023	BP 2024	Evol BP 2024/ BP 2023 en M€	Evol BP 2024/ BP 2023 en %	
900	Services généraux	20	Immobilisations incorporelles	3 559 000	3 550 000	- 9 000	-0,3%
		21	Immobilisations corporelles	11 104 000	9 712 000	- 1 392 000	-12,5%
		23	Immobilisations en cours	2 022 000	2 600 000	578 000	28,6%
Services généraux			16 685 000	15 862 000	- 823 000	-4,9%	
900-5	Gestion des fonds européens	20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	0,0%
		21	Immobilisations corporelles	-	-	-	0,0%
		23	Immobilisations en cours	-	-	-	0,0%
Gestion des fonds européens			-	-	-	0,0%	
901	Sécurité	20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	0,0%
		21	Immobilisations corporelles	3 798 000	3 605 615	- 192 385	-5,1%
		23	Immobilisations en cours	891 000	1 924 385	1 033 385	116,0%
Sécurité			4 689 000	5 530 000	841 000	17,9%	
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	20	Immobilisations incorporelles	625 611	2 755 000	2 129 389	340,4%
		21	Immobilisations corporelles	8 932 651	7 156 200	- 1 776 451	-19,9%
		23	Immobilisations en cours	1 200 000	2 000 000	800 000	66,7%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage			10 758 262	11 911 200	1 152 938	10,7%	
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	20	Immobilisations incorporelles	1 220 000	1 697 450	477 450	39,1%
		21	Immobilisations corporelles	3 111 900	2 251 260	- 860 640	-27,7%
		23	Immobilisations en cours	4 588 200	4 255 000	- 333 200	-7,3%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs			8 920 100	8 203 710	- 716 390	-8,0%	
904	Santé et action sociale	20	Immobilisations incorporelles	100 000	500 000	400 000	400,0%
		21	Immobilisations corporelles	120 000	145 000	25 000	20,8%
		23	Immobilisations en cours	-	2 400 000	2 400 000	#DIV/0!
Santé et action sociale			220 000	3 045 000	2 825 000	1284,1%	
905	Aménagement des territoires	20	Immobilisations incorporelles	1 805 396	2 161 000	355 604	19,7%
		21	Immobilisations corporelles	17 049 300	125 000	- 16 924 300	-99,3%
		23	Immobilisations en cours	970 000	1 500 000	530 000	54,6%
Aménagement des territoires			19 824 696	3 786 000	- 16 038 696	-80,9%	
906	Action économique	20	Immobilisations incorporelles	200 000	21 800	- 178 200	-89,1%
		21	Immobilisations corporelles	1 500 000	2 858 200	1 358 200	90,5%
		23	Immobilisations en cours	-	-	-	0,0%
Action économique			1 700 000	2 880 000	1 180 000	69,4%	
907	Environnement	20	Immobilisations incorporelles	581 000	324 180	- 256 820	-44,2%
		21	Immobilisations corporelles	1 057 200	1 269 000	211 800	20,0%
		23	Immobilisations en cours	10 243 585	3 120 000	- 7 123 585	-69,5%
Environnement			11 881 785	4 713 180	- 7 168 605	-60,3%	
908	Transports	20	Immobilisations incorporelles	5 742 000	5 924 000	182 000	3,2%
		21	Immobilisations corporelles	47 151 600	36 505 000	- 10 646 600	-22,6%
		23	Immobilisations en cours	53 998 400	62 601 000	8 602 600	15,9%
Transports			106 892 000	105 030 000	- 1 862 000	-1,7%	
Total dépenses			181 570 843	160 961 090	- 20 609 753	-11,4%	



Le secteur des **transports** représente près de 65 % et porte sur les investissements effectués au titre de la voirie, du réseau ferré, des ports et aéroports et des transports non urbains et scolaires.

Les autres secteurs majeurs sont les services généraux avec près de 10 %, l'enseignement avec 7,40 %, le secteur de la culture, vie sociale, jeunesse et sports avec 5,10 %. L'environnement représente, quant à lui, près de 3 %.

6 - Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre comprennent les opérations patrimoniales (chapitre 925), les transferts entre sections (chapitres 926/946) ainsi que le virement de section (chapitres 951/953).

Les opérations patrimoniales (chapitre 925)

Les opérations patrimoniales sont des opérations ne générant pas de flux financiers. Elles sont équilibrées en recette et en dépense et n'impactent ni le résultat global, ni la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Les frais d'études sont transférés sur des comptes de travaux dès lors que ceux-ci sont suivis d'un commencement d'exécution. Ces opérations de retraitement sont budgétaires et impliquent l'émission de titres au compte 203 concerné et de mandats sur un compte de travaux (21 ou 23).

Ces mandats, réalisés sur un compte 21 ou 23 du chapitre 925, rendent alors la dépense éligible au FCTVA (taux de 16,404 % appliqué aux dépenses d'investissement concernées).

Pour l'exercice 2024, le montant estimé des transferts de ces frais d'études suivis de travaux est de 3,5 M€.

Pour bénéficier d'un taux concurrentiel (3,98 %) au regard du marché, nous avons contracté en 2023 un emprunt de 40 000 000 € avec une phase de mobilisation au 18 décembre 2024.

Pendant la phase de mobilisation, la CdC peut effectuer des décaissements et des remboursements qu'il convient de constater en opérations patrimoniales (compte 16449).

Dans le BP 2024, l'ensemble des opérations patrimoniales représente 43,5 M€.

Les opérations de transfert entre sections (chapitres 926/946)

Les opérations d'amortissement

Au BP 2023, ces opérations présentent un solde prévisionnel de 132 M€ soit une dotation aux amortissements de 150 M€ (compte 6811) et des reprises de subventions pour 18 M€ (compte 777).

L'étalement des indemnités de remboursement anticipé

Les deux emprunts toxiques conclus par la Collectivité Territoriale de Corse, avec Dexia Crédit Local en 2007 et 2011, ont fait l'objet d'un refinancement lors des exercices 2015 et 2016.

Au regard de l'impact budgétaire élevé des indemnités de remboursement anticipé (IRA) dues lors de refinancements, les instructions budgétaires et comptables autorisent un étalement de charges.

Le mécanisme comptable concerne les IRA capitalisées et/ou payées et se matérialise en deux phases :

➤ La comptabilisation des IRA

En l'occurrence, les IRA comptabilisées en 2015 et 2016 s'élevaient respectivement à 67,3 M€ et 52 M€ soit un total de 119,3 M€. Cette opération a donné lieu à l'émission de mandats pour ce montant au compte 6681.

➤ L'étalement de la charge

L'étalement des IRA permet de lisser la charge sur une période ne pouvant excéder la durée initiale de l'emprunt restant à courir. Il se traduit par une opération d'ordre budgétaire ayant pour objet de rattacher à chaque exercice une part de la charge étalée, en l'espèce sur 14 ans.

Pour comptabiliser cet étalement, il convient d'émettre un mandat au compte 6862 (chapitre 946) et un titre au compte 4817 (chapitre 926) pour le montant de la part annuelle de l'indemnité étalée.

En conséquence, il convient donc de procéder à l'inscription d'une opération d'ordre budgétaire de 8,521 M€ concourant à dégager de l'autofinancement.

Le virement de section (chapitre 951 et 953)

Il concourt à l'équilibre des sections, l'excédent des recettes de fonctionnement permettant de financer les dépenses d'investissement.

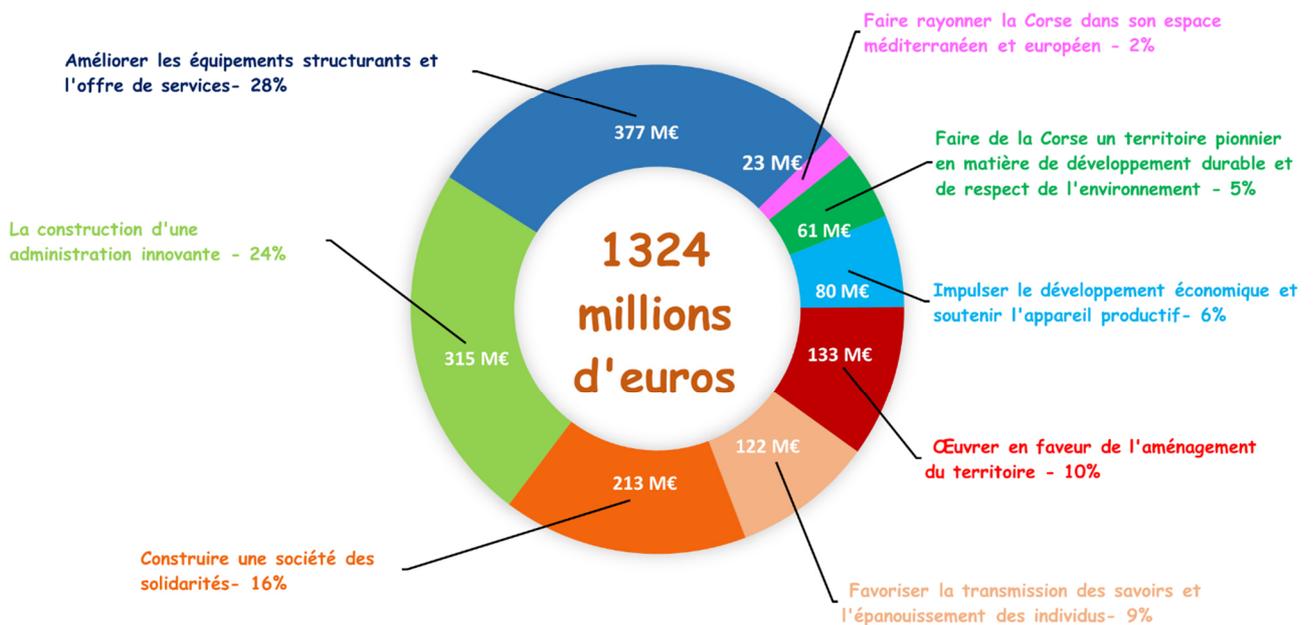
Le virement de section du présent BP s'élève à 14,751 M€.

L'ensemble de ces opérations permet de déterminer l'autofinancement de l'exercice soit 155,273 M€.

Pour mémoire, il s'élevait à 171,876 M€ en 2023.

Partie B - Présentation des crédits budgétaires par politique publique

	AP	CPI	AE	CPF	TOTAL AUTORISATIONS	TOTAL CP
Axe O La construction d'une administration innovante	18 480 000	16 399 000	40 313 004	298 330 919	58 793 004	314 729 919
Axe I Construire une société des solidarités	3 530 000	5 320 000	20 192 699	207 646 000	23 722 699	212 966 000
Axe II Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	34 877 000	39 139 300	86 775 000	83 342 512	121 652 000	122 481 812
Axe III Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	23 048 120	22 406 700	38 610 286	38 186 846	61 658 406	60 593 546
Axe IV Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire	83 485 880	62 848 300	75 197 148	70 566 570	158 683 028	133 414 870
Axe V Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	110 320 000	118 753 000	252 144 159	258 377 484	362 464 159	377 130 484
Axe VI Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	51 086 300	44 970 000	37 959 247	35 233 247	89 045 547	80 203 247
Axe VII Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	15 000 000	21 600 000	1 500 000	1 470 000	16 500 000	23 070 000
TOTAL	339 827 300	331 436 300	552 691 543	993 153 578	892 518 843	1 324 589 878



en euros

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Axe O - La construction d'une administration innovante et performante	18 480 000	16 399 000	40 313 004	298 330 919,36	58 793 004	314 729 919,36
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	130 000	210 000	2 800 000	262 917 661,36	2 930 000	263 127 661,36
C 612 - Communication	0	0	300 000	1 490 063,00	300 000	1 490 063,00
C 616 - Ressources humaines	130 000	210 000	2 500 000	261 427 598,36	2 630 000	261 637 598,36
Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	3 470 000	4 417 000	7 630 000	6 234 000,00	11 100 000	10 651 000,00
C 614 - Systèmes d'information	3 470 000	4 417 000	7 630 000	6 234 000,00	11 100 000	10 651 000,00
Politique O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 000 000	0	5 465 000	640 000,00	10 465 000	640 000,00
C 613 - Finances	5 000 000	0	5 465 000	640 000,00	10 465 000	640 000,00
Politique O.D Amorcez la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	0	0	1 308 004	5 134 509,00	1 308 004	5 134 509,00
C 611 - Fonctionnement des instances	0	0	1 308 004	5 134 509,00	1 308 004	5 134 509,00
Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	9 800 000	11 692 000	22 870 000	23 081 500,00	32 670 000	34 773 500,00
C 615 - Moyens généraux	8 300 000	4 922 000	22 570 000	20 388 000,00	30 870 000	25 310 000,00
C 617 - Bâtiments	1 500 000	6 770 000	300 000	2 693 500,00	1 800 000	9 463 500,00
Politique O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	80 000	80 000	240 000	323 249,00	320 000	403 249,00
C 618 - Innovation	80 000	80 000	240 000	323 249,00	320 000	403 249,00
Axe I - Construire une société des solidarités	3 530 000	5 320 000	20 192 699	207 646 000,00	23 722 699	212 966 000,00
Politique I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	40 000	0	10 270 299	42 628 000,00	10 310 299	42 628 000,00
C 511 - Services sociaux	0	0	498 000	578 000,00	498 000	578 000,00
C 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	40 000	0	9 772 299	42 050 000,00	9 812 299	42 050 000,00
Politique I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	2 450 000	1 792 770	6 304 700	139 631 120,00	8 754 700	141 423 890,00
C 513 - Personnes âgées	2 450 000	1 792 770	2 728 700	85 053 060,00	5 178 700	86 845 830,00
C 514 - Personnes en situation de handicap	0	0	3 576 000	54 578 060,00	3 576 000	54 578 060,00
Politique I.C La protection de l'enfance et de la famille	0	0	852 000	21 534 640,00	852 000	21 534 640,00
C 515 - Famille - Enfance	0	0	852 000	21 534 640,00	852 000	21 534 640,00
Politique I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	1 040 000	3 527 230	2 765 700	3 852 240,00	3 805 700	7 379 470,00
C 521 - Santé et services médico-sociaux	1 040 000	3 527 230	2 765 700	3 852 240,00	3 805 700	7 379 470,00
Axe II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	34 877 000	39 139 300	86 775 000	83 342 512,00	121 652 000	122 481 812,00
Politique II.A L'enseignement et la formation	19 400 000	21 943 250	48 500 000	52 913 378,00	67 900 000	74 856 628,00
C 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	4 600 000	8 392 100	16 905 000	23 816 873,00	21 505 000	32 208 973,00
C 412 - Enseignement primaire et secondaire	12 500 000	12 801 150	12 550 000	10 670 000,00	25 050 000	23 471 150,00
C 421 - Formation professionnelle et apprentissage	2 000 000	500 000	17 900 000	17 436 505,00	19 900 000	17 936 505,00
C 461 - Orientations	300 000	250 000	1 145 000	990 000,00	1 445 000	1 240 000,00
Politique II.B La Langue corse	900 000	687 900	7 900 000	3 300 000,00	8 800 000	3 987 900,00
C 431 - Langue corse	900 000	687 900	7 900 000	3 300 000,00	8 800 000	3 987 900,00
Politique II.C La culture	7 672 500	6 731 150	17 395 732	15 963 052,00	25 068 232	22 694 202,00
C 442 - Culture	5 422 500	4 505 000	15 175 732	13 260 052,00	20 598 232	17 765 052,00
C 443 - Les musées, archives, BDP, centres culturels et FRAC	2 250 000	2 226 150	2 220 000	2 703 000,00	4 470 000	4 929 150,00
Politique II.D Le patrimoine	4 442 000	7 087 000	5 104 268	2 595 617,00	9 546 268	9 682 617,00
C 441 - Patrimoine	4 442 000	7 087 000	5 104 268	2 595 617,00	9 546 268	9 682 617,00
Politique II.E Le sport et la jeunesse	2 462 500	2 690 000	7 800 000	8 490 000,00	10 262 500	11 180 000,00
C 451 - Sports	2 462 500	2 540 000	6 780 000	7 350 000,00	9 242 500	9 890 000,00
C 452 - Jeunesse	0	150 000	1 020 000	1 140 000,00	1 020 000	1 290 000,00
Politique II.F Vie sociale et citoyenne	0	0	75 000	80 465,00	75 000	80 465,00
C 471 - Egalité entre les femmes et les hommes	0	0	75 000	80 465,00	75 000	80 465,00
Axe III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	23 048 120	22 406 700	38 610 286	38 186 846,00	61 658 406	60 593 546,00
Politique III.A La politique de l'eau	11 000 000	12 825 000	8 914 080	8 914 080,00	19 914 080	21 739 080,00
C 131 - Maîtrise de l'eau	11 000 000	12 825 000	8 914 080	8 914 080,00	19 914 080	21 739 080,00
Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	8 548 120	6 701 700	29 516 206	29 122 766,00	38 064 326	35 824 466,00
C 321 - Actions en faveur de l'environnement	8 548 120	6 277 800	28 746 206	28 329 706,00	37 294 326	34 607 506,00
C 322 - Protection de l'environnement	0	423 900	770 000	793 060,00	770 000	1 216 960,00
Politique III.C L'énergie	3 500 000	2 880 000	180 000	150 000,00	3 680 000	3 030 000,00
C 331 - Énergie	3 500 000	2 880 000	180 000	150 000,00	3 680 000	3 030 000,00

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Axe IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire	83 485 880	62 848 300	75 197 148	70 566 569,97	158 683 028	133 414 869,97
Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	7 580 000	6 977 000	11 545 941	6 879 362,97	19 125 941	13 856 362,97
<i>C 313 - Développement rural et territorial</i>	<i>7 580 000</i>	<i>6 977 000</i>	<i>11 545 941</i>	<i>6 879 362,97</i>	<i>19 125 941</i>	<i>13 856 362,97</i>
Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	50 297 880	36 467 000	250 000	325 000,00	50 547 880	36 792 000,00
<i>C 314 - Aides aux communes et groupements</i>	<i>50 297 880</i>	<i>36 467 000</i>	<i>250 000</i>	<i>325 000,00</i>	<i>50 547 880</i>	<i>36 792 000,00</i>
Politique IV.C L'habitat	11 500 000	8 000 000	350 000	1 055 000,00	11 850 000	9 055 000,00
<i>C 315 - Habitat logement</i>	<i>11 500 000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>350 000</i>	<i>1 055 000,00</i>	<i>11 850 000</i>	<i>8 255 000,00</i>
<i>C 316 - Logement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>800 000,00</i>	<i>0</i>	<i>800 000,00</i>
Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	14 108 000	11 244 300	57 645 187	56 871 187,00	71 753 187	68 115 487,00
<i>C 317 - Prévention contre les incendies</i>	<i>14 108 000</i>	<i>11 244 300</i>	<i>57 645 187</i>	<i>56 871 187,00</i>	<i>71 753 187</i>	<i>68 115 487,00</i>
Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	0	160 000	5 406 020	5 436 020,00	5 406 020	5 596 020,00
<i>C 311 - Urbanisme</i>	<i>0</i>	<i>160 000</i>	<i>5 406 020</i>	<i>5 436 020,00</i>	<i>5 406 020</i>	<i>5 596 020,00</i>
Axe V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	110 320 000	118 753 000	252 144 159	258 377 484,00	362 464 159	377 130 484,00
Politique V.A La continuité territoriale	0	0	186 999 159	186 999 159,00	186 999 159	186 999 159,00
<i>C 111 - Continuité territoriale</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159,00</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159,00</i>
Politique V.B Les infrastructures routières	97 026 000	70 000 000	10 340 000	10 400 000,00	107 366 000	80 400 000,00
<i>C 112 - Ex voirie départementale</i>	<i>60 500 000</i>	<i>44 000 000</i>	<i>6 750 000</i>	<i>7 150 000,00</i>	<i>67 250 000</i>	<i>51 150 000,00</i>
<i>C 113 - Ex routes territoriales (CTC)</i>	<i>36 526 000</i>	<i>26 000 000</i>	<i>3 590 000</i>	<i>3 250 000,00</i>	<i>40 116 000</i>	<i>29 250 000,00</i>
Politique V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	4 974 000	14 000 000	2 120 000	1 620 000,00	7 094 000	15 620 000,00
<i>C 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	<i>4 974 000</i>	<i>14 000 000</i>	<i>2 120 000</i>	<i>1 620 000,00</i>	<i>7 094 000</i>	<i>15 620 000,00</i>
Politique V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	8 000 000	23 000 000	21 010 000	29 500 000,00	29 010 000	52 500 000,00
<i>C 115 - Réseau ferré</i>	<i>8 000 000</i>	<i>23 000 000</i>	<i>21 010 000</i>	<i>29 500 000,00</i>	<i>29 010 000</i>	<i>52 500 000,00</i>
Politique V.E - Les transports urbains et scolaires	0	0	31 455 000	29 404 325,00	31 455 000	29 404 325,00
<i>C 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>31 455 000</i>	<i>29 404 325,00</i>	<i>31 455 000</i>	<i>29 404 325,00</i>
Politique V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	320 000	11 753 000	220 000	454 000,00	540 000	12 207 000,00
<i>C 121 - Réseau THD</i>	<i>320 000</i>	<i>11 753 000</i>	<i>220 000</i>	<i>454 000,00</i>	<i>540 000</i>	<i>12 207 000,00</i>
Axe VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	51 086 300	44 970 000	37 959 247	35 233 247,00	89 045 547	80 203 247,00
Politique VI.A Le développement agricole et rural	26 586 300	20 790 000	16 178 550	16 810 550,00	42 764 850	37 600 550,00
<i>C 211 - Agriculture</i>	<i>20 150 300</i>	<i>17 910 000</i>	<i>16 078 550</i>	<i>16 078 550,00</i>	<i>36 228 850</i>	<i>33 988 550,00</i>
<i>C 212 - Forêt</i>	<i>6 436 000</i>	<i>2 880 000</i>	<i>100 000</i>	<i>732 000,00</i>	<i>6 536 000</i>	<i>3 612 000,00</i>
Politique VI.B Le soutien aux entreprises	20 500 000	19 350 000	6 619 920	6 741 920,00	27 119 920	26 091 920,00
<i>C 213 - Action économique</i>	<i>20 500 000</i>	<i>19 350 000</i>	<i>6 619 920</i>	<i>6 741 920</i>	<i>27 119 920</i>	<i>26 091 920,00</i>
Politique VI.C Le développement touristique	4 000 000	4 830 000	15 160 777	11 680 777,00	19 160 777	16 510 777,00
<i>C 214 - Tourisme</i>	<i>4 000 000</i>	<i>4 830 000</i>	<i>15 160 777</i>	<i>11 680 777</i>	<i>19 160 777</i>	<i>16 510 777,00</i>
Axe VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	15 000 000	21 600 000	1 500 000	1 470 000,00	16 500 000	23 070 000,00
Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	15 000 000	21 600 000	700 000	630 000,00	15 700 000	22 230 000,00
<i>C 231 - Fonds européens</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>40 000</i>	<i>40 000,00</i>	<i>40 000</i>	<i>40 000,00</i>
<i>C 232 - Subvention globale</i>	<i>15 000 000</i>	<i>21 600 000</i>	<i>660 000</i>	<i>590 000,00</i>	<i>15 660 000</i>	<i>22 190 000,00</i>
Politique VII.B La coopération territoriale	0	0	760 000	800 000,00	760 000	800 000,00
<i>C 221 - Coopération décentralisée</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>760 000</i>	<i>800 000,00</i>	<i>760 000</i>	<i>800 000,00</i>
Politique VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	0	0	40 000	40 000,00	40 000	40 000,00
<i>C 222 - Coopération internationale</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>40 000</i>	<i>40 000,00</i>	<i>40 000</i>	<i>40 000,00</i>
Total	339 827 300	331 436 300	552 691 543	993 153 578,33	892 518 843	1 324 589 878,33

Axe I - Construire une société des solidarités

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

207 646 000 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

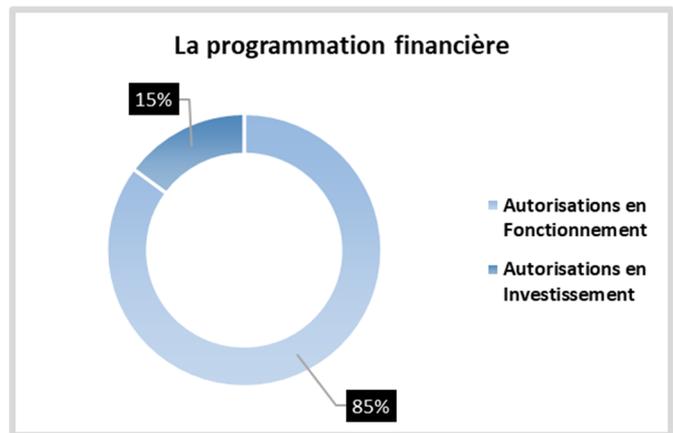
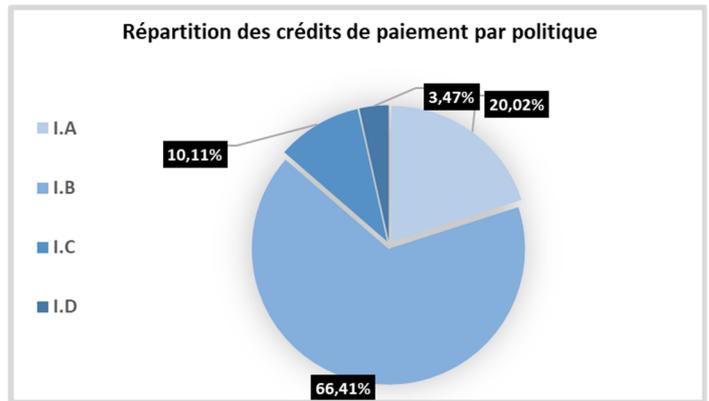
5 320 000 €

→ Autorisation d'engagement de :

20 192 699 €

→ Autorisation de programme de :

3 530 000 €



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	40 000	-	10 270 299	42 628 000	10 310 299	42 628 000
I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	2 450 000	1 792 770	6 304 700	139 631 120	8 754 700	141 423 890
I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	852 000	21 534 640	852 000	21 534 640
I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	1 040 000	3 527 230	2 765 700	3 852 240	3 805 700	7 379 470
TOTAL	3 530 000	5 320 000	20 192 699	207 646 000	23 722 699	212 966 000

Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	40 000	-	10 270 299	42 628 000	10 310 299	42 628 000
Compétence 511 - Services sociaux	-	-	498 000	578 000	498 000	578 000
Programme 5111 Social	-	-	498 000	578 000	498 000	578 000
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	40 000	-	9 772 299	42 050 000	9 812 299	42 050 000
Programme 5120 Fonds de solidarité logement	40 000	-	-	850 000	40 000	850 000
Programme 5121 Insertion - précarité	-	-	618 000	620 000	618 000	620 000
Programme 5122 Programmes départementaux d'insertion	-	-	7 654 299	2 680 000	7 654 299	2 680 000
Programme 5123 RSA	-	-	1 500 000	37 900 000	1 500 000	37 900 000

La Collectivité de Corse intervient à la fois dans le cadre du Code de l'action sociale et des familles (aides et actions obligatoires et facultatives opposables à tous), et par de nombreux dispositifs de soutien aux acteurs du champ social et médico-social (aides au fonctionnement, à l'installation, à l'investissement et à l'équipement).

L'article L. 121-3 du Code de l'Action et des Familles prévoit l'adoption, par la Collectivité de Corse, d'un « Règlement d'aide et d'action sociales » en termes de prestations individuelles ou collectives, obligatoires et facultatives le cas échéant.

L'aide et l'action sociales ainsi que l'action médico-sociale de la Collectivité de Corse sont gérées dans ce cadre, et la Collectivité de Corse intervient à tous les niveaux en faveur des publics en situation de besoin : l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Politique I. B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	2 450 000	1 792 770	6 304 700	139 631 120	8 754 700	141 423 890
Compétence 513 - Personnes âgées	2 450 000	1 792 770	2 728 700	85 053 060	5 178 700	86 845 830
Programme 5131 APA	-	-	-	67 999 030	-	67 999 030
Programme 5134 Prestations aux personnes âgées (Hors APA)	-	-	2 728 700	17 054 030	2 728 700	17 054 030
Programme 5135 Plan de soutien à l'investissement des ESMS	2 450 000	1 792 770	-	-	2 450 000	1 792 770
Compétence 514 - Personnes en situation de handicap	-	-	3 576 000	54 578 060	3 576 000	54 578 060
Programme 5141 Personnes en situation de handicap	-	-	3 576 000	54 578 060	3 576 000	54 578 060

L'état des lieux de l'offre et des besoins établi dans le cadre de l'élaboration du schéma de l'autonomie 2022-2026 de la Collectivité de Corse, ainsi que des diagnostics immobiliers menés par l'Agence Régionale de Santé auprès des ESMS de Corse ont permis de confirmer un constat pressenti d'une grande vétusté des locaux et des équipements. Aussi par délibération n° 22/114 du 29 juillet 2022, la Collectivité de Corse a lancé un plan massif de soutien à l'investissement (PSI) des établissements et services médico-sociaux à hauteur de 15 M€ déployé sur une durée de cinq années, entre 2022 et 2026 afin d'accompagner la modernisation des établissements, au service d'une meilleure qualité de prise en charge des usagers et d'amélioration des conditions de travail des salariés.

Politique I. C - La protection de l'enfance et de la famille

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	852 000	21 534 640	852 000	21 534 640
Compétence 515 - Famille - Enfance	-	-	852 000	21 534 640	852 000	21 534 640
Programme 5151 Prestations de l'aide sociale à l'enfance	-	-	800 000	21 482 640	800 000	21 482 640
Programme 5153 Maison de l'enfance et de la famille	-	-	52 000	52 000	52 000	52 000

La politique de protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

Elle comprend des actions de prévention, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger et la mise œuvre de dispositifs administratifs ou judiciaires visant à apporter un soutien pour assurer un maintien à

domicile mais aussi pour accueillir dans des accueils sécurisés l'enfant qui a besoin d'être extrait temporairement de son milieu familial.

Pour les prochaines années, plusieurs objectifs ont été retenus dans le futur Schéma directeur territorial visant à décliner un plan d'action pour une prise en charge coordonnée en faveur de l'enfance et de la famille en Corse pour la période 2022-2026.

La direction de la prévention sanitaire et de la promotion de la santé, a été retenue dans le cadre d'un appel à projet. Ce projet, à visée expérimentale dans un premier temps, a conduit notamment à la création de la « Maison de l'enfance et de la famille » afin d'accompagner l'enfant jusqu'à ses 11 ans en s'appuyant sur les actions développées en PMI.

Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	1 040 000	3 527 230	2 765 700	3 852 240	3 805 700	7 379 470
<i>Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux</i>	<i>1 040 000</i>	<i>3 527 230</i>	<i>2 765 700</i>	<i>3 852 240</i>	<i>3 805 700</i>	<i>7 379 470</i>
<i>Programme 5211 Action sanitaire et sociale</i>	<i>510 000</i>	<i>482 230</i>	<i>2 035 000</i>	<i>1 405 500</i>	<i>2 545 000</i>	<i>1 887 730</i>
<i>Programme 5212 Secteur médico social</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>51 400</i>	<i>126 400</i>	<i>51 400</i>	<i>126 400</i>
<i>Programme 5213 Prestations de la PMI</i>	<i>-</i>	<i>50 000</i>	<i>411 300</i>	<i>1 319 040</i>	<i>411 300</i>	<i>1 369 040</i>
<i>Programme 5214 Prestations du CPEF</i>	<i>-</i>	<i>30 000</i>	<i>209 000</i>	<i>166 300</i>	<i>209 000</i>	<i>196 300</i>
<i>Programme 5215 Prestations des fléaux sociaux</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>63 500</i>	<i>-</i>	<i>63 500</i>
<i>Programme 5216 Crèche territoriale</i>	<i>-</i>	<i>20 000</i>	<i>9 000</i>	<i>81 500</i>	<i>9 000</i>	<i>101 500</i>
<i>Programme 5217 Pietrapola</i>	<i>30 000</i>	<i>45 000</i>	<i>50 000</i>	<i>100 000</i>	<i>80 000</i>	<i>145 000</i>
<i>Programme 5218 Paie Crèche Letizia</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>590 000</i>	<i>-</i>	<i>590 000</i>
<i>Programme 5219 Bâtiments santé</i>	<i>500 000</i>	<i>2 900 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>500 000</i>	<i>2 900 000</i>

La Collectivité contribue au déploiement des politiques territoriales en matière de prévention, d'éducation pour la santé, de réduction des risques et de promotion de la santé ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques nationales.

Elle développe des fonctions d'expertise, de recherche et développement, d'accompagnement à la mise en place de programmes innovants, d'évaluation, de communication, de production de référentiels et d'outils d'intervention, d'animation du réseau des professionnels du champ et développement des compétences des acteurs.

Son action s'inscrit dans une dynamique qui vise à mieux connaître, expliquer, préserver, protéger l'état de santé des populations.

Le partenariat engagé avec les acteurs en santé du territoire Corse a pour objet de promouvoir le bien-être de la population et de réduire les inégalités territoriales de santé.

Quant au programme 5219, après avoir rétabli l'état sanitaire de la source thermale de Pietrapola, la Collectivité de Corse assurera en 2024 la construction d'un chalet thermal dans le but de permettre une exploitation rapide et ainsi de conserver l'unique agrément thermal de Corse.

Il convient de rappeler que, compte tenu des contraintes fortes régissant l'activité thermale et des enjeux importants pour le territoire du Fium'Orbu Castellu et au-delà, une gouvernance pluripartite inédite s'est organisée autour d'un comité de suivi (composé d'élus du territoire, de scientifiques, des services compétents de la Collectivité de Corse et de l'ARS) destiné à diffuser un niveau d'information commun et d'engager conjointement les actions nécessaires.

Axe II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

83 342 512 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

39 139 300 €

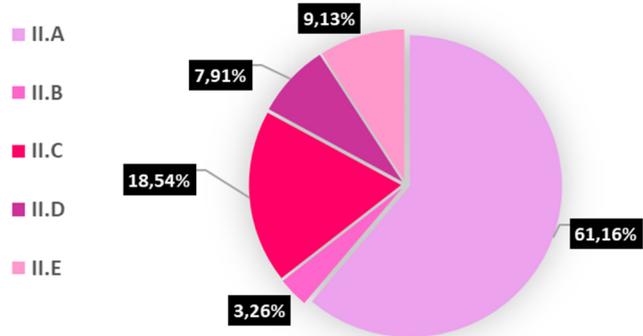
→ Autorisation d'engagement de :

86 775 000 €

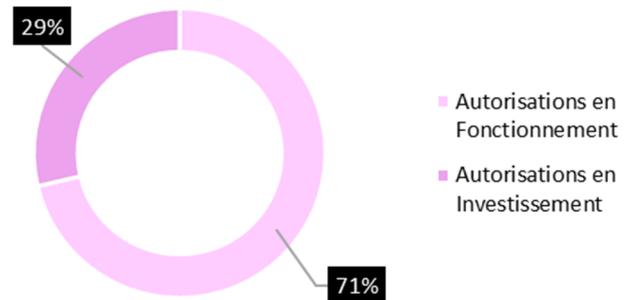
→ Autorisation de programme de :

34 877 000 €

Répartition des crédits de paiements par politique



La programmation financière



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
II.A L'enseignement et la formation	19 400 000	21 943 250	48 500 000	52 913 378	67 900 000	74 856 628
II.B La Langue corse	900 000	687 900	7 900 000	3 300 000	8 800 000	3 987 900
II.C La culture	7 672 500	6 731 150	17 395 732	15 963 052	25 068 232	22 694 202
II.D Le patrimoine	4 442 000	7 087 000	5 104 268	2 595 617	9 546 268	9 682 617
II.E Le sport et la jeunesse	2 462 500	2 690 000	7 800 000	8 490 000	10 262 500	11 180 000
II.F Egalité femmes hommes	-	-	75 000	80 465	75 000	80 465
TOTAL	34 877 000	39 139 300	86 775 000	83 342 512	121 652 000	122 481 812

Politique II.A - L'enseignement et la formation

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.A L'enseignement et la formation	19 400 000	21 943 250	48 500 000	52 913 378	67 900 000	74 856 628
<i>Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion</i>	4 600 000	8 392 100	16 905 000	23 816 873	21 505 000	32 208 973
<i>Programme 4110 IUFM</i>	-	100 000	-	-	-	100 000
<i>Programme 4111 Université travaux</i>	2 900 000	2 200 000	-	-	2 900 000	2 200 000
<i>Programme 4112 Recherche et diffusion</i>	1 600 000	1 300 000	1 325 000	1 154 378	2 925 000	2 454 378
<i>Programme 4113 Enseignement supérieur</i>	-	-	2 000 000	1 400 000	2 000 000	1 400 000
<i>Programme 4114 Formations sanitaires sociales supérieures</i>	100 000	100 000	8 500 000	6 000 000	8 600 000	6 100 000
<i>Programme 4115 Réussite et vie étudiante</i>	-	300 000	3 500 000	1 900 000	3 500 000	2 200 000
<i>Programme 4116 Accompagnement éducatif territorial</i>	-	-	700 000	400 000	700 000	400 000
<i>Programme 4117 Matrice Université de Corse</i>	-	4 392 100	-	12 462 495	-	16 854 595
<i>Programme 4119 Diffusion CST2I</i>	-	-	880 000	500 000	880 000	500 000
<i>Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire</i>	12 500 000	12 801 150	12 550 000	10 670 000	25 050 000	23 471 150
<i>Programme 4121 EPLE - Travaux de bâtiment</i>	3 900 000	7 500 000	-	-	3 900 000	7 500 000
<i>Programme 4122 EPLE - Maintenance générale</i>	1 000 000	650 000	1 000 000	750 000	2 000 000	1 400 000
<i>Programme 41220 EPLE - Logements de fonction</i>	-	100 000	50 000	20 000	50 000	120 000
<i>Programme 4123 EPLE - Mise en sécurité sûreté</i>	400 000	251 150	-	-	400 000	251 150
<i>Programme 4124 EPLE - Aménagement numérique</i>	1 500 000	1 300 000	100 000	50 000	1 600 000	1 350 000
<i>Programme 4125 EPLE - Performance énergétique</i>	1 000 000	800 000	-	-	1 000 000	800 000
<i>Programme 4126 EPLE - Hygiène alimentaire</i>	500 000	200 000	-	-	500 000	200 000
<i>Programme 4127 EPLE - Equipements sportifs</i>	2 400 000	300 000	-	-	2 400 000	300 000
<i>Programme 41270 EPLE - Bâtiment CSJC</i>	200 000	400 000	100 000	100 000	300 000	500 000
<i>Programme 4128 Fonctionnement général des EPLE</i>	-	-	10 000 000	8 800 000	10 000 000	8 800 000
<i>Programme 4129 Equipement général des EPLE</i>	1 600 000	1 300 000	100 000	50 000	1 700 000	1 350 000
<i>Programme 41290 Education second degré - EPLE</i>	-	-	1 200 000	900 000	1 200 000	900 000
<i>Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage</i>	2 000 000	500 000	17 900 000	17 436 505	19 900 000	17 936 505
<i>Programme 4211 Formation professionnelle Apprentissage</i>	2 000 000	500 000	16 200 000	15 000 000	18 200 000	15 500 000
<i>Programme 4212 Formation Professionnelle - FSE</i>	-	-	1 700 000	2 436 505	1 700 000	2 436 505
<i>Compétence 461 - Orientations</i>	300 000	250 000	1 145 000	990 000	1 445 000	1 240 000
<i>Programme 4610 Orientation TLV</i>	-	50 000	900 000	880 000	900 000	930 000
<i>Programme 4611 Mission Analyse prospective</i>	-	-	75 000	60 000	75 000	60 000
<i>Programme 4612 Actions transversales - Education</i>	300 000	200 000	170 000	50 000	470 000	250 000

La Collectivité de Corse continue de mettre en place un développement cohérent des dispositifs de formation favorisant :

- La socialisation des publics en difficulté,
- La qualification des personnes en recherche d'activité,
- La professionnalisation des acteurs de la vie économique, sociale et culturelle.

La CdC se dotera d'un PPI couvrant la période 2024-2027 qui intègrera cet axe réglementaire, ainsi que des évolutions notables concernant l'aménagement pédagogique par restructuration/extension d'établissements, l'accueil en internat par la réhabilitation, la construction de nouveaux bâtiments.

- Mise en accessibilité PMR : CS LAETITIA BONAPARTE, CSTPM MONTESORU, LYCEE JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA
- Internats : CS PAOLI (Rénovation totale), CS CLEMENCEAU (Rénovation deux étages)
- Aménagements pédagogiques: CSTPM MONTESORU (restructuration Bat A, B et CDI), CS CLEMENCEAU (rénovation bâtiment section arts plastiques)
- Construction nouvelles : Collèges de BALEONE et ORABONA (pôle des sciences), CAMPUS AGRI U RIZZANESE (bâtiment de transformation), LPMA J.FAGGIANELLI (Surélévation bâtiment atelier et construction du centre de sécurité maritime).
- Aménagements divers : Collèges Albert FERRACCI, Léon BOUJOT et Maria de PERETTI : construction de préaux.

Politique II.B - La Langue corse

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.B La Langue corse	900 000	687 900	7 900 000	3 300 000	8 800 000	3 987 900
Compétence 431 - Langue corse	900 000	687 900	7 900 000	3 300 000	8 800 000	3 987 900
Programme 4311 Langue corse Promotion - Développement - Diffusion	500 000	400 000	4 700 000	2 000 000	5 200 000	2 400 000
Programme 4312 Langue corse Culture	-	-	700 000	500 000	700 000	500 000
Programme 4313 Langue corse Charte Collectivité	400 000	287 900	2 500 000	800 000	2 900 000	1 087 900

Dans le cadre de la politique linguistique voulue et défendue par la Collectivité de Corse ces dernières années, notamment à travers les votes de la délibération n°22/088 du 30 juin 2022 portant sur « l'immersion comme stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse » et de la délibération n°22/165 du 24 novembre 2022 relative au rapport d'orientation sur la politique linguistique, le budget 2024 pour la langue corse prendra en compte les orientations politiques du Conseil exécutif de Corse et l'exécution du CPER langue corse 2021-2027.

Ainsi, si les deux principaux champs d'action restent, l'éducation et la société, les domaines d'intervention auront pour objectifs de :

- rendre la langue accessible en investissant tous les domaines de la vie publique et en proposant des formations pour tous ;
- multiplier et créer les espaces de corsophonies tant au niveau de l'échange entre individus que d'espaces de promotion (artistiques, commerciaux, nouvelles technologies, réseaux sociaux, etc.).

À ces actions spécifiques de promotion de l'immersion s'ajoutent la poursuite et l'amplification d'actions de promotion et de diffusion de la langue corse, plus « classiques », telles que :

- a Cartula di a lingua ;
- a Festa di a lingua ;
- le soutien aux sites bilingues des 1^{er} et 2nd degré et aux actions pédagogiques en langue corse ;
- bourse aux étudiants Maestranza ;
- la création de ressources pédagogiques en corse ;
- la poursuite du plan media & lingua corsa pour le soutien aux médias insulaires dans la promotion et la réalisation de projets en langues corses.

L'année 2024 verra également une mise à jour du règlement des aides.

Politique II.C - La culture

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.C La culture	7 672 500	6 731 150	17 395 732	15 963 052	25 068 232	22 694 202
Compétence 442 - Culture	5 422 500	4 505 000	15 175 732	13 260 052	20 598 232	17 765 052
Programme 4420 Culture - Dotations Syndicats Mixtes	1 200 000	-	2 247 332	2 132 332	3 447 332	2 132 332
Programme 4423 Culture	4 217 500	4 500 000	12 913 400	11 117 720	17 130 900	15 617 720
Programme 4424 Mécénat	5 000	5 000	15 000	10 000	20 000	15 000
Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres culturels, FRAC	2 250 000	2 226 150	2 220 000	2 703 000	4 470 000	4 929 150
Programme 4430 BDP	570 000	350 000	450 000	380 000	1 020 000	730 000
Programme 4431 Centre culturel Sainte Lucie de Tallanu	-	120 000	-	-	-	120 000
Programme 4432 Musée de la Corse	920 000	450 000	350 000	424 000	1 270 000	874 000
Programme 4433 Musée de Livia	116 000	45 850	60 000	80 000	176 000	125 850
Programme 4434 Musée de Sartè	-	80 300	100 000	120 000	100 000	200 300
Programme 4435 Fonds Régional d'Art Contemporain	190 000	130 000	395 000	300 000	585 000	430 000
Programme 4436 Cinémathèque	80 000	100 000	460 000	295 000	540 000	395 000
Programme 4438 Musée d'Aleria	224 000	350 000	139 000	204 000	363 000	554 000
Programme 4439 Musée de Merusaglia	50 000	400 000	25 000	400 000	75 000	800 000
Programme 44390 Sites Archéologiques et musées	100 000	200 000	241 000	500 000	341 000	700 000

En 2024, la Collectivité de Corse continuera à soutenir les lieux et structures de création et de diffusion, d'enseignement artistique, les équipes artistiques, et les festivals dont les activités se déroulent en Corse. Elle

poursuivra la structuration des filières culturelles (convention Onda), ainsi que son effort en faveur de la création dans le cadre de l'appel à projets « Leghje e Cumedie ». Dans le domaine du Cinéma et de l'Audiovisuel, la Collectivité de Corse poursuivra sa politique de structuration du secteur à travers son soutien à l'émergence des talents, à la création et à la production audiovisuelle et cinématographique. La Collectivité de Corse continuera d'accompagner le développement des opérations d'éducation à l'image et la formation professionnelle et continue.

Elle œuvrera également à contribuer à la présence et au rayonnement de la culture corse lors d'évènements professionnels ou les grands festivals nationaux et internationaux (festival d'Avignon, festival de Cannes, Salon du livre de Blois ou encore Foire du livre de Bruxelles...) ou encore par des actions de coopération internationales (Catalogne, Turquie, Maroc).

Les participations aux syndicats mixtes comme le Conservatoire Henri Tomasi et Giussani sont dès cette année gérés sur le programme 4420.

En termes de formation artistique et d'accès à la culture, le nouveau schéma territorial de la formation initiale artistique et culturelle pour la période 2024/2028 sera présenté avec pour socle le Conservatoire Henri Tomasi et les pôles territoriaux de Formation initiale, et pour objectif la construction de parcours de formation artistique, intégrant la notion d'éducation artistique et culturelle au travers notamment de la convention Etat/Région.

S'agissant de la lecture publique, la mise en œuvre du schéma territorial de la lecture publique offre aujourd'hui une meilleure visibilité des médiathèques territoriales et de leur réseau (bibliothèques municipales, relais-lecture). La dynamique d'animations sur ce réseau permettra de déployer une offre culturelle de plus en plus riche et diversifiée. Une réorganisation de la desserte permettra la captation des publics éloignés ou empêchés.

Dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma, la Collectivité de Corse apporte son soutien à la mise en place de formations structurantes en prise directe avec les besoins des entreprises et des diffuseurs de la Corse et les évolutions du secteur. Dans le cadre du projet de BTS audiovisuel prévu au Lycée Giocante de Casabianca à Bastia, la Collectivité de Corse financera équiperment de l'établissement.

Concernant la diffusion et la politique en faveur de l'exploitation cinématographique, la Collectivité de Corse renforce les actions autour du cinéma itinérant afin de redynamiser les villes et villages plus reculés et de garantir l'accès à la culture dans les territoires non desservis de l'île. La mise en place de ce projet coordonné par les exploitants de l'île permet également aux structures en charge du dispositif d'éducation à l'image « Ma classe au cinéma » de déployer leurs actions dans les zones rurales. Cette initiative devrait être lancée pour l'année scolaire 2024/2025. L'accent sera également porté sur la mise en place d'un réseau de médiateurs culturels ayant pour mission de porter la culture cinématographique vers les publics jeunes ou éloignés. Cet axe est intégré dans la nouvelle convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025 conclue entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse.

Politique II. D - Le patrimoine

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.D Le patrimoine	4 442 000	7 087 000	5 104 268	2 595 617	9 546 268	9 682 617
Compétence 441 - Patrimoine	4 442 000	7 087 000	5 104 268	2 595 617	5 440 000	8 302 000
Programme 4411 Patrimoine - Restauration	4 035 000	4 000 000	1 250 000	1 500 000	5 285 000	5 500 000
Programme 4412 Bâtiments patrimoniaux et culturels	-	2 680 000	-	-	-	2 680 000
Programme 4413 Devoir de mémoire - Archives	30 000	30 000	30 000	30 000	60 000	60 000
Programme 4414 Mécénat	-	-	10 000	10 000	-	10 000
Programme 4416 Patrimoine - Projets européens	377 000	377 000	3 719 268	1 003 617	-	-
Programme 44190 Citadelle de Corte - Citadella XXI	-	-	95 000	52 000	95 000	52 000

Le budget 2024 en investissement s'inscrit dans la mise en œuvre des projets validés, notamment en maîtrise d'ouvrage et leur corollaire de la mise en valeur, ainsi qu'un volume conséquent de financements notamment sur l'immobilier classé.

L'année 2024 sera marquée par le démarrage des travaux du programme PEI de Corti et des études et travaux sur le site Montlaur en cours de validation sur le PTIC, diagnostics et Moe sur la Cathédrale d'Ajaccio, démarrage des travaux sur les tours de Fautea et Nonza, reprise des désordres sur les chapelles à fresques et travaux d'urgence sur la maison Maestracci.

Le programme 4416 regroupe les projets européens du patrimoine (GRITACCESS, Via patrimonia, etc.) qui vont permettre de générer des recettes à la Collectivité de Corse.

La CdC a pour objectif de poursuivre la programmation et la mise en œuvre de bâtiments culturels et patrimoniaux.

Sur le volet patrimonial, la CdC poursuivra les travaux de restauration du Château de Punta (Tranche 2 – cofinancée PEI) ainsi que les études portant sur le centre d'interprétation de Cucuruzzu au titre du programme 4412.

Politique II.E - Le sport et la jeunesse

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.E Le sport et la jeunesse	2 462 500	2 690 000	7 800 000	8 490 000	10 262 500	11 180 000
Compétence 451 - Sports	2 462 500	2 540 000	6 780 000	7 350 000	9 242 500	9 890 000
Programme 4512 CNDS	-	-	1 400 000	1 622 000	1 400 000	1 622 000
Programme 4513 Investir pour le CSJC	-	40 000	2 150 000	2 357 700	2 150 000	2 397 700
Programme 4514 Aider le sport	2 462 500	2 500 000	3 230 000	3 370 300	5 692 500	5 870 300
Compétence 452 - Jeunesse	-	150 000	1 020 000	1 140 000	1 020 000	1 290 000
Programme 4521 Aides en faveur de la jeunesse	-	150 000	900 000	1 000 000	900 000	1 150 000
Programme 4522 Mobilité internationale des jeunes	-	-	120 000	140 000	120 000	140 000

Dans le domaine du sport, afin de promouvoir la pratique sportive, la préservation de l'environnement, le développement durable, la santé, la solidarité et le vivre ensemble, l'année 2024 permettra l'organisation et le soutien à diverses manifestations et initiatives.

La Collectivité de Corse finance également, avec le programme 4514 « Aider le sport », la promotion et le développement des activités physiques et sportives du territoire.

Depuis 2018, le CSJC est régie de manière autonome. La convention d'objectifs et de moyens adoptée par la délibération N° 20/221 AC du 21/12/2020 est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, conformément aux statuts du CSJC. Elle établit le montant sur ce programme du soutien au fonctionnement du CSJC, et complète le soutien à l'investissement dorénavant confié à la Direction des infrastructures d'enseignement.

Dans le domaine de la jeunesse, en outre et depuis l'adoption en janvier 2022 du nouveau RDA en faveur de la Jeunesse, l'accent est porté sur :

- le soutien aux jeunes en développant leur pouvoir d'agir, en les accompagnant dans leurs initiatives à travers des nouvelles aides Animazione et Mobighjovani ; et toujours par le recueil de leur parole au sein d'ateliers participatifs,

- le soutien aux territoires pour répondre à leurs besoins d'accompagnement et de projets avec la jeunesse et poursuivre l'effort déjà entrepris de soutien auprès des associations : des expérimentations seront menées au cœur des territoires.

L'appli GHJUVENTU, lancée en septembre 2023 dans l'objectif de dématérialiser une partie des aides destinées aux jeunes, a vocation à s'étendre aux différentes aides jeunesse et le pilotage de ce projet se poursuit afin d'améliorer sa visibilité et son contenu, avec comme objectif de mieux informer les jeunes et leur famille.

Politique II.F – Egalité femmes hommes

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.F Egalité femmes hommes	-	-	75 000	80 465	75 000	80 465
<i>Compétence 471 - Egalité entre les hommes et les femmes</i>	-	-	75 000	80 465	75 000	80 465
<i>Programme 4710 Egalité femmes hommes</i>	-	-	75 000	80 465	75 000	80 465

La Collectivité de Corse pilote et structure une politique en matière d'égalité femmes-hommes. En conformité avec la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, signée le 8 mars 2019, et en application de la loi du 6 août 2019, la Collectivité a élaboré ses deux premiers plans d'action égalité femmes-hommes pour la période 2021-2023, adoptés à l'unanimité par l'Assemblée de Corse lors de la session du 25 février 2021. Ces deux plans d'actions pluriannuels s'articulent en deux volets : un volet interne (plan sur l'égalité professionnelle) et un volet externe (plan d'action sur les politiques publiques) qui rentrent en phase opérationnelle.

L'année 2024 représente l'année de renouvellement des plans d'action égalité femmes-hommes de la Collectivité de Corse, et potentiellement celle de la signature du CPER.

A ce titre, il est notamment prévu :

- D'organiser, via un accord-cadre à lancer en 2024, des temps de formations et de sensibilisation à destination des élus et des services sur différentes thématiques liées à l'égalité femmes-hommes, et notamment la budgétisation sensible au genre ;
- De poursuivre l'organisation d'opérations de communication autour des dates du 8 mars, voire du 25 novembre ;
- De produire le jeu de sensibilisation « E tù, chì ne pensi ? », actuellement au stade du prototype, afin de l'expérimenter.

Axe III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

38 186 846 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

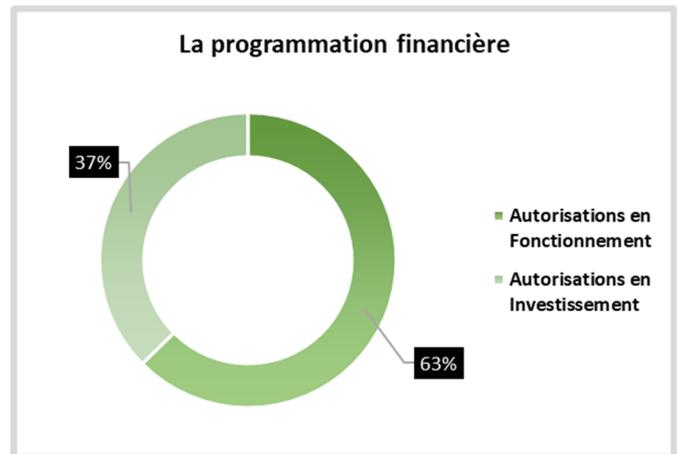
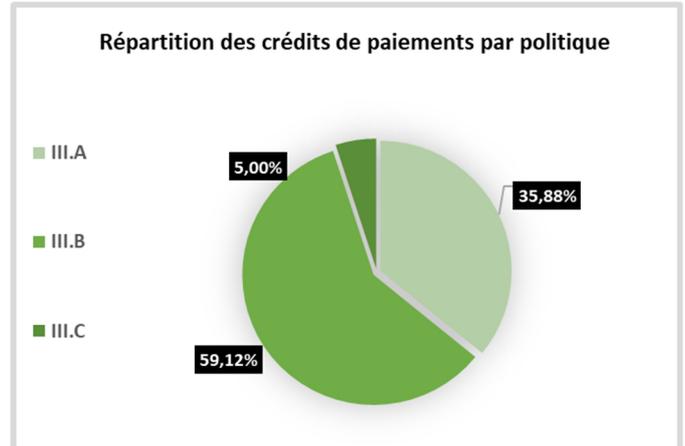
22 406 700 €

→ Autorisation d'engagement de :

38 610 286 €

→ Autorisation de programme de :

23 048 120 €



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
III.A La politique de l'eau	11 000 000	12 825 000	8 914 080	8 914 080	19 914 080	21 739 080
III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	8 548 120	6 701 700	29 516 206	29 122 766	38 064 326	35 824 466
III.C L'énergie	3 500 000	2 880 000	180 000	150 000	3 680 000	3 030 000
TOTAL	23 048 120	22 406 700	38 610 286	38 186 846	61 658 406	60 593 546

Politique III.A - La politique de l'eau

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique III.A La politique de l'eau	11 000 000	12 825 000	8 914 080	8 914 080	19 914 080	21 739 080
<i>Compétence 131 - Maîtrise de l'eau</i>	11 000 000	12 825 000	8 914 080	8 914 080	19 914 080	21 739 080
Programme 1310 Office d'Équipement Hydraulique de Corse	11 000 000	10 540 000	8 914 080	8 914 080	19 914 080	19 454 080
Programme 1311 OEHC - Opérations sous maîtrise d'ouvrage CdC	-	2 285 000	-	-	-	2 285 000

La dotation de fonctionnement versée chaque année est destinée à combler la relative faiblesse des produits d'exploitation que les ventes d'eau brute et d'autres activités commerciales non concurrentielles procurent à l'office. La dotation assure notamment le financement des missions d'aménagement hydraulique conférées à l'établissement et contribue à l'équilibre des activités d'exploitant.

Au stade du BP 2024, l'ouverture d'une AP de 11 M€ est sollicitée par l'office. Cette AP doit notamment permettre d'engager des travaux de maillage en DN600mm afin d'améliorer la desserte en eau du réseau ouest d'AIACCIU, d'initier les démarches en vue de la création de nouveaux périmètres d'irrigation et de poursuivre les opérations de mise à niveau des ouvrages de la concession. Ces opérations devraient être financées par la collectivité à des taux compris entre 80 % et 100 %.

Les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la CdC, regroupées au sein du programme 1311, sont directement imputées au budget de la collectivité : *Réhabilitation de la station de pompage d'ALZITONE ; Réhabilitation de la prise du GOLU - 1ère tranche ; Renforcement de la canalisation de prise du FIUMORBU - 1ère tranche ; Amélioration des transferts dans le SUD-EST (surpresseur Portivechju) ; Construction d'une nouvelle station de pompage à PERI ; Études pour la réalisation d'un dessableur sur la prise du GOLU ; Amélioration des transferts PO Nord - PO Centre - 2ème tranche – Conduites ; Réhabilitation de la station de pompage d'ALZITONE - Tranche 2 ; Etudes et reconnaissances relatives au renforcement de la canalisation de prise du FIUMORBU - 3ème tranche.*

Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	8 548 120	6 701 700	29 516 206	29 122 766	38 064 326	35 824 466
<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	8 548 120	6 277 800	28 746 206	28 329 706	21 366 288	22 939 468
Programme 3210 Office de l'environnement de la Corse - OEC	-	-	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000
Programme 32100 OEC - Gestion des déchets	2 000 000	1 000 000	100 000	100 000	-	-
Programme 32101 OEC - Actions	5 300 000	2 040 000	2 877 038	2 877 038	-	-
Programme 32102 PNRC	-	-	5 566 000	5 566 000	-	-
Programme 3214 Laboratoire d'analyse	-	-	4 825 168	4 825 168	4 825 168	4 825 168
Programme 32140 Préfiguration laboratoire régional	-	-	85 000	85 000	85 000	85 000
Programme 3215 Sites ENS - Soutien des partenaires	773 120	2 120 800	998 000	1 110 000	1 771 120	3 230 800
Programme 3216 Littoral	40 000	154 000	39 000	60 500	79 000	214 500
Programme 3218 Sites ENS	200 000	530 000	1 200 000	600 000	1 400 000	1 130 000
Programme 32190 Espaces et sites de pleine nature ESPN	235 000	433 000	56 000	106 000	291 000	539 000
<i>Compétence 322 - Protection de l'environnement</i>	-	423 900	770 000	793 060	770 000	1 216 960
Programme 3221 Protection des milieux aquatiques	-	248 400	-	141 780	-	390 180
Programme 32210 RN étang de Biguglia - Chjurlinu	-	112 500	-	-	-	-
Programme 32211 Plan de communication MASS	-	-	-	8 000	-	-
Programme 3223 Lutte anti-vectorielle	-	18 000	550 000	315 000	550 000	333 000
Programme 3224 Génie sanitaire et écologique	-	45 000	200 000	120 000	200 000	165 000
Programme 3225 SDAGE	-	-	20 000	158 280	20 000	158 280
Programme 3226 Plan régional Santé Environnement	-	-	-	50 000	-	-

La politique des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** répond aux trois piliers du développement durable : environnemental par la préservation des paysages et de la biodiversité, économique par la création d'une « activité verte » et sociétal par les bénéfices esthétiques, spirituels, récréatifs, éducatifs qu'elle offre.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse soutient et met en œuvre des actions de protection, d'aménagement, de valorisation et de gestion des ENS. Elle propose également des actions de sensibilisation et éducatives en faveur de l'environnement.

Le schéma territorial des espaces naturels sensibles (STENS) dont la rédaction s'achèvera au premier semestre 2024 sera présenté en Assemblée de Corse fin du 1^{er} semestre 2024. Coconstruit avec les acteurs du territoire, il est porteur d'une ambition de développement du territoire dans le respect de l'environnement et des paysages.

En matière de développement et de soutien aux territoires, la CdC souhaite que la politique ENS puisse être également portée par les Collectivités locales. Ainsi, 6 projets (3 sites en espace littoral et 3 sites de « l'intérieur ») bénéficieront de l'ingénierie de la CdC et d'un soutien financier. Le schéma d'intention paysager de la parcelle propriété de la CdC sis sur l'île de Cavaddu (Bunifaziu) sera disponible en 2024.

En 2024, il convient également de retenir :

- * la poursuite l'équipement des sites classés en ENS par des dispositifs de « comptage » afin d'enrichir les études de fréquentation.
- * l'étude pour l'établissement d'un plan de gestion piscicole conformément au décret de création de la réserve naturelle et un plan d'intention paysager pour l'aménagement du sentier de découverte sur la rive Est de l'étang de Biguglia.
- * les travaux d'aménagements pour la mise en place du plan de circulation du site classé ; l'étude biométrique du crabe bleu et les études pour les autorisations de curage du chenal du grau de l'étang.
- * des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à destination du grand public et des scolaires seront proposées par la collectivité.

Dans le cadre du Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR), des actions seront menées pour structurer et développer un réseau de randonnée pédestre et aussi pour aménager et sécuriser les espaces, les sites et itinéraires pour les pratiquants dans un environnement préservé.

S'agissant de l'**Office de l'Environnement de la Corse**, l'année 2024 sera marquée par l'approbation, en Assemblée de Corse, du projet de plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD) dont le pilotage et l'animation ont été confiés à l'UAC. Ce plan s'inscrit dans une stratégie concertée, aux acteurs multiples, pour une politique publique de gestion efficiente des déchets de la Corse pour les douze prochaines années, en définissant des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, ainsi que les actions à mettre en place pour les atteindre.

A ce titre, le PTPGD se fonde sur trois principes fondamentaux :

- le principe de proximité, qui consiste à assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production et qui permet de répondre aux enjeux environnementaux tout en contribuant au développement de filières locales et pérennes.
- le principe d'autosuffisance, qui consiste à disposer, à l'échelle territoriale pertinente, d'un réseau intégré et adéquat d'installations de valorisation de déchets recyclables et d'élimination de déchets ultimes.
- le principe de gestion publique des déchets, considéré comme le plus sûr rempart contre les dérives de toutes sortes, qui associe les acteurs publics au pilotage, au financement et à la mise en œuvre des principales infrastructures nécessaires à une gestion contrôlée du traitement des déchets.

La politique volontariste de gestion des déchets ainsi préconisée à l'échelle territoriale s'intègre dans un processus de transition vers une économie circulaire, d'une utilisation sobre des ressources, de protection de la biodiversité et du climat, tout en s'affirmant comme un vecteur de développement économique. En matière d'économie circulaire, l'UAC s'engagera auprès des différents acteurs promouvant et diffusant les bonnes pratiques dans le domaine et renforcera son intervention afin d'intégrer l'économie circulaire au cœur des territoires.

Le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets traduit, dans un cadre ambitieux d'actions à la source, de déploiement d'unités opérationnelles et de soutiens aux acteurs de proximité, une déclinaison priorisée des objectifs réglementaires nationaux et européens à atteindre :

- Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets,
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation,
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière ou organique en orientant les déchets concernés vers des filières de tri et/ou de valorisation existantes ou à développer. Le service public de gestion des déchets déclinera localement des actions de renforcement du tri à la source érigé en axe stratégique majeur du Plan,
- Soutenir les installations de tri améliorant la valorisation matière et réduisant les déchets à l'enfouissement,
- Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de préparation réalisée dans une installation prévue à cet effet,
- Concourir à l'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes.

La Collectivité de Corse souhaite jouer un rôle majeur dans le soutien aux initiatives des territoires, en proposant des conventionnements aux fins d'assurer une convergence sur tous les choix stratégiques en matière de déchets.

Dès 2024, pour assurer la mise en œuvre du PTPGD, l'UAC proposera aux acteurs du service public de gestion des déchets un accompagnement tant technique que financier à partir d'une convention multipartite d'objectifs et de moyens. Il s'agira, pour les co-financeurs CDC et UAC, d'engager les aides et subventions nécessaires aux déploiements de projets territorialisés, en phase avec les lignes directrices du plan et de les conditionner à l'atteinte d'objectifs de performance.

Parallèlement et quels que soient les typologies de déchets concernés (déchets non dangereux, déchets résiduels, déchets dangereux), il conviendra que l'UAC, via son observatoire des déchets, en partenariat avec le SYVADEC et les différents acteurs économiques concernés, mette en place les actions et outils nécessaires à l'amélioration des connaissances des flux de déchets.

L'année 2024 verra également la mise en œuvre des actions relatives au transfert de compétence liées à **la gestion du réseau Natura 2000 terrestre issu de la loi « 3DS »**. La CdC a désigné l'UAC pour assurer cette compétence et piloter le dispositif, outil territorial de protection et de gestion visant à assurer la préservation des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à forts enjeux de conservation.

A ce titre l'UAC aura pour mission de préparer les décisions du Président du Conseil exécutif de Corse (PCE) et d'assurer l'animation des sites Natura 2000. L'établissement aura donc en charge l'accompagnement du Président du Conseil exécutif de Corse, dans la mise en œuvre des missions relevant de la programmation et du suivi des actions, de l'ingénierie administrative et financière, de la coordination et de l'animation des partenaires, ou encore de la communication.

L'UAC intensifiera son engagement auprès des pêcheurs par à la mise en place d'un plan de soutien et d'accompagnement dédié à la filière, pour répondre, de manière plus efficace, aux enjeux et aux particularités de la pêche artisanale et durable pratiquée en Corse. Ce plan prévoit, notamment, des mesures sociales à destination des professionnels en situation de précarité, un dispositif d'aide spécifique à l'installation des jeunes pêcheurs et un mécanisme financier de type « prêt à taux zéro », et enfin une intensification de l'offre de formation.

Parallèlement, l'UAC a structuré un soutien organisé autour d'une charte « Cumuna Litorale Pulitu è Pruttetu » afin de valoriser les communes littorales souhaitant développer des actions de préservation des milieux marin et côtier (dépollution plastique, nettoyage des rivières, gestion des exutoires en mer...).

Par ailleurs, suite à l'adoption du plan de gestion de la Riserva Naturale di u Massicciu di Montu Ritundu (délibération 24/018) et, dans la perspective de l'approbation du plan de gestion de la Riserva naturale di i Bucchi di Bunifaziu (actuellement, en attente de validation par l'Etat), l'UAC, désigné par la CdC comme gestionnaire de la plupart des réserves naturelles de Corse, mettra en œuvre les actions nécessaires à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et marins. En effet, les réserves naturelles sont spécialement désignées et gérées pour préserver la faune, la flore et les habitats exceptionnels, jouant un rôle crucial dans la conservation des espèces menacées. Elles constituent un laboratoire naturel pour la recherche et contribuent à l'éducation environnementale ou à la sensibilisation du public. Ainsi, au travers d'une stratégie claire et ambitieuse, susceptible de répondre aux enjeux écologiques, socioéconomiques et patrimoniaux définie dans les plans de gestion, l'UAC mettra en œuvre l'ensemble des actions opérationnelles destinées à assurer la compatibilité des activités humaines avec la préservation des milieux, aussi bien au cœur de nos montagnes que sur la façade maritime.

Enfin, dans le cadre du programme de coopération Interreg Italie France Maritime 2021-2027, l'UAC a décidé de se positionner comme chef de file d'un projet visant à la création d'une réserve de biosphère transfrontalière (programme Man And Biosphère MAB UNESCO) qui permettra de doter la Corse et la Sardaigne d'un outil collaboratif dans un périmètre élargi englobant le Parc National de l'Asinara, Tavolara et l'AMP de Santa Teresa.

Le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE), adopté en sa dernière version au début de l'année 2022, constitue le socle de la politique de l'eau sur le bassin Corse, enjeu majeur pour les générations futures, en intégrant les préconisations du plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC). Il recommande notamment une structuration optimale de la gouvernance entre collectivités compétentes dans ce domaine - un schéma d'organisation de la compétence locale de l'eau (SOCLE) à diffuser - tout en permettant le développement et l'aménagement des territoires. En 2024, des études réalisées en partenariat avec le BRGM en vue d'améliorer les modalités d'exploitation des ressources souterraines et bénéficiant d'un financement de l'Agence de l'eau seront finalisées.

Outre les missions de sensibilisation à la **préservation des milieux aquatiques** et la promotion de la **politique de l'eau** de la Collectivité de Corse, les financements de 2024 viseront notamment à développer des partenariats et des réseaux professionnels, poursuivre les travaux réalisés en régie, améliorer la connaissance, développer l'innovation, et apporter un appui technique et méthodologique aux collectivités locales.

Co-piloté par la DREAL, l'ARS et la Collectivité de Corse, le **plan régional santé environnement** (PRSE) a pour ambition d'améliorer notre cadre de vie, de permettre de limiter et d'anticiper l'impact de l'environnement sur la santé. En 2024, une participation pour financer certaines fiches actions du plan est à prévoir, telles La prévention de maladies vectorielles en Corse, la garantie de la qualité de l'eau et l'équilibre entre les ressources et les besoins, et la Sensibilisation des femmes enceintes aux risques environnementaux, à la qualité des matériaux et aux substances. Pourront aussi être financées par la Collectivité de Corse d'autres actions, dans le cadre d'appels à projets.

Les missions propres aux **lutttes anti-vectorielle** et contre les bio-agresseurs sur tout le territoire de la Corse (développement de l'ingénierie technique auprès des communes, suivi scientifique des populations de moustiques vecteurs) se traduisent également par des actions de prévention et d'information auprès du public.

C'est dans un contexte économique tendu que la Collectivité de Corse souhaite évaluer le fonctionnement de ses **laboratoires d'analyses** tant sur le plan de son organisation que sur le plan des missions qui y sont menées et de la politique tarifaire qui y est pratiquée. L'objectif est de trouver une organisation plus efficiente au regard des ressources dont il dispose lui permettant, d'une part, de répondre à ses missions de services publics anciennes et/ou nouvelles et, d'autre part, de dégager des marges de manœuvres financières suffisantes de sorte à limiter l'impact sur les finances de la Collectivité de Corse.

Politique III.C - L'énergie

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique III.C L'énergie	3 500 000	2 880 000	180 000	150 000	3 680 000	3 030 000
<i>Compétence 331 - Energie</i>	<i>3 500 000</i>	<i>2 880 000</i>	<i>180 000</i>	<i>150 000</i>	<i>3 680 000</i>	<i>3 030 000</i>
<i>Programme 3310 Contractualisation CPER ADEME</i>	<i>1 400 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>50 000</i>	<i>20 000</i>	<i>1 450 000</i>	<i>1 520 000</i>
<i>Programme 3311 Mise en œuvre cadre compensation territoriale EDF/CdC</i>	<i>2 100 000</i>	<i>1 380 000</i>	<i>130 000</i>	<i>130 000</i>	<i>2 230 000</i>	<i>1 510 000</i>

Les crédits inscrits au titre de la politique de l'énergie permettent d'étoffer la capacité de soutien financier de la Collectivité en faveur d'opérations qui répondent et concourent aux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de mobiliser des crédits qui viennent compléter les capacités offertes par les programmes de contractualisation existants (CPER et FEDER) ainsi que celles du cadre de compensation.

Seront soutenus via les crédits CPER, FEDER, les aides régionales et celles du cadre territorial de compensation (convention AUE/EDF) des projets répondant aux priorités que sont le développement d'énergies renouvelables ou faiblement carbonées et la maîtrise des consommations d'énergie. Ainsi, à titre d'exemple seront soutenues les opérations suivantes :

- La rénovation de l'éclairage public exemplaire permettant une économie de plus de 70 %.
- La rénovation au niveau BBC des bâtiments publics et des logements sociaux.
- L'installation de chauffe eaux solaires.
- L'installation de chaudière biomasse.
- Les aides à la décision.

Ces principaux dispositifs s'adressent indifféremment aux acteurs publics et privés.

Axe IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

70 566 570 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

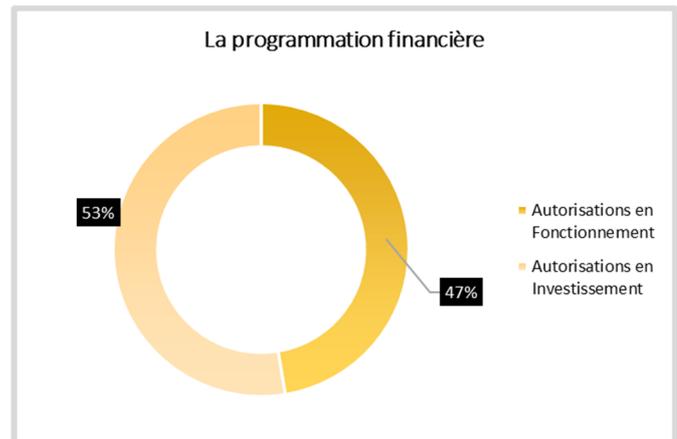
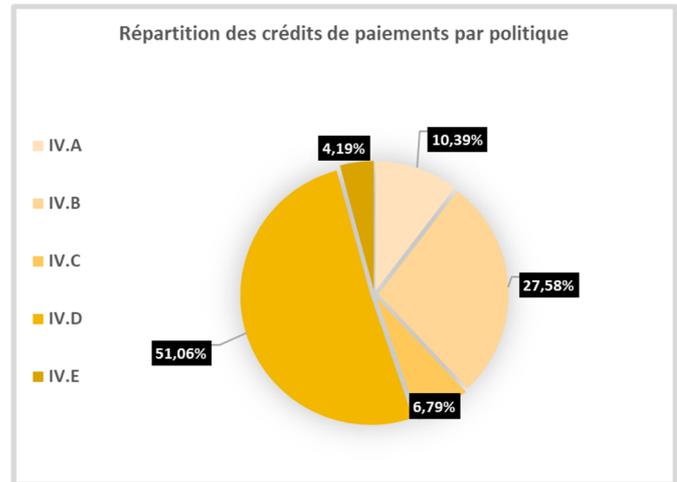
62 848 300 €

→ Autorisation d'engagement de :

75 197 148 €

→ Autorisation de programme de :

86 485 880 €



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	7 580 000	6 977 000	11 545 941	6 879 363	19 125 941	13 856 363
IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	50 297 880	36 467 000	250 000	325 000	50 547 880	36 792 000
IV.C L'habitat	11 500 000	8 000 000	350 000	1 055 000	11 850 000	9 055 000
IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	14 108 000	11 244 300	57 645 187	56 871 187	71 753 187	68 115 487
IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	-	160 000	5 406 020	5 436 020	5 406 020	5 596 020
TOTAL	83 485 880	62 848 300	75 197 148	70 566 570	158 683 028	133 414 870

Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la	7 580 000	6 977 000	11 545 941	6 879 363	19 125 941	13 856 363
<i>Compétence 313 - Développement rural et territorial</i>	<i>7 580 000</i>	<i>6 977 000</i>	<i>11 545 941</i>	<i>6 879 363</i>	<i>19 125 941</i>	<i>13 856 363</i>
<i>Programme 3131 Vie associative</i>	<i>580 000</i>	<i>580 000</i>	<i>1 004 049</i>	<i>637 027</i>	<i>1 584 049</i>	<i>1 217 027</i>
<i>Programme 3132 Développement territorial</i>	<i>-</i>	<i>27 000</i>	<i>383 639</i>	<i>402 918</i>	<i>383 639</i>	<i>429 918</i>
<i>Programme 3133 Comité de massif</i>	<i>7 000 000</i>	<i>3 500 000</i>	<i>750 000</i>	<i>670 000</i>	<i>7 750 000</i>	<i>4 170 000</i>
<i>Programme 3134 Syndicat départemental des énergies</i>	<i>-</i>	<i>2 870 000</i>	<i>9 408 253</i>	<i>5 169 418</i>	<i>9 408 253</i>	<i>8 039 418</i>

Le programme **vie associative** est consacré à la poursuite des actions visant à la coordination des financements des associations intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire. Les crédits inscrits au BP 2024 permettront d'une part de traiter les opérations à solder, d'autre part de financer les premiers acomptes des opérations votées au cours de l'exercice.

S'agissant du volet **développement territorial**, les affectations et les crédits inscrits en 2024 porteront notamment sur le financement des subventions accordées dans le cadre des foires rurales, les prestations et achats en lien avec les démarches de proximité, ainsi que l'adhésion annuelle à l'association de préfiguration nationale des tiers lieux.

Les crédits affectés au **Comité de Massif** sont consacrés à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne par le biais du règlement des aides et des appels à projets dédiés dont les thématiques portent sur le numérique adressage, la santé, la culture et la filière bois.

Des fonds montagne ont par ailleurs été fléchés pour intervenir sur les programmes et dispositifs suivants :

*la mise en œuvre du programme bois forêt,

*la modernisation des abattoirs via un nouveau schéma de l'abattage a été adopté par l'AC en décembre 2023,

*une convention pluriannuelle avec le syndicat d'électrification Cismonte adoptée par l'AC en 2018, prévoyant un engagement du fonds montagne à hauteur de 2,5 millions par an pour réaliser des investissements électriques.

Le fonds montagne intervient également en complément ou en substitution du dispositif l'Agence de l'eau/ CdC pour des opérations d'extension de réseau / DUP/ GEMAPI/ installation 1er compteurs.

Enfin, le **Syndicat de l'Energie** composé de l'ensemble des communes de Corse du sud (à l'exception d'AIACCIU et PRUPIA) et de la CDC poursuivra ses missions fondées sur l'organisation, la distribution et la fourniture d'électricité, ainsi que la construction des ouvrages permettant la diffusion du haut débit et du très haut débit sur le territoire des communes.

Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et	50 297 880	36 467 000	250 000	325 000	50 547 880	36 792 000
<i>Compétence 314 - Aides aux communes et groupements</i>	<i>50 297 880</i>	<i>36 467 000</i>	<i>250 000</i>	<i>325 000</i>	<i>50 547 880</i>	<i>36 792 000</i>
<i>Programme 3141 Equipements collectifs</i>	<i>500 000</i>	<i>200 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>500 000</i>	<i>200 000</i>
<i>Programme 3142 Dotations aux communes rurales DQ-DE</i>	<i>22 297 880</i>	<i>21 037 000</i>	<i>-</i>	<i>80 000</i>	<i>22 297 880</i>	<i>21 117 000</i>
<i>Programme 31420 Dotations aux communes urbaines DQ-DE</i>	<i>7 500 000</i>	<i>2 600 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>7 500 000</i>	<i>2 600 000</i>
<i>Programme 3143 Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 980 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 980 000</i>
<i>Programme 3144 AEP - Assainissement</i>	<i>7 000 000</i>	<i>5 850 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>7 000 000</i>	<i>5 850 000</i>
<i>Programme 3146 Fonds de territorialisation</i>	<i>5 000 000</i>	<i>1 800 000</i>	<i>250 000</i>	<i>245 000</i>	<i>5 250 000</i>	<i>2 045 000</i>
<i>Programme 3147 Fonds de solidarité territoriale</i>	<i>6 000 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>6 000 000</i>	<i>3 000 000</i>

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires. Le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires « Territorii, Pieve, è paesi vivi » met à la disposition des communes et des EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

La **Charte Urbaine** permet ainsi de financer un ensemble d'actions sur un périmètre défini concentrant difficultés sociales, économiques et urbaines.

Les **dotations aux communes rurales DQ-DE** favorisent les opérations de rénovation, de modernisation et de construction des groupes scolaires inscrites au titre de la 4^{ème} année de la dotation quinquennale et de la Dotation école 2020/2024 des communes et EPCI.

La CDC a également engagé une démarche de co-construction d'un schéma de développement urbain en vue d'adapter le cadre réglementaire aux besoins des territoires urbains, les dispositifs d'aides actuels n'y répondant pas complètement. **La dotation quinquennale/école** est destinée à financer des opérations d'investissement éligibles au règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires « Territorii, pieve à paesi vivi » via le Service Développement Urbain en charge des demandes de subventions émanant des EPCI, de la CAB, de la CAPA et de leurs communes membres, ainsi que de la commune de Portivechju.

Il est à noter que l'année 2024 sera la dernière année d'attribution de la dotation quinquennale 2020-2024, les communes étant censées utiliser leur dotation avant le 31/12/2024.

Il en est de même pour les demandes de financement relatives au **fonds de solidarité territoriale** qui vise à lutter contre la fracture territoriale et à maintenir l'équilibre des territoires via un dispositif de soutien financier aux communes et groupements.

Le **fonds de Territorialisation** a vocation à faire émerger et cofinancer des projets émanant des territoires dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique de la commune ou des EPCI, permettant ainsi aux décideurs locaux concernés de définir un choix équilibré en matière d'infrastructures et d'équipements dont les habitants d'un territoire peuvent disposer.

Les crédits en fonctionnement permettent de financer les besoins des collectivités publiques en matière d'ingénierie (études pré-opérationnelles, chargés de projets au sein des EPCI, ...) ainsi que les opérations des communes et EPCI, notamment celles qui s'inscriront dans le cadre de la contractualisation avec les territoires. Celle-ci aura vocation à s'appuyer sur de véritables stratégies de territoires qui favoriseront l'émergence de projets structurants de dimension à minima intercommunale.

Le programme **Assainissement** vient en soutien aux territoires à travers l'accord-cadre relatif au 11ème Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau et finance les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour le bon état des eaux. La Collectivité de Corse et l'Agence de l'Eau s'accordent sur les priorités établies en cohérence avec leurs principes généraux d'intervention respectifs et pour lesquelles une démarche de contractualisation à l'échelle des EPCI sera privilégiée.

En 2024, l'objectif sera de continuer d'aider les collectivités concernées à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement, d'engager les travaux réglementaires sur les réseaux d'assainissement permettant de résoudre une non-conformité, développer la réutilisation des eaux usées traitées et les opérations de désimperméabilisation, et de valoriser les des boues d'épuration et innovation dans les stations d'épuration.

Enfin, le dispositif **intempéries et incendies** permet de poursuivre l'effort financier envers les communes et EPCI afin qu'ils puissent réaliser leurs projets d'investissement ainsi que le financement des opérations suivantes :

- Travaux sur biens non assurables destinés à réparer les dommages dus à des intempéries pour les communes et les EPCI ayant fait l'objet d'une reconnaissance en état de catastrophe naturelle ;
- Travaux sur biens non assurables destinés à réparer les dommages dus aux incendies.

Politique IV.C - L'habitat

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.C L'habitat	11 500 000	8 000 000	350 000	1 055 000	11 850 000	9 055 000
<i>Compétence 315 - Habitat logement</i>	<i>11 500 000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>350 000</i>	<i>255 000</i>	<i>11 850 000</i>	<i>8 255 000</i>
<i>Programme 3151 Habitat logement</i>	<i>11 500 000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>350 000</i>	<i>255 000</i>	<i>11 850 000</i>	<i>8 255 000</i>
<i>Compétence 316 - Logement</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>800 000</i>	<i>-</i>	<i>800 000</i>
<i>Programme 3161 Investir pour le logement</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>800 000</i>	<i>-</i>	<i>800 000</i>

En 2024, il s'agira de maintenir l'effort dans le domaine des aides en faveur du **logement et de l'habitat**. Le règlement dédié permet en effet d'apporter une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement. Ce levier financier se caractérise par la mise en œuvre des dispositifs du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « Una Casa per tutti, una casa per ognunu », lequel a été modifié par l'Assemblée de Corse en avril 2021. Les opérations qui pourront être financées dans le cadre de ce règlement se déclinent selon 4 volets :

- L'aide au développement du parc immobilier communal et intercommunal à vocation sociale, notamment dans une logique de soutien aux primo-accédant,
- Le renforcement et la réorientation de l'aide directe visant à soutenir l'accès à la propriété des primo-accédant,
- Le renforcement quantitatif et qualitatif du financement du parc locatif social qu'il s'agisse des demandes de l'ensemble des bailleurs ou celle plus particulière des offices publics de l'habitat. La convention d'objectifs et de moyens signée avec l'OPH2C et celle à venir avec l'OPH CAPA témoignent de la volonté de la CdC d'agir massivement en faveur du parc locatif social Corse, dans un contexte de déficit marqué de production de LLS.
- Le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les OPAH et les POPAC, qui se sont développés sur le territoire insulaire ces dernières années, permettant notamment : une sortie de précarité énergétique et une adaptation des logements à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne ou bien encore le redressement et le traitement des copropriétés fragiles ou dégradées.

Les crédits de paiement correspondant au reversement du produit de la taxe départementale d'aménagement au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) sont inscrits au programme « **investir pour le logement** ».

Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	14 108 000	11 244 300	57 645 187	56 871 187	71 753 187	68 115 487
<i>Compétence 317 - Prévention contre les incendies</i>	<i>14 108 000</i>	<i>11 244 300</i>	<i>57 645 187</i>	<i>56 871 187</i>	<i>71 753 187</i>	<i>68 115 487</i>
<i>Programme 3170 SIS</i>	-	-	<i>1 000 000</i>	<i>600 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>600 000</i>
<i>Programme 3171 Prévention des incendies</i>	<i>7 108 000</i>	<i>3 780 000</i>	<i>524 000</i>	<i>650 000</i>	<i>7 632 000</i>	<i>4 430 000</i>
<i>Programme 3173 CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne</i>	<i>1 000 000</i>	<i>1 750 000</i>	<i>2 500 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>3 500 000</i>	<i>3 750 000</i>
<i>Programme 3174 Participations SIS</i>	<i>6 000 000</i>	<i>5 714 300</i>	<i>53 621 187</i>	<i>53 621 187</i>	<i>59 621 187</i>	<i>59 335 487</i>

Le soutien financier de la Collectivité de Corse permet aux **Services d'Incendie et de Secours** de Corse d'assurer dans les meilleurs conditions leurs missions telles que prévues dans leur schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

Les conventionnements fixent les conditions de participations de la CDC au financement des investissements des SIS prévus dans leurs plans pluriannuels d'investissement respectifs. Ils concernent le renouvellement de véhicules d'incendie et de secours, la réhabilitation de casernes, le renouvellement de matériels de secours ainsi que de matériels informatiques et de télécommunications.

Les interventions de la Collectivité de Corse en matière de **prévention des incendies** s'articulent principalement autour de deux parties distinctes :

- une régie des forestiers sapeurs pour l'entretien et la création d'ouvrages de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et leur participation au dispositif estival de surveillance et d'intervention (acquisitions de matériels roulants et d'engins de chantier complétées par du matériel léger pour le brûlage dirigé, les télétransmissions, la foresterie) ;
- des travaux de création ou de mise aux normes d'ouvrages DFCI réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse et confiés à des entreprises.

Les cadres des services opérationnels FORSAP Cismonte et Pumonte, ainsi que les personnels techniques du service ingénierie DFCI seront amenés à suivre une formation relative à la recherche des causes des incendies afin d'en affiner la connaissance, considérant qu'actuellement seulement 45 % des départs de feu font l'objet de ces enquêtes.

Les investissements en faveur de la prévention des incendies sont prévus en trois parties distinctes :

La première opération concerne la création de 27 points d'eau en forêt territoriale inscrits dans les documents de planification « plans rapprochés des massifs forestiers » PRMF et 22 points d'eau inscrits dans les documents de planification « Plans locaux de protection incendie » dans le cadre d'un transfert de maîtrise d'ouvrage des communes vers la CdC validé par délibération de l'Assemblée de Corse et issus du PPFENI. Cette opération est liée au lancement du marché de maîtrise d'œuvre fin 2023 et susceptible d'être financées par du FEADER (50 %), PSN, Fonds Vert 2024 (jusqu'à 80 %).

La création ou la remise aux normes d'infrastructures DFCI confiées à des prestataires extérieurs. Cela concerne des interventions sur le foncier propre de la Collectivité. Les opérations ci-après portent sur des ouvrages DFCI en forêt territoriales, inscrits dans les documents de planification « plans rapprochés des massifs forestiers » PRMF issus du PPFENI. Ces opérations sont susceptibles d'être financées par du FEADER (50 %), PSN, Fonds Vert 2024 (jusqu'à 80 %).

- Marché de travaux ZGS Rospa Sorba qui fait partie d'une fiche action du Programme forêt Bois Corse (PFBC) ;
- Marché de travaux pour la réalisation de la zone d'appui à la lutte sur Bavella ;
- Marché de travaux pour la réalisation de la zone d'appui à la lutte sur Vellaco.

L'acquisition d'engins de chantier, pour mettre en œuvre les interventions en régie et les missions de prévention. Parce que vétustes et posant des problèmes de fiabilité, de maintenance, de sécurité et de respect de l'environnement cette opération permet le renouvellement de gammes d'engins nécessaire à l'ouverture des milieux et l'entretien des ouvrages DFCI et forestiers. Cette opération d'un montant est susceptible d'être financée par du FEADER (50 %), PSN, Fonds Vert 2024 (jusqu'à 80% et inscrite dans la fiche action du Programme Forêt Bois Corse.

Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	-	160 000	5 406 020	5 436 020	5 406 020	5 596 020
<i>Compétence 311 - Urbanisme</i>	-	160 000	5 406 020	5 436 020	5 406 020	5 596 020
<i>Programme 3110 Agence de l'urbanisme</i>	-	160 000	4 603 425	4 603 425	4 603 425	4 763 425
<i>Programme 3111 Agence de l'urbanisme - études et recherches</i>	-	-	802 595	832 595	802 595	832 595

L'**Agence d'Urbanisme** et d'énergie de la Corse intervient, pour le compte de la Collectivité de Corse, dans la mise en œuvre de la politique publique d'aménagement du territoire au travers notamment d'une offre de service destinée à accompagner les communes pour l'élaboration de leur document d'urbanisme.

Le programme 3110 représente le budget de l'AUE. Les besoins exprimés serviront à payer les charges générales liées au bon fonctionnement de l'agence (fournitures de bureau, les frais de communication, salaires et charges). En investissement, les crédits sollicités seront consacrés à l'achats de mobiliers, de matériels informatiques et de téléphonies ainsi qu'à l'acquisition de licences.

Le programme 3111 correspond au budget mobilisé sur le financement d'**études et de recherches** dans les secteurs de l'urbanisme et de l'énergie. Les crédits inscrits serviront à finaliser des études déjà engagées (MOS, Hydrogène, Oreges) et à engager deux nouveaux programmes (INVECE et CHENE) et la réalisation d'une étude pour la prochaine révision de la PPE (étude covoiturage par exemple).

L'AUE et son groupement constitué du pôle de compétitivité CapEnergies, de la CCIFM (Chambre de Commerce italienne pour la France de Marseille), des régions de Sardaigne, Ligurie, Toscane et de deux organismes de financement (cofcooperative Sarde et Fédération toscane – banque de crédit coopératif), ont été désignés lauréats du programme INTERREG Marittimo Italia-Francia 2021-2027, visant la priorité 1 « Un espace transfrontalier attractif, marqué par une modernisation intelligente et durable ».

Le projet porté par le groupement, dénommé INVECE, a pour objectif principal d'accompagner le développement de Communautés Energétiques Renouvelables, c'est à dire des entités juridiques regroupant des particuliers, collectivités locales et PME pour produire de l'électricité et/ou de la chaleur renouvelable de façon collaborative.

Axe V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

Propositions budgétaires

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

258 377 484 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

118 753 000 €

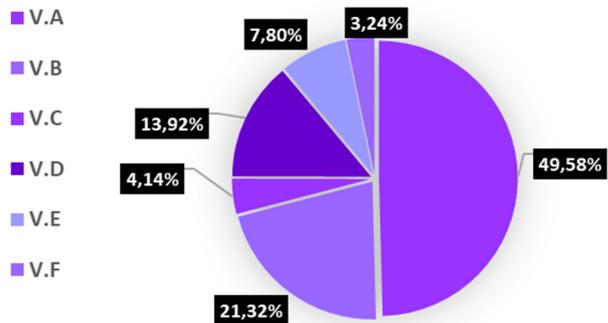
→ Autorisation d'engagement de :

252 144 159 €

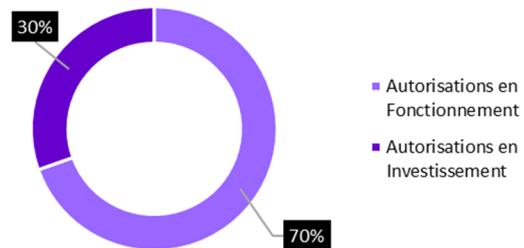
→ Autorisation de programme de :

110 320 000 €

Répartition des crédits de paiement par politique



La programmation financière



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
V.A La continuité territoriale	-	-	186 999 159	186 999 159	186 999 159	186 999 159
V.B Les infrastructures routières	97 026 000	70 000 000	10 340 000	10 400 000	107 366 000	80 400 000
V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	4 974 000	14 000 000	2 120 000	1 620 000	7 094 000	15 620 000
V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	8 000 000	23 000 000	21 010 000	29 500 000	29 010 000	52 500 000
V.E - Les transports urbains et scolaires	-	-	31 455 000	29 404 325	31 455 000	29 404 325
V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	320 000	11 753 000	220 000	454 000	540 000	12 207 000
TOTAL	110 320 000	118 753 000	252 144 159	258 377 484	362 464 159	377 130 484

Politique V.A - La continuité territoriale

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.A La continuité territoriale	-	-	186 999 159	186 999 159	186 999 159	186 999 159
<i>Compétence 111 - Continuité territoriale</i>	-	-	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>
<i>Programme 1110 OTC</i>			<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>186 999 159</i>

En application des dispositions de l'article 73 de la loi du 13 Mai 1991, la Collectivité de Corse définit, sur la base du principe de continuité territoriale destiné à atténuer les contraintes de l'insularité, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale, en particulier en matière de desserte et de tarifs.

A cet effet, l'Etat verse à la Collectivité de Corse un concours individualisé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation, intitulé « Dotation de Continuité Territoriale », dont le montant n'évolue plus depuis 2009.

Politique V.B - Les infrastructures routières

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.B Les infrastructures routières	97 026 000	70 000 000	10 340 000	10 400 000	107 366 000	80 400 000
<i>Compétence 112 - Ex voirie départementale</i>	<i>60 500 000</i>	<i>44 000 000</i>	<i>6 750 000</i>	<i>7 150 000</i>	<i>67 250 000</i>	<i>51 150 000</i>
<i>Programme 1121 Ex voirie départementale</i>	<i>59 000 000</i>	<i>42 000 000</i>	<i>3 250 000</i>	<i>3 250 000</i>	<i>62 250 000</i>	<i>45 250 000</i>
<i>Programme 1122 Parc de la voirie</i>	<i>1 500 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>3 500 000</i>	<i>3 900 000</i>	<i>5 000 000</i>	<i>5 900 000</i>
<i>Compétence 113 - Routes territoriales</i>	<i>36 526 000</i>	<i>26 000 000</i>	<i>3 590 000</i>	<i>3 250 000</i>	<i>40 116 000</i>	<i>29 250 000</i>
<i>Programme 1131 Voirie territoriale - Matériel</i>	-	-	<i>3 590 000</i>	<i>3 250 000</i>	<i>3 590 000</i>	<i>3 250 000</i>
<i>Programme 1132 Voirie territoriale - Travaux</i>	<i>36 526 000</i>	<i>26 000 000</i>	-	-	<i>36 526 000</i>	<i>26 000 000</i>

Le réseau routier constitue un élément substantiel du patrimoine public que la Collectivité de Corse a la charge de préserver et d'exploiter, de maintenir et de moderniser afin de garantir le confort et la sécurité des usagers de la route.

La Collectivité continue à mettre en œuvre une politique de gestion et de modernisation du réseau routier devant être à la fois efficace par la réponse aux attentes des usagers et acteurs économiques sur les axes structurants, et solidaire par la garantie d'accessibilité à tous les territoires.

Elle s'attèle également à prendre en compte l'ensemble des usages de mobilité des habitants notamment l'utilisation du vélo et transports.

Au-delà des investissements nouveaux, la maintenance du patrimoine constitue le deuxième volet d'investissement. Cette maintenance, tout autant stratégique que les investissements nouveaux, répond aux objectifs de qualité et de sécurité pour l'entretien et l'exploitation courants, de conservation et d'amélioration du patrimoine.

La Collectivité de Corse dispose d'un réseau routier de plus de 5000 km situés pour une grande partie dans un environnement montagneux exigeant, soumis à des sollicitations très variées, et dans un état hétérogène. Sur ce dernier aspect, les fortes intempéries subies ces dernières années ont mis en évidence la fragilité de certaines sections de ce patrimoine.

Malgré ces contraintes plurielles y compris budgétaires, la Collectivité de Corse s'efforce à maintenir des moyens ambitieux tout en faisant preuve d'innovation par le déploiement localisé de techniques de mise en œuvre économiques (enduit bitumineux, enrobé à froid etc.).

Ainsi, en ce qui concerne les travaux d'investissement de voirie, les priorités pour 2024 sont les suivantes :

-La poursuite du désengorgement du grand Aiacciu : le démarrage des travaux de la pénétrante Nord-Est Caldaniccia - Budiccione (section 1), la poursuite des études portant sur le barreau Alata - Lorettu, et la mise à 2x2

voies de la section Socordis-Mezzana. Mais aussi, la finalisation de la voie verte Trottel/cimetière et la poursuite de la réalisation de pistes cyclables (Ricantu/A Bastilicaccia, à l'entrée de ville côté port Charles Ornano).

-Les opérations de désengorgement du grand Bastia : la poursuite de études portant sur la dénivellation du carrefour de Tragone et la poursuite des travaux sur la voie nouvelle Bastia-Furiani.

Mais aussi : créations de créneaux de dépassement (ex : création d'une voie lente côté sud du col de Vizzavona), poursuite des études portant sur les déviations d'Ulmetu, Vivariu, Venacu et Santa Lucia di Portivechju, le lancement de l'opération de revitalisation du territoire de Prupjà.

Voirie ex-départementale : Poursuite des travaux de réfection de la section de la Madunina à Santa Lucia di Tallà, finalisation des travaux de réfection de la chaussée sur 7 km sur l'ex-RD 302 et de reconstruction du pont de Casaluna sur l'ex-RD39

Par ailleurs, la Collectivité poursuivra l'action engagée en matière d'aménagement de traverses d'agglomération dans le respect de ses orientations stratégiques (notamment Venacu, Vivariu, Aucciani, Livia).

L'essentiel de ces opérations sont cofinancées par l'Etat au titre de différents programmes contractualisés (PEI, PTIC, FMA etc.) et par les communes dans le cas des aménagements de traverses.

La CdC poursuivra également sa politique de maintenance du réseau avec un effort particulier :

- Sur les sections fortement impactées par les dernières intempéries (ex-RD 623 – Vallée de la Restonica, ex-RD 84 – secteur d'Ota),
- En poursuivant l'utilisation de techniques nouvelles en termes de revêtement de chaussée (Ex-RD 255/255A dans le bas Taravu). D'autres campagnes territoriales de ce type seront menées.

En fonctionnement, la CdC poursuivra ses actions permettant une bonne exploitation du réseau (surveillance de tunnel de Bastia, viabilité hivernale etc.).

Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	4 974 000	14 000 000	2 120 000	1 620 000	7 094 000	15 620 000
<i>Compétence 114- Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	<i>4 974 000</i>	<i>14 000 000</i>	<i>2 120 000</i>	<i>1 620 000</i>	<i>7 094 000</i>	<i>15 620 000</i>
<i>Programme 1141 Infrastructures portuaires - Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>4 200 000</i>	<i>10 880 000</i>	<i>1 870 000</i>	<i>1 420 000</i>	<i>6 070 000</i>	<i>12 300 000</i>
<i>Programme 1142 Infrastructures aéroportuaires - Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>250 000</i>	<i>1 150 000</i>	<i>250 000</i>	<i>200 000</i>	<i>500 000</i>	<i>1 350 000</i>
<i>Programme 1143 Ports - Subventions</i>	<i>24 000</i>	<i>224 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>24 000</i>	<i>224 000</i>
<i>Programme 1144 Aéroports - Subventions</i>	<i>500 000</i>	<i>1 746 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>500 000</i>	<i>1 746 000</i>

Acteur prépondérant de l'organisation des déplacements, la Collectivité de Corse, en qualité d'Autorité portuaire et aéroportuaire, aménage les infrastructures portuaires et aéroportuaires de l'île et participe ainsi au maintien et au développement des services essentiels de transports, de personnes et de marchandises.

La politique de gestion des infrastructures portuaires et aéroportuaires de la Collectivité de Corse doit s'adapter à l'évolution constante des normes et des techniques. Les défis énergétiques et les risques climatiques sont au centre des enjeux actuels.

Pour 2024, les objectifs sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires conduisent à poursuivre ou à engager les principales opérations d'investissement de mise aux normes, de sécurisation et de développement suivantes dont certaines sont cofinancées au titre du PEI 4, du PTIC ou par des participations de la CCIC.

Au niveau des infrastructures portuaires, la CdC finalisera les travaux de réparation et de confortement des ouvrages maritimes du vieux port de Bastia y compris la route du front de mer, lancera les travaux de réhabilitation de l'appontement Saint Joseph à Aiacciu ainsi que les travaux du musoir de la jetée du Scoglio Longo à Prupjà. Elle

poursuivra également les études portant sur le devenir du port de Calvi. Concernant les ports de pêche du Cismonte, elle continuera ses opérations de maintenance et de modernisation (Erbalunga, Barcaghju, Santa Severa notamment). En fonctionnement, l'opération de dragage du port de Centuri démarrera.

Au niveau des infrastructures aéroportuaires, la CdC poursuivra ses études de protection du seuil 02 de l'aéroport d'Aiacciu (encore plus fragilisé par les tempêtes de novembre 2023) et effectuera des aménagements côté ville dudit aéroport.

Plus généralement, la CdC poursuivra l'accompagnement des opérations menées par notre concessionnaire la CCIC.

Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	8 000 000	23 000 000	21 010 000	29 500 000	29 010 000	52 500 000
<i>Compétence 115 - Réseau ferré</i>	8 000 000	23 000 000	21 010 000	29 500 000	29 010 000	52 500 000
<i>Programme 1151 Réseau ferré</i>	8 000 000	23 000 000	950 000	1 100 000	8 950 000	24 100 000
<i>Programme 1152 CFC</i>	-	-	20 060 000	28 400 000	20 060 000	28 400 000

La Collectivité de Corse aménage le réseau ferroviaire et ses infrastructures.

Les infrastructures et services de transports ferroviaires favorisent le développement du transport de marchandises et de voyageurs sur le territoire insulaire.

La politique d'intermodalité permet de définir les actions propres pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques de transports terrestres intérieures (routiers et ferroviaires) et d'offrir des stratégies de services adaptés à la demande (en lien avec les modes doux et actifs) et aux différents territoires.

L'exercice 2024 doit permettre la poursuite de diverses opérations, cofinancées au titre des différents programmes contractualisés avec l'Etat (PEI, CPER etc.).

Ainsi, à l'instar de l'exercice 2023 (22M€ réalisés), la Collectivité de Corse investira massivement en 2024. Elle achèvera ses actions majeures, notamment la Commande Centralisée de la Voie Unique (CCVU) et le transfert du dépôt ferroviaire de Bastia à Casamozza. Elle poursuivra sa politique de modernisation et de mise en accessibilité des gares et haltes (notamment dans le périurbain bastiais et à Aiacciu) et de réhabilitation des ponts (Ascu, Muzzeli, Albanu, Casamozza et Prunelli).

L'année 2024 verra également, en termes d'exploitation du réseau ferroviaire, la mise en œuvre effective de l'activité du nouvel EPIC di u Caminu di ferru di a Corsica en lieu et place de la SAEML.

Politique V.E - Les transports urbains et scolaires

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.E - Les transports urbains et scolaires	-	-	31 455 000	29 404 325	31 455 000	29 404 325
<i>Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	-	-	31 455 000	29 404 325	31 455 000	29 404 325
<i>Programme 1161 Transports de voyageurs</i>	-	-	2 170 000	2 100 000	2 170 000	2 100 000
<i>Programme 1162 Transports scolaires</i>	-	-	25 285 000	24 104 325	25 285 000	24 104 325
<i>Programme 1163 Transports personnes en situation de handicap</i>	-	-	4 000 000	3 200 000	4 000 000	3 200 000

En relation avec les transports ferroviaires, le service de transport routier offre une alternative de transport adaptée aux besoins des différentes catégories d'usagers (voyageurs, élèves et élèves en situation de handicap). L'objectif poursuivi sera de garantir à nouveau à tous les élèves de l'île une offre de service de transport gratuite et adaptée permettant de relier domicile et établissement scolaire.

La CdC continuera son effort assumé sur ces politiques primordiales à travers la gestion des marchés des transports scolaires ramassant quotidiennement près de 10 000 élèves, l’attribution d’allocations kilométriques à de nombreuses familles, la prise en charge des frais de transports de près de 300 élèves et étudiants handicapés, le versement de subventions aux AO2, la gestion de 11 lignes interurbaines et la gestion de la DSP maritime assurant la desserte de Ghjirulatu.

En 2024, d’autres actions phares seront lancées :

- L’établissement d’un schéma de cohérence territoriale en collaboration notamment avec les communautés de communes,
- La mise en place d’un service de navettes desservant la vallée de la Restonica depuis le centre-ville de Corti, service mis en place en raison des intempéries Ciaran et Domingos de novembre 2023.

Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	320 000	11 753 000	220 000	454 000	540 000	12 207 000
<i>Compétence 121 - Réseau THD</i>	<i>320 000</i>	<i>11 753 000</i>	<i>220 000</i>	<i>454 000</i>	<i>540 000</i>	<i>12 207 000</i>
<i>Programme 1211 Réseau très haut débit de la Corse - Infrastructures</i>	<i>-</i>	<i>11 106 000</i>	<i>-</i>	<i>60 000</i>	<i>-</i>	<i>11 166 000</i>
<i>Programme 1212 Réseau très haut débit - Usages et sécurité</i>	<i>320 000</i>	<i>608 000</i>	<i>220 000</i>	<i>221 000</i>	<i>540 000</i>	<i>829 000</i>
<i>Programme 1213 CSIRT Cyber Corsica</i>	<i>-</i>	<i>39 000</i>	<i>-</i>	<i>173 000</i>	<i>-</i>	<i>212 000</i>

Le programme 1211 concerne le déploiement des infrastructures structurantes et stratégiques sur le territoire insulaire en matière de très haut débit. Sa stratégie est déclinée dans le livret du SDTAN de Corse - Smart Isula intitulé « un socle d’infrastructures souveraines ». A ce titre ce programme investit dans les domaines liés au très haut débit fixe et mobile (FTTH, téléphonie mobile), aux liaisons sous-marines à fibre optique, à la résilience des réseaux, aux interconnexions de sites stratégiques, aux datacenters, aux objets communicants, etc.

En investissement, on retrouve les projets ci-dessous :

Poursuite des déploiements de la fibre optique en Corse et des prises FTTH dans la perspective de la fin de construction des 170.000 prises prévues ; Préparation de la fin de la DSP du haut débit RHDCOR et de la reprise des biens de retours fournis par celle-ci ; Lancement d’une stratégie de résilience des réseaux numériques ; Poursuite des actions liées à la téléphonie mobile dans le cadre du NewDeal et de la qualité de la couverture du réseau ; Poursuite du suivi de l’exploitation du réseau très haut débit des EPLE ; Lancement des travaux liés à la structuration d’un socle unifié d’infrastructures numériques souveraines et la Mise en perspective du câble sous-marin Bastia-Marseille acquis en fin 2023 et préparation de la fin de la DSP portée par Corsica Link Network sur le câble Bastia-Menton.

Le programme 1212 permet d’assurer la transformation numérique de la Corse en matière de développement des services et des usages numériques au sein de l’ensemble de la société insulaire. Il assure le suivi opérationnel de la stratégie numérique de la Corse, Smart Isula, adoptée par l’Assemblée de Corse le 2 juin 2022 (délibération n°22/074 AC du 2 juin 2022). Les principales opérations envisagées au BP 2024 sont les suivantes :

En investissement :

- Décliner le SDTAN Smart Isula dans les territoires, imprimer ses 11 livrets au format papier et développer un « jeux sérieux » permettant d’en faire la promotion,
- Assurer la poursuite de la mise en œuvre de l’espace numérique de travail Leia au sein des 50 lycées et collèges de Corse,
- Mettre en œuvre et alimenter en donnée la plateforme opendatacorsica, le site OpenData de la Collectivité de Corse,
- Lancer une observation de l’évolution de la transformation de la société corse par le Digital.

En fonctionnement :

- Gérer et promouvoir le nom de domaine .corsica dont la Collectivité est le titulaire auprès de l'ICANN, l'autorité de régulation de l'Internet mondial
- Etudier la préfiguration puis lancer opérationnellement le service public de la donnée de la Corse,
- Accompagner l'Association Hub Corsica pour un numérique inclusif dans la mise en œuvre de ses actions auprès des acteurs insulaires de l'inclusion numérique,
- Organiser différentes actions d'e-inclusion sur le terrain (exemples : Digital Factory in Paesi),
- Accompagner les directions métiers de la Collectivité de Corse à l'innovation de leurs métiers par le design (Corsica Lab).

Le programme CSIRT Cyber Corsica permet d'assurer la mise en œuvre et le fonctionnement d'un centre de réponse d'urgence face aux incidents cyber, au profit des collectivités et structures du tissu économique local. Celui-ci a pour mission principale de traiter les demandes d'assistance des institutions comme PME, ETI, collectivités territoriales, associations et de les mettre en relation avec des partenaires de proximité.

Ce programme budgétaire s'inscrit dans le cadre de la convention signée le 6 septembre 2021 entre l'Etat et la Collectivité de Corse dans le cadre du plan France Relance. Par cette convention l'Etat a apporté un soutien financier d'un million d'euros à la Collectivité de Corse afin d'assurer la mise en œuvre de ce centre et son fonctionnement pour une durée de 3 ans. L'opération finance principalement :

En investissement : Le matériel du centre, Renforcement de la gouvernance, de l'accompagnement et de l'animation de la communauté des acteurs de la cybersécurité en Corse.

En fonctionnement : Les locaux du CSIRT (loyers et frais divers de fonctionnement), Les salaires, déplacements et formations de l'équipe du CSIRT composée de 3 personnes pour les 3 premières années, Les opérations de communication, Les AMO nécessaires à la pérennisation du centre.

Axe VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

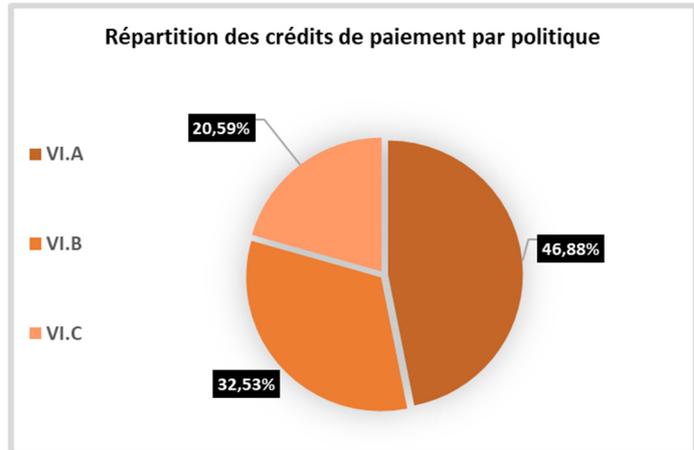
Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

35 233 247 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

44 970 000 €

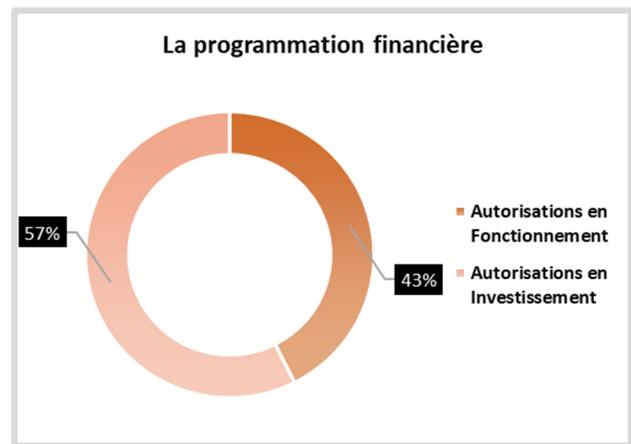


→ Autorisation d'engagement de :

37 959 247 €

→ Autorisation de programme de :

51 086 300 €



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
VI.A Le développement agricole et rural	26 586 300	20 790 000	16 178 550	16 810 550	42 764 850	37 600 550
VI.B Le soutien aux entreprises	20 500 000	19 350 000	6 619 920	6 741 920	27 119 920	26 091 920
VI.C Le développement touristique	4 000 000	4 830 000	15 160 777	11 680 777	19 160 777	16 510 777
TOTAL	51 086 300	44 970 000	37 959 247	35 233 247	89 045 547	80 203 247

Politique VI.A - Le développement agricole et rural

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VI.A Le développement agricole et rural	26 586 300	20 790 000	16 178 550	16 810 550	42 764 850	37 600 550
<i>Compétence 211 - Agriculture</i>	<i>20 150 300</i>	<i>17 910 000</i>	<i>16 078 550</i>	<i>16 078 550</i>	<i>36 228 850</i>	<i>33 988 550</i>
Programme 2110 ODARC - Structure	1 600 000	1 810 000	11 528 550	11 528 550	13 128 550	13 338 550
Programme 2111 ODARC - Dvp rural TOP UP 2014/2021	5 550	1 300 000	-	-	5 550	1 300 000
Programme 2113 ODARC - Dvp rural - TOP UP	-	-	-	-	-	-
Programme 2114 ODARC - Opérations spécifiques	1 974 500	2 100 000	450 000	450 000	2 424 500	2 550 000
Programme 2115 ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP	8 026 250	6 000 000	-	-	8 026 250	6 000 000
Programme 2116 SMAC	-	-	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Programme 2118 ODARC - Dvp rural FEADER 2014/2020	2 544 000	6 023 293	-	-	2 544 000	6 023 293
Programme 21191 Ingénierie agricole	-	-	600 000	600 000	600 000	600 000
Programme 21192 ODARC - Dvp rural PSN CORSE 2023/2027 CDC	4 800 000	367 500	-	-	4 800 000	367 500
Programme 21193 ODARC - Dvp rural PSN CORSE 2023/2027 ETAT	1 200 000	309 207	-	-	1 200 000	309 207
<i>Compétence 212 - Forêt</i>	<i>6 436 000</i>	<i>2 880 000</i>	<i>100 000</i>	<i>732 000</i>	<i>6 536 000</i>	<i>3 612 000</i>
Programme 2121 Forêt	6 436 000	2 880 000	100 000	732 000	6 536 000	3 612 000

Les programmes relatifs à cette politique sont exclusivement consacrés à la politique agricole et rurale. Ils se déclinent en deux axes majeurs et complémentaires.

Le premier axe concerne l'action de l'ODARC qui se déclinent en cinq enjeux de politique publique, à savoir :

- Protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ;
- Appréhender le développement agricole à l'aune du changement climatique ;
- Orienter l'accompagnement public vers la production, l'autonomie alimentaire et l'efficacité environnementale ;
- Intensifier la connaissance au travers de la recherche appliquée et de l'innovation afin de faire face aux défis qui se posent au monde agricole insulaire ;
- Consolider l'approche territoriale et la transversalité entre l'ODARC et les autres offices et agences.

Le programme 2115, qui est dédié au Hors Feader et Hors Top Up, soutient principalement :

- La diffusion des connaissances techniques et les actions collectives de filières qui s'inscrivent sur les axes qualité, identité et promotion des produits certifiés dans le cadre du plan Ambition Corse 2024.
- L'accompagnement des « Contrats de Coopération Professionnelle Agricole- CCPA ».
- Financement de la modernisation des exploitations agricoles ou forestières sur régime d'aides d'Etat (aides simplifiées, caves vinicoles, accompagnements spécifiques...)

Cet axe permettra l'accompagnement de projets qui ne sont pas financés par du FEADER.

Suite à des reliquats de crédits FEADER sur des mesures non cofinancées par des crédits CdC (ICHN notamment), un redéploiement est prévu afin d'optimiser les financements européens mais nécessite des cofinancements de la CDC notamment sur des dispositifs aménagements hydrauliques, DFCI et amélioration de la gestion des ressources pastorales et traditionnelles.

Le plan stratégique national - PSN volet Corse a pour vocation de prendre le relais du PDRC, avec de nouvelles dispositions de mobilisation des aides. En 2024 les dispositifs qui seront ouverts concerneront principalement la modernisation des exploitations, l'installation des jeunes agriculteurs, l'industrie agro-alimentaire, le soutien à l'agriculture biologique, les mesures agro-environnementales et climatiques et les aides LEADER fonctionnement.

Le deuxième axe de cette politique porte, sur le financement du Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) et ainsi optimiser sa politique publique de l'abattage au bénéfice des filières d'élevage en Corse, et sur l'ingénierie Agricole de développement durable des territoires agricoles et ruraux et de sauvegarde des élevages de montagne fragiles au travers d'un conventionnement entre la CdC et les chambres d'agricultures.

Politique VI.B - Le soutien aux entreprises

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VI.B Le soutien aux entreprises	20 500 000	19 350 000	6 619 920	6 741 920	27 119 920	26 091 920
<i>Compétence 213 - Action économique</i>	<i>20 500 000</i>	<i>19 350 000</i>	<i>6 619 920</i>	<i>6 741 920</i>	<i>27 119 920</i>	<i>26 091 920</i>
<i>Programme 2130 ADEC</i>	<i>12 000 000</i>	<i>9 000 000</i>	<i>5 900 000</i>	<i>5 900 000</i>	<i>17 900 000</i>	<i>14 900 000</i>
<i>Programme 2131 ADEC - Actions régionales aux entreprises</i>	<i>2 000 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>669 920</i>	<i>669 920</i>	<i>2 669 920</i>	<i>3 669 920</i>
<i>Programme 2132 ADEC - Outils financiers</i>	<i>6 000 000</i>	<i>5 550 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>6 000 000</i>	<i>5 550 000</i>
<i>Programme 2133 Mesures économiques – Plan COVID-19</i>	<i>-</i>	<i>1 300 000</i>	<i>50 000</i>	<i>172 000</i>	<i>50 000</i>	<i>1 472 000</i>
<i>Programme 2134 ADEC - Sociétés d'Economie Mixtes SEM</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>

La politique relative au soutien aux entreprises est notamment mise en œuvre par les programmes budgétaires de l'ADEC. En application de la révision du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I), adopté en juillet 2022 par l'Assemblée de Corse. Son action se décline autour de trois axes majeurs :

- Augmenter la production de biens et de services pour créer de la richesse mais aussi réduire les effets de la dépendance extérieure de la Corse ;
- Amorcer une transition sociale en répartissant plus équitablement la richesse produite ;
- Adapter notre économie aux enjeux de durabilité écologique.

L'année 2024 verra la formalisation de la stratégie de l'ADEC concernant l'attractivité du territoire, la responsabilité sociale des entreprises, la refonte des aides à l'emploi et le soutien à l'économie mixte.

Afin de repenser le modèle productif en soutenant l'économie circulaire et la production verte, l'ADEC s'engage à proposer aux porteurs de projets, au-delà des aides financières, un accompagnement personnalisé prenant en considération l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises corses. Le soutien au tissu économique se concrétisera également par une mobilisation d'aides financières directes dans le cadre de projets individuels. Ceux-ci pourront également bénéficier d'un accès facilité et bonifié au levier de l'endettement, dans un environnement marqué par le tarissement de la liquidité et la hausse des taux d'intérêt. De nouveaux outils d'ingénierie financière, en particulier pour la croissance verte, seront déployés dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen 2021/2027.

A noter la création du programme 2134 ADEC – Sociétés d'Economie Mixtes, qui permettra d'initier la démarche globale concernant la réflexion sur les SEM dont la CdC est actionnaire. Ce programme permettra également d'engager les réflexions sur la création d'autre SEM et notamment une SEM d'Aménagement.

Politique VI.C - Le développement touristique

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VI.C Le développement touristique	4 000 000	4 830 000	15 160 777	11 680 777	19 160 777	16 510 777
<i>Compétence 214 - Tourisme</i>	<i>4 000 000</i>	<i>4 830 000</i>	<i>15 160 777</i>	<i>11 680 777</i>	<i>19 160 777</i>	<i>16 510 777</i>
<i>Programme 2140 ATC</i>	<i>4 000 000</i>	<i>4 275 000</i>	<i>12 660 777</i>	<i>11 680 777</i>	<i>16 660 777</i>	<i>15 955 777</i>
<i>Programme 21402 ATC - Flux aériens</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 500 000</i>	<i>-</i>	<i>2 500 000</i>	<i>-</i>
<i>Programme 2141 Tourisme</i>	<i>-</i>	<i>555 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>555 000</i>

La politique de développement touristique assurée par l'Agence du Tourisme de la Corse a pour objectif :

- La promotion des atouts de notre île sur le marché français et à l'international ;
- Le développement et la valorisation de l'offre touristique ;
- L'observation et l'analyse permanente de l'évolution du tourisme sur notre île ;
- La coordination des différents acteurs du tourisme présents sur notre territoire.

Pour 2024, il s'agira de :

- Renforcer la campagne de promotion pour tenir compte, d'une part, de l'existence d'une concurrence très agressive au sein du monde méditerranéen, et, d'autre part, du contexte particulier des JO. La Corse, si on la compare aux régions françaises qui consacrent le moins de moyen à la promotion touristique, mais elle tente, à budget constant, d'améliorer encore l'efficacité de ses campagnes de communication déjà performantes.
- Renforcer la coordination des acteurs du tourisme dans tous les secteurs d'intervention de l'Agence, ceci pour:
 - Accroître la concertation et l'information dans le but de renforcer le poids des campagnes marketing réalisées par les différents opérateurs du tourisme corse (transporteurs, Tours Opérateur, Offices de Tourisme) ;
 - Augmenter le nombre de contrats de territoires construits avec les offices de Tourisme ;
 - Mutualiser les outils qui permettent la connaissance du secteur (groupements de commandes avec les Agences et Offices et les opérateurs privés).
- Renforcer l'expertise sur les meublés de tourisme pour travailler sur des propositions de remédiation.
- Arbitrer sur l'opération de création d'une Maison de la Corse en Italie (Rome), à la suite de la phase d'étude qui s'est révélée concluante.
- Dématérialiser les demandes d'aides effectuées dans le cadre du guide des aides de l'Agence.
- Poursuivre le développement de l'éco labellisation des hébergements pour promouvoir un tourisme durable.

Enfin, l'ATC souhaite étudier la mise en place d'un dispositif d'aide à la création de nouvelles lignes aériennes ; ceci afin de mettre en œuvre les principes de désaisonnalisation du tourisme et de diversification de la provenance des visiteurs. L'objectif est de sécuriser et de développer le tourisme à partir des bassins européens et nationaux les plus prometteurs.

L'intérêt d'investir, en respectant un équilibre financier, semble évident dans un contexte de concurrence accrue.

Un premier travail a permis de déterminer les lignes aériennes les plus intéressantes à partir des aéroports nationaux durant l'avant et l'après saison. Il a pu démontrer l'intérêt économique du projet, et détailler les contours juridiques d'une opération qui pourrait être mise en œuvre en partenariat avec la CCIC.

Axe VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

1 470 000 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

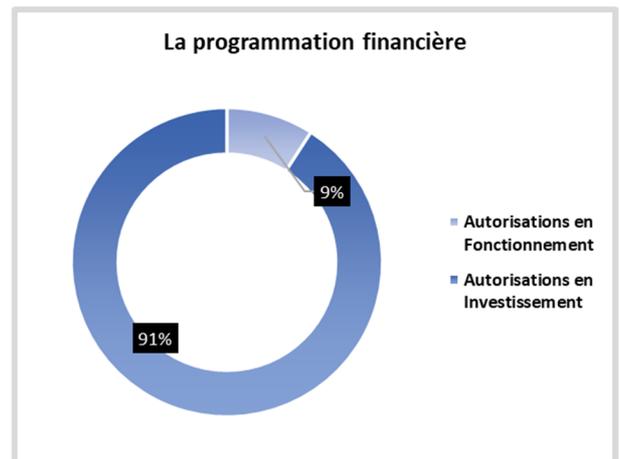
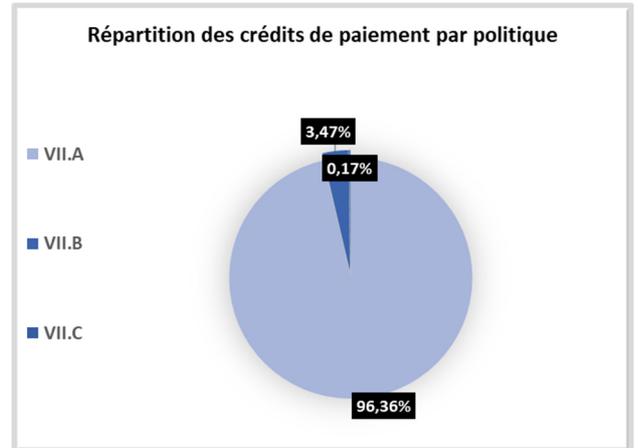
21 600 000 €

→ Autorisation d'engagement de :

1 500 000 €

→ Autorisation de programme de :

15 000 000 €



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	15 000 000	21 600 000	700 000	630 000	15 700 000	22 230 000
VII.B La coopération territoriale	-	-	760 000	800 000	760 000	800 000
VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	-	-	40 000	40 000	40 000	40 000
TOTAL	15 000 000	21 600 000	1 500 000	1 470 000	16 500 000	23 070 000

Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	15 000 000	21 600 000	700 000	630 000	15 700 000	22 230 000
<i>Compétence 231 - Fonds européens</i>	-	-	40 000	40 000	40 000	40 000
<i>Programme 2311 Assistance technique PDRC</i>	-	-	40 000	40 000	40 000	40 000
<i>Compétence 232 - Subvention globale</i>	15 000 000	21 600 000	660 000	590 000	15 660 000	22 190 000
<i>Programme 2322 Gestion des fonds européens</i>	-	12 000 000	-	120 000	-	12 120 000
<i>Programme 2324 REACT EU</i>	-	7 600 000	-	-	-	7 600 000
<i>Programme 2325 Programme FEDER - FSE 2021-2027</i>	15 000 000	2 000 000	600 000	410 000	15 600 000	2 410 000
<i>Programme 2326 Centre Europe Direct Corsica</i>	-	-	60 000	60 000	60 000	60 000

Les élections au Parlement européen qui se tiendront en juin 2024 préfigurent le changement de mandature des institutions européennes. 2025 sera une année clef avec la révision à mi-parcours de la programmation 2021-2027 et la présentation par une nouvelle Commission européenne des futures propositions de cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 et des politiques européennes post 2027.

Durant l'année 2024, un travail transversal sera réalisé par le Conseil Exécutif afin de constituer un dossier sur les problématiques rencontrées en Corse, dans la perspective de pouvoir se glisser dans les priorités de la nouvelle Commission européenne.

La Collectivité de Corse en tant qu'autorité de gestion FEDER/FSE/FEADER/FEAMP assure le pilotage et la gestion des dépenses des programmes européens qui sont imputés sur cette politique publique.

2024 sera consacré à l'exercice de clôture du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020 et à la programmation du nouveau programme dans un cadre de gestion totalement rénové et piloté par un comité de programmation territorial.

Concernant la clôture du PO 2014-2020, les dernières certifications de dossiers seront communiquées à l'autorité de gestion au plus tard en mars 2024 afin de respecter le seuil de dégagement d'office fixé à plus de 115 M€ de crédits FEDER FSE en cumulé à justifier et correspondant à l'enveloppe allouée à la Corse pour cette période 2014-2020.

Le desserrement du calendrier par la Commission européenne (report d'un an de la clôture de juillet 2024 à juillet 2025) permettra à la Collectivité de disposer d'un peu plus de temps pour traiter les dossiers complexes et/ou pour lesquels les bénéficiaires n'auraient pas adressé toutes les pièces.

Le taux de 100% pour REACT EU devrait permettre également de sécuriser les recettes avec en corollaire un gros travail à effectuer sur la maquette afin de déterminer les impacts de variation de taux.

STEP prévoit que soit certifiée l'enveloppe FEDER « mainstream » avant le 30 juin 2024 et donc effectuer les paiements aux bénéficiaires cette année, à l'exception de 1%, ainsi que les justificatifs des préfinancements initiaux soit environ au total 4 M€.

L'année 2024 sera consacrée à la mise en œuvre du programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027 qui représente sur cette période de programmation une enveloppe de crédits de 117 millions d'euros, dont 105 millions d'euros de crédits FEDER et 12 millions d'euros de crédits FSE. Ce programme qui a été approuvé le 2 décembre 2022 par la Commission européenne est issu d'un long processus de concertation avec les acteurs afin de définir un programme au plus près des besoins et des attentes du territoire.

La Collectivité de Corse, autorité de gestion de ce programme a finalisé au cours de l'année 2023 son descriptif de gestion et de suivi des aides qui va dans le sens d'une centralisation de certaines mesures du programme au sein de la direction en charge des affaires européennes. Les premiers appels à projets ont été lancés fin 2023.

En ce qui concerne le PDRC, les actions à financer au titre de l'exercice 2024 portent sur la réalisation des actions de communication du programme, l'appui à la préparation du rapport annuel de mise en œuvre et l'organisation du comité de suivi pluri-fonds.

Ainsi, l'exercice 2024 sera donc consacré à la programmation des premiers dossiers relevant des grandes orientations de ce programmes à savoir le développement de la recherche et de l'innovation, le renforcement de l'accompagnement des entreprises, le développement des systèmes de communication numérique, la diminution de la dépendance énergétique par l'optimisation de la capacité de production d'énergies vertueuses et la rénovation énergétique des infrastructures, le soutien à la mobilité durable et la lutte contre les inégalités économiques sociales et territoriales.

Le CED labellisé en 2020 pour la période 2021-2025 poursuivra son action sur les territoires et auprès des jeunes pour diffuser des informations mais également accompagner le travail d'ingénierie mené par les services de la direction des affaires européennes afin de faciliter l'accès aux financements européens.

Politique VII.B - La coopération territoriale

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VII.B La coopération territoriale	-	-	760 000	800 000	760 000	800 000
<i>Compétence 221 - Coopération décentralisée</i>	-	-	760 000	800 000	760 000	800 000
<i>Programme 2211 Programme Eurodyssée</i>	-	-	140 000	140 000	140 000	140 000
<i>Programme 2212 Assistance technique PO - FEDER</i>	-	-	400 000	440 000	400 000	440 000
<i>Programme 2213 Italie France Maritime</i>	-	-	85 000	85 000	85 000	85 000
<i>Programme 2216 Coopération décentralisée</i>	-	-	100 000	100 000	100 000	100 000
<i>Programme 2217 INTERREG MED</i>	-	-	35 000	35 000	35 000	35 000

L'ensemble des programmes de la politique de coopération territoriale s'inscrit en complément des programmes européens FEDER/FSE classiques. En effet, la CdC, à titre d'Autorité Nationale du Programme FEDER de coopération transfrontalière INTERREG Italie-France Maritime, doit supporter des dépenses d'assistance technique mais aussi prendre en charge, l'animation et l'appui à la certification des dépenses du programme.

La Corse a toujours été présente dans le cadre du programme de coopération MARITIMO. Plus de 80M€ ont bénéficié au territoire dans le cadre de la programmation 2014-2020. Les services accompagnent l'ensemble des bénéficiaires potentiels afin de favoriser l'émergence de projets de coopération sur l'ensemble des 5 priorités du programme 2021-2027.

De par sa position stratégique, la Corse est également éligible à d'autres programmes de coopération INTERREG, depuis deux ans, un des objectifs de la Collectivité est de faire connaître ces programmes et de favoriser les coopérations sur de nouveaux territoires :

- Le programme de coopération transnationale INTERREG EUROMED 2021-2027 (anciennement INTERREG MED) : ouvert à 14 pays et 69 régions de la Rive Nord de la Méditerranée et des pays IPA (pays des Balkans en pré-adhésion à l'Union Européenne) pour un budget de 235 millions d'euros ;
- Le programme de voisinage INTERREG NEXT MED 2021-2027 (anciennement IEV CT MED) : à destination des 15 pays ouverts sur la Rive Sud de la Méditerranée et de 90 régions du Sud éligibles (sous réserve de signature de conventions de financement avec la Commission européenne). Budget : 271.5 millions d'euros ;
- Le programme de coopération interrégionale INTERREG EUROPE 2021-2027 à destination des régions des 27 Etats-membres de l'Union européenne ainsi qu'à celles de la Norvège et de la Suisse. Budget : 379.5 millions d'euros.

Pour ces programmes de coopération (INTERREG EUROPE et EUROMED, NEXT MED) les acteurs corses ont été peu représentés sur les précédentes programmations. La composition du partenariat a certainement joué un rôle

important et a favorisé leur orientation sur des programmes plus facilement mobilisables, notamment eu égard aux liens géographiques et historiques, comme le programme France Italie-maritime.

De plus, la Collectivité de Corse n'a pas la même implication dans ces différents programmes de coopération : elle est Autorité nationale du programme France Italie maritime, et seulement partenaire éligible des 3 autres.

Toutefois, le fonctionnement des programmes de coopération et les thématiques abordées étant sensiblement les mêmes, le travail d'animation territoriale à destination des porteurs potentiels sera amplifié en 2024 pour éclairer ces acteurs sur les possibilités de financement des 4 INTERREG.

Ces programmes de coopération visent les mêmes thématiques générales : la promotion des activités de recherche et d'innovation, le tourisme durable, les bassins de vie verts et l'inclusion sociale avec une coordination générale appelée « gouvernance » entre ces différents axes.

Ce sont des programmes cofinancés entre 80% (INTERREG EUROPE et EUROMED) et 89% (NEXT MED) par les fonds FEDER et IPA (fonds dédiés aux pays en pré-adhésion).

Politique VII.C - Les relations méditerranéennes, européennes et internationales

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	-	-	40 000	40 000	40 000	40 000
<i>Compétence 222 - Coopération internationale</i>	-	-	40 000	40 000	40 000	40 000
<i>Programme 2221 Coopération internationale</i>	-	-	40 000	40 000	40 000	40 000

Pour 2024-2025, la Collectivité de Corse va se doter d'une feuille de route en matière de coopération internationale permettant de renforcer l'ouverture de la Corse sur l'arc méditerranéen, l'Europe et le reste du monde.

L'objectif recherché est de rendre lisible les actions menées par les directions sectorielles, les agences et les offices et d'en informer annuellement l'Assemblée de Corse. La stratégie sera donc sectorielle, révisable annuellement, flexible et concertée.

La feuille de route 2024-2025 prendra donc la forme d'un document cadre, actant annuellement les différentes actions menées par les directions opérationnelles de la Collectivité, ses agences et offices, et le budget dédié.

L'année 2024 sera consacrée à renforcer les liens et stratégie de coopération avec la Sardaigne, en assurant notamment la mise en œuvre opérationnelle des accords de coopération existants et en mobilisant les programmes de coopération auxquels la Corse est éligible. Dans la poursuite des travaux réalisés en 2023, 4 axes prioritaires de développement avec la Sardaigne seront privilégiés en 2024 : la langue et la culture, l'environnement, les transports et l'éducation.

La Collectivité de Corse et la Région Autonome de Sardaigne ont engagé un processus fondamental de coopération pour assurer une gestion commune des enjeux environnementaux dans le périmètre des Bucchi di Bunifaziu, espace biogéographique d'importance majeure au cœur de la Méditerranée occidentale.

Le 25 janvier 2024, l'archipel de la Maddalena a accueilli le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse et son homologue sarde, l'Assessore della difesa dell'ambiente, qui ont formalisé la signature d'un protocole d'entente structurant une démarche partenariale pour la création d'une réserve transfrontalière « Man and Biosphere » (MAB) de l'UNESCO. Sous l'égide de la Directrice générale de l'UNESCO, particulièrement intéressée par la pertinence de l'initiative, la mise en œuvre de ce programme dotera les deux îles d'un véritable outil collaboratif.

Cet acte fondateur revêt une dimension politique forte et témoigne de la volonté conjointe de la Corse et de la Sardaigne de s'inscrire dans un cadre international fédérateur.

Concernant les transports, le 31 octobre 2023, à Torino, a été installé le premier Comité de Coopération Transfrontalière visé par l'article 10 du traité du Quirinal.

Il est prévu que « ce comité qui se réunit au moins une fois par an, puisse proposer des projets de coopération frontalière dans tous les domaines de politique publique, et toute solution pour leur réalisation, y compris le cas échéant conventionnel, législatif ou réglementaire »,

Ce sujet a de plus été notamment défendu par le conseil exécutif lors du comité stratégique d'installation du traité du Quirinal qui s'est tenu le 31 octobre 2023 à Torino afin de favoriser la coopération entre la France et l'Italie et mettre en place les politiques transfrontalières, de proximité et durables, continentales ou insulaires, de façon concrète et opérationnelle.

Dans le secteur de l'éducation, il est envisagé de développer les échanges éducatifs avec la région nord de la Sardaigne, la Gallura, à travers le programme Erasmus+.

L'objectif étant d'inciter le maximum de classes, notamment bilingues, à échanger avec les écoles de Gallura autour de la langue, de la culture, de l'histoire et du patrimoine.

A partir d'un premier exemple d'échange Erasmus+, prévu entre l'école de Porto-Vecchio et le collège d'Aggius en 2024, une projection pourra être effectuée pour avoir une idée de la somme nécessaire à la mise en route d'un programme général entre établissements scolaires de Gallura et de Corse.

Un projet d'échanges plus global dans le cadre du traité du Quirinal a été envisagé par la DAREIC, l'Institut Français de Rome et l'Ufficio Scolastico Regionale per la Sardegna pour des échanges entre les établissements scolaires des deux îles.

La Collectivité de Corse a été accréditée en janvier 2022 au **programme Erasmus+ « formation et éducation des adultes »** avec comme ligne directrice la **promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Corse**.

La politique de mobilité internationale est transversale tout comme l'ESS. Accompagner et impliquer les acteurs de l'ESS dans des projets de coopération est un levier d'action du cadre de référence. La DAEMRIPC appuyée par la mission pilote ESS coordonnent le consortium de mobilité Erasmus afin d'asseoir la transversalité de thématiques et de compétences nécessaires à l'active implication des agences et offices, comme de la société civile dans la démarche de promotion et de développement de l'ESS.

Outre la formation des agents et des acteurs de l'ESS, l'objectif est d'encourager sur la nouvelle programmation européenne une autre façon d'entreprendre et de poursuivre une démarche éthique et opérationnelle qui renforce les valeurs de service public de proximité, la localisation d'une économie vertueuse et la garantie d'une meilleure cohésion sociale.

Chacune des thématiques occupe 2 années de la programmation. L'année 2023-2024 est dédiée à l'économie circulaire et aux activités de traitement/valorisation des déchets, la fin de l'année 2024 basculera vers l'organisation d'une nouvelle accréditation consacrée la revitalisation du rural.

Axe O – La construction d’une administration innovante et performante

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

298 330 919 €

→ Crédit de paiement d’investissement de :

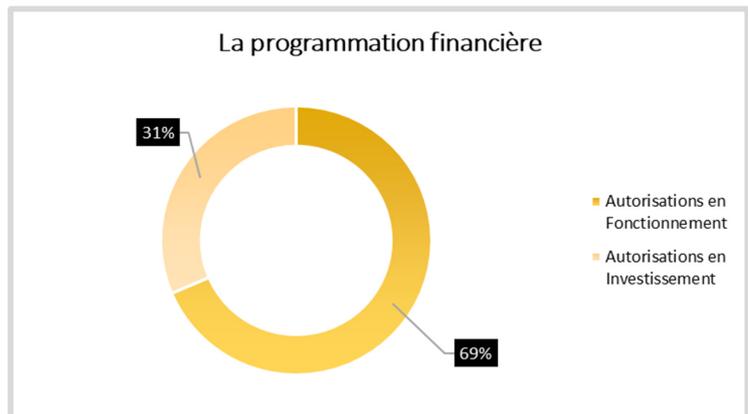
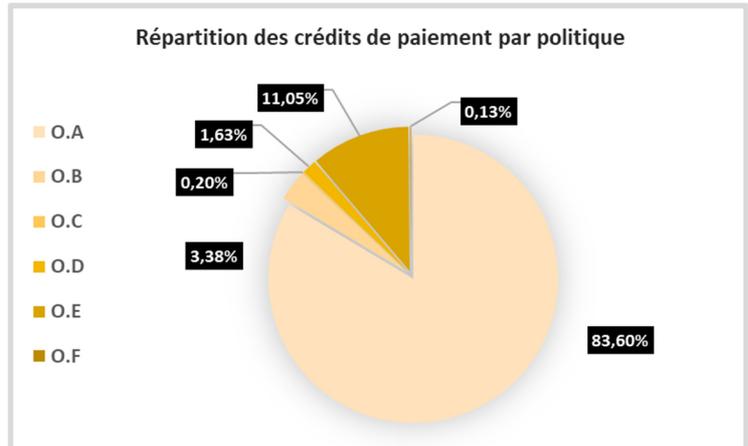
16 399 000 €

→ Autorisation d’engagement de :

40 313 004 €

→ Autorisation de programme de :

18 480 000 €



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
O.A Structurer l'administration territoriale	130 000	210 000	2 800 000	262 917 661	2 930 000	263 127 661
O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	3 470 000	4 417 000	7 630 000	6 234 000	11 100 000	10 651 000
O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 000 000	-	5 465 000	640 000	10 465 000	640 000
O.D Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	-	-	1 308 004	5 134 509	1 308 004	5 134 509
O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	9 800 000	11 692 000	22 870 000	23 081 500	32 670 000	34 773 500
O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	80 000	80 000	240 000	323 249	320 000	403 249
TOTAL	18 480 000	16 399 000	40 313 004	298 330 919	58 793 004	314 729 919

Politique O.A - Structurer l'administration territoriale

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	130 000	210 000	2 800 000	262 917 661	2 930 000	263 127 661
<i>Compétence 612 - Communication</i>	-	-	300 000	1 490 063	300 000	1 490 063
<i>Programme 6121 Communication</i>	-	-	200 000	1 282 988	200 000	1 282 988
<i>Programme 6123 Etudes transversales</i>	-	-	-	98 500	-	98 500
<i>Programme 6124 Protocole</i>	-	-	-	39 625	-	39 625
<i>Programme 6125 Inspection générale - Audit interne</i>	-	-	-	68 950	-	68 950
<i>Programme 6126 Tricentenaire de Pasquale Paoli</i>	-	-	100 000	-	100 000	-
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	130 000	210 000	2 500 000	261 427 598	2 630 000	261 637 598
<i>Programme 6161 Salaires</i>	-	-	-	246 072 828	-	246 072 828
<i>Programme 6162 Médecine préventive sécurité au travail</i>	130 000	175 000	225 000	807 000	355 000	982 000
<i>Programme 6163 Œuvres sociales</i>	-	-	500 000	500 000	500 000	500 000
<i>Programme 6164 Formation - Déplacements agents</i>	-	-	570 000	555 470	570 000	555 470
<i>Programme 6165 Action sociale - TR - Déplacements</i>	-	35 000	1 205 000	13 492 300	1 205 000	13 527 300

Les crédits inscrits au titre de la communication institutionnelle permettront d'informer les publics et de valoriser l'ensemble des politiques publiques et dispositifs mis en œuvre par la Collectivité de Corse, pour l'année 2024, par la réalisation de campagnes d'information et de communication publique, l'organisation d'événementiels, de relations publiques et presse, ainsi que la création d'outils digitaux et numériques adaptés notamment pour le site www.isula.corsica et les réseaux sociaux de l'institution. Ces actions permettront également de poursuivre les marchés de communication, de promotion, d'animation et de relations publiques avec les clubs sportifs insulaires de haut niveau pour la saison 2023/2024.

S'agissant de la gestion des ressources humaines, sont inscrits les crédits nécessaires au paiement des salaires et des charges afférentes, mais aussi les postes de dépenses nécessaires à l'évolution de carrière et des parcours des agents.

Dans le domaine de la santé au travail, le service de la médecine préventive poursuivra les missions réglementaires. Le service du maintien dans l'emploi met en œuvre de nombreuses actions afin d'améliorer la prise en compte du handicap et sa politique de prévention. Ces actions sont conduites notamment dans le cadre de la convention passée avec « le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique » qui permet in fine d'obtenir un financement en tout ou partie.

S'agissant de la formation, un travail transversal étroit avec l'ensemble des directions est à la base des modalités d'intervention. L'action principale de la direction se matérialise par la passation de nombreux marchés publics relevant d'obligations réglementaires ou d'actions de professionnalisation, de marchés permettant d'analyser les pratiques professionnelles dédiées aux travailleurs sociaux et médico-sociaux, l'obtention des différents permis de conduire, ou encore de suivre des itinéraires de formation au titre des certifications.

Concernant la prévention des risques professionnels, le service de prévention des risques professionnels et une mission d'animation, analyse et prospective des risques psychosociaux ont été mis en place afin d'accompagner, de suivre, de conseiller, d'auditer, d'expertiser, de fournir une communication adaptée à l'ensemble des services de la Collectivité afin de mettre en place une véritable culture de prévention en s'appuyant sur différents marchés d'expertises et de conseils sur des thématiques aussi variées que l'informatisation du Document Unique ou la sollicitation de psychologues externes.

Le dimanche 6 avril 2025 constituera « la journée » de commémoration du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli. Diverses manifestations organisées par la Collectivité jalonnent l'année 2025, « Année du tricentenaire ». C'est dans cet esprit que le rapport « PASQUALE PAOLI 2025 - 300ESIMU ANNIVERSARIU DI A NASCITA DI U BABBU DI A PATRIA » a été approuvé par l'Assemblée de Corse le 1er mars 2024. Il vise à définir les modalités d'organisation et les événements qui seront programmés mais également l'esprit que le comité de pilotage souhaite donner à cette commémoration.

Politique O.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la	3 470 000	4 417 000	7 630 000	6 234 000	11 100 000	10 651 000
<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	<i>3 470 000</i>	<i>4 417 000</i>	<i>7 630 000</i>	<i>6 234 000</i>	<i>11 100 000</i>	<i>10 651 000</i>
<i>Programme 6142 Informatique</i>	<i>2 870 000</i>	<i>4 050 000</i>	<i>7 500 000</i>	<i>6 178 000</i>	<i>10 370 000</i>	<i>10 228 000</i>
<i>Programme 6143 SIG</i>	<i>600 000</i>	<i>367 000</i>	<i>130 000</i>	<i>56 000</i>	<i>730 000</i>	<i>423 000</i>

Le système d'information et le digital de la collectivité constituent un ensemble d'outils, de méthodes et de services qui améliorent la performance du fonctionnement de la collectivité. Il facilite les échanges d'informations et la collaboration entre les acteurs internes et externes, en apportant une source unique de données exploitables par une multitude d'acteurs. Il joue un rôle décisif dans la dématérialisation des procédures (gestion de la chaîne comptable et financière, gestion des RH, gestion du courrier et des documents...) comme dans la digitalisation des services offerts au public (demandes d'aides...) et dans la relation avec les usagers et citoyens. En ce sens, les systèmes d'information et le digital jouent un rôle de véritable « système nerveux » de la collectivité qui conditionnent la performance de l'organisation et sa transformation progressive (adaptation aux évolutions technologiques, aux besoins nouveaux des usagers, à de nouvelles missions...).

La section de fonctionnement est marquée par trois tendances majeures.

- ⇒ La première relève d'un changement progressif du modèle économique des éditeurs logiciels caractérisé par une évolution du modèle acquisition vers un modèle abonnement. La conséquence financière pour la collectivité est un transfert de charge de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.
- ⇒ La seconde concerne l'évolution du contexte Cyber marqué par une augmentation importante des risques et la perspective d'obligations nouvelles découlant de la directives NIS2.
- ⇒ La troisième est l'évolution des usages de l'administration et des élus marquée par un accroissement fort des besoins en mobilités et en collaboration, et d'un nombre important de sites.

En section d'investissement, les principaux postes de dépenses indispensables au développement et à la transformation du Système d'Information de la collectivité découlent de la déclinaison de la Feuille de Route SI validée lors du Comité Stratégique SI de juillet 2023.

Pour le SIG, les opérations ciblées en 2024 sont les suivantes :

En investissement :

- Mise en cohérence et consolidation de l'environnement technique de la Collectivité de Corse.
- Enrichissement des bases de données géo-localisées nécessaires à la collectivité, aux acteurs publics territoriaux et aux usagers.
- Acquisition de matériel de terrain de relevé de données géographiques.
- Préfiguration d'une plateforme régionale d'information géographique.

En fonctionnement :

- Maintenance du système et accompagnement au développement du SIG.
- Mise en œuvre d'un partenariat renforcé avec l'IGN autour du partage de projets et de collaborations au sein du réseau IGN, d'initiatives d'animation communes, de création d'applications.
- Renforcement de la gouvernance, de l'accompagnement et de l'animation de la communauté des acteurs publics des SIG en Corse.

Politique O.C - Élaborer un budget dans un cadre harmonisé

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 000 000	-	5 465 000	640 000	10 465 000	640 000
<i>Compétence 613 - Finances</i>	<i>5 000 000</i>	<i>-</i>	<i>5 465 000</i>	<i>640 000</i>	<i>10 465 000</i>	<i>640 000</i>
<i>Programme 6131 Contrôle de gestion</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>110 000</i>	<i>140 000</i>	<i>110 000</i>	<i>140 000</i>
<i>Programme 6132 Dépenses imprévues</i>	<i>5 000 000</i>	<i>-</i>	<i>5 000 000</i>	<i>-</i>	<i>10 000 000</i>	<i>-</i>
<i>Programme 6133 Finances</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>200 000</i>	<i>400 000</i>	<i>200 000</i>	<i>400 000</i>
<i>Programme 6135 Relations avec les organismes extérieurs</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>155 000</i>	<i>100 000</i>	<i>155 000</i>	<i>100 000</i>

Les crédits inscrits concourent aux missions de la direction visant à l'optimisation et à la sécurisation du pilotage des politiques publiques de la Collectivité de Corse, que ces politiques soient développées et mises en œuvre en interne ou qu'elles soient déléguées totalement ou partiellement à des agences, offices, ou à des opérateurs extérieurs.

Par ailleurs, dans les conditions prévues à l'Article L.4322-1, des autorisations de programme de « dépenses imprévues » peuvent être votées par l'Assemblée de Corse pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de la section d'investissement. Le dispositif prévu pour des dépenses imprévues s'applique également dans les mêmes conditions pour la section de fonctionnement.

Politique O.D - Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.D Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	-	-	1 308 004	5 134 509	1 308 004	5 134 509
<i>Compétence 611 - Fonctionnement des instances</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 308 004</i>	<i>5 134 509</i>	<i>1 308 004</i>	<i>5 134 509</i>
<i>Programme 6111 Assemblée de Corse</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>890 000</i>	<i>3 387 605</i>	<i>890 000</i>	<i>3 387 605</i>
<i>Programme 6112 Fonctionnement des Groupes d'Elus</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>75 600</i>	<i>-</i>	<i>75 600</i>	<i>-</i>
<i>Programme 6113 Conseil Exécutif</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>163 814</i>	<i>865 814</i>	<i>163 814</i>	<i>865 814</i>
<i>Programme 6114 Conseil Economique Social Environnement et Culturel</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>118 590</i>	<i>820 590</i>	<i>118 590</i>	<i>820 590</i>
<i>Programme 6115 Chambre des territoires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>60 000</i>	<i>60 500</i>	<i>60 000</i>	<i>60 500</i>

Les crédits inscrits sont destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement courant (formation, déplacements, fournitures administratives et de petit équipement ...) de l'Assemblée de Corse (y compris ceux relatifs à l'Assemblea di a Giuventù), des Groupes d'Elus, du Conseil Exécutif, du Conseil Economique Social Environnemental et Culturel et de la Chambre des territoires.

Politique O.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	9 800 000	11 692 000	22 870 000	23 081 500	32 670 000	34 773 500
<i>Compétence 615 - Moyens généraux</i>	8 300 000	4 922 000	22 570 000	20 388 000	30 870 000	25 310 000
Programme 6151 Administration générale	6 800 000	3 122 000	17 797 000	17 400 000	24 597 000	20 522 000
Programme 6153 Affaires juridiques	-	-	2 570 000	1 285 000	2 570 000	1 285 000
Programme 6154 Moyens techniques et logistique	1 500 000	1 800 000	2 000 000	1 500 000	3 500 000	3 300 000
Programme 6155 Commande publique	-	-	203 000	203 000	203 000	203 000
<i>Compétence 617 - Bâtiments</i>	1 500 000	6 770 000	300 000	2 693 500	1 800 000	9 463 500
Programme 6171 Bâtiments administratifs	1 000 000	3 300 000	-	-	1 000 000	3 300 000
Programme 6172 Pôle travaux	-	3 000 000	-	1 507 000	-	4 507 000
Programme 6173 Sécurité et sûreté des bâtiments publics	500 000	200 000	300 000	886 500	800 000	1 086 500
Programme 6174 Sécurité incendie des bâtiments publics	-	270 000	-	300 000	-	570 000

Les moyens généraux englobent les dépenses de l'administration générale relatives au fonctionnement, à la sécurité juridique des actes et des projets de la CdC, à la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés, à la fourniture aux personnels techniques des matériels, outillages et consommables nécessaires à l'exécution des missions de la CdC sur l'ensemble du territoire au profit de l'administration générale. On y retrouve également les dépenses relatives aux frais d'insertion presse relevant de la section de fonctionnement.

La compétence « bâtiments » regroupe tous les travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine bâti ainsi que les contrats de maintenance relatifs aux équipements techniques de ce patrimoine. On y retrouve également la prise en charge des contrats de maintenance et d'entretien des équipements liés à la sécurité incendie, à la sûreté ainsi qu'aux travaux et/ou réparations nécessaires y afférents.

En 2024, un axe prioritaire sera la mise en place progressive du tri des déchets sur les bâtiments principaux puis sur l'ensemble des sites de la Collectivité. L'objectif principal sera la rationalisation des coûts de fonctionnement des différents services et directions en relation directe avec les Directions en charge des bâtiments (énergie, sécurité...).

Un focus particulier sera initié sur le tri des déchets avec la mise en place de composteur électromécanique sur les deux sièges de la Collecté, le lancement de marchés de recyclage des déchets, notamment avec la CAPA et la CAB.

S'agissant du programme 6171, la CdC poursuivra la mise en œuvre de sa politique patrimoniale et immobilière avec l'objectif de doter l'administration de locaux adaptés répondant aux exigences environnementales et à sa politique de transition énergétique. Ainsi, en 2024, en études et travaux, les opérations de construction et réhabilitation financées seront notamment les suivantes : réhabilitation et surélévation de l'amphithéâtre du Ricantu à Aiacciu, la pépinière de Castellucciu à Aiacciu, l'atelier d'Afà, le garage atelier de Corti, l'atelier VUL du centre technique de Tragone à Biguglia, le bâtiment Hyacinthe de Montera à Bastia.

Politique O. F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	80 000	80 000	240 000	323 249	320 000	403 249
<i>Compétence 618 - Innovation</i>	80 000	80 000	240 000	323 249	320 000	403 249
Programme 6181 Transformation	30 000	30 000	136 751	200 000	166 751	230 000
Programme 6182 Urgence humanitaire, Coopération et Solidarité	50 000	50 000	103 249	123 249	153 249	173 249

La direction de la stratégie et de l'innovation entend poursuivre et développer les projets et actions relatifs à la nouvelle politique volontariste de solidarité internationale et d'aide humanitaire prévus à la délibération votée en juillet 2023. Ces crédits permettront de poursuivre le financement (subventions) des projets à but humanitaire et de solidarité international initiés depuis le territoire et portés par des structures associatives locales éligibles dans le cadre du règlement des aides voté en juillet 2023 ; développer des appels à projets thématiques et toutes autres

actions prévues dans les axes de travail de la politique publique et en fonction des besoins du territoire ; d'octroyer, au besoin, des aides ponctuelles d'urgences à certaines ONG en cas de catastrophes naturelles ou de conflits et d'animer la politique publique.

Conclusion / Conclusion

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse :

- d'adopter le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente délibération :
 - Le rapport de présentation,
 - Le document comptable,
 - La délibération de programme.

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	385 371 231	61 500 000	446 871 231	230 220 037	216 651 194	446 871 231
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 037 429 413	173 273 194	1 210 702 608	1 192 702 608	18 000 000	1 210 702 608
TOTAL BUDGET	1 422 800 644	234 773 194	1 657 573 839	1 422 922 644	234 651 194	1 657 573 839

- d'adopter le budget par fonction, par chapitre et programme pour les crédits afférents à une autorisation de programme en section d'investissement et à une autorisation d'engagement en section de fonctionnement ;
- d'approuver le détail des actions et programmes ainsi que l'état des affectations qui font l'objet de la délibération de programme ;
- de préciser que le montant des autorisations de programme ouvertes à la section d'investissement s'élève à **339 827 300 €** et que le montant des autorisations d'engagement ouvertes à la section de fonctionnement s'élève à **552 691 543 €** comme détaillé dans la délibération de programme ;
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse : - à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section - à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits ouverts au chapitre 923, soit **118 845 912 €**, - à réaliser une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant total de 120 000 000 € ;
- d'adopter le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse tel qu'il figure en annexe du document comptable ;
- d'approuver, pour l'exercice 2024 les programmes de la Collectivité de Corse tels qu'ils sont proposés dans le rapport de présentation et dans la délibération de programme jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ANNEXE N°1

ETAT PREVISIONNEL DES EFFECTIFS DES AGENCES ET OFFICES POUR 2024

Conformément à la volonté forte de maîtrise de la masse salariale des agences et offices mise en œuvre depuis 2018, les créations budgétaires brutes pour 2024 resteront à nouveau extrêmement limitées.

Les droits à recrutements sont ouverts principalement sur postes vacants et/ou départs prévus en 2024 ou encore redéploiement par transformations de postes et **uniquement sous plafond d'emploi** en favorisant les mouvements entre la Collectivité de Corse et les établissements. Pour ce faire, les agences et offices veilleront à prioriser leurs besoins s'agissant de politiques anciennes ou de besoins liés à de nouvelles missions et/ou objectifs s'inscrivant dans une stratégie validée par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

Il est proposé une stabilisation des effectifs pour l'ensemble des agences et offices et ce, sans création de poste.

Seule exception : la création de trois postes budgétaires à l'Office de l'Environnement de la Corse pour le déploiement de la mission d'accompagnement du réseau Natura 2000 terrestre dans le cadre du transfert de compétences par l'Etat.

Le plafond d'emploi passerait donc de 715 postes au BP 2023 à 718 postes au BP 2024 soit une augmentation limitée à 0,42 % pour 2024.

Le recours aux CDD comme variable d'ajustement restera strictement limité afin d'éviter un contournement de la maîtrise de la masse salariale. Il s'effectuera obligatoirement **sous plafond d'emploi** tout en nécessitant des autorisations préalables au titre de la tutelle ainsi que la transmission trimestrielle d'un état des CDD en cours.

Les recrutements pourraient néanmoins atteindre un volume de **36 CDI** sur les postes actuellement non pourvus dans l'ensemble des agences et offices.

La déclinaison opérationnelle de ces autorisations de recrutement sera opérée au titre de la tutelle RH par la direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques dans le cadre du dialogue de gestion continu avec chaque établissement ainsi qu'en application de la délibération 17/405 AC du 10 novembre 2017 approuvant la mise en place d'un cadre commun concernant la création d'emplois et les recrutements des agences et des offices de la Collectivité de Corse.

Le tableau ci-après précise le plafond d'emploi de chaque établissement qui sera appliqué dans le cadre des demandes de recrutements présentées en 2024 par chaque établissement.

EFFECTIFS DES AGENCES et OFFICES - BP 2024 - ARBITRAGE

Agences & Offices	Catégories	2023				2024		
		Effectifs réalisés (en place au 31/12/2023)			plafond d'emplois	Créations de postes CDI	Autorisation de recrutement de CDD	Nouveau plafond d'emplois CDI + CDD droit public
		CDI	CDD	Apprentis				
ADEC	A	39	1	0	43	0	0	45
	B	7	2		10	0	0	7
	C	2	0		1	0	0	2
	Total	48	3		54	0	0	54
ATC	A	30	0	4	31	0	1	31
	B	24	1		24	0	1	24
	C	0	1		0	0	0	0
	Total	54	2		55	0	2	55
AUE	A	36	5	2	37	0	2	38
	B	7	4		9	0	2	8
	C	3	0		3	0	0	3
	Total	46	9		49	0	4	49
ODARC	A	52	0	5	53	0	0	54
	B	77	11		82	0	0	81
	C	6	3		6	0	0	6
	Total	135	14		141	0	0	141
OEC	A	120	3	6	119	1	0	120
	B	46	3		51	2	0	53
	C	1	5		1	0	0	1
	Total	167	11		171	3	0	174
OEHC	A	104	3	12	97	0	0	113
	B	83	9		96	0	0	85
	C	16	6		22	0	0	17
	Total	203	18		215	0	0	215
OFC	A	6	0	0	9	0	0	9
	B	1	0		2	0	0	2
	C	0	0		0	0	0	0
	Total	7	0		11	0	0	11
OTC	A	9	0	0	8	0	0	8
	B	5	0		6	0	1	6
	C	4	0		5	0	0	5
	Total	18	0		19	0	1	19
TOTAL A&O	A	396	12	29	397	1	3	418
	B	250	30		280	2	4	266
	C	32	15		38	0	0	0
	Total	678	57		715	3	7	718